



Mémoire
Présenté par
Samson Kohovi
HOUETOHOSSOU

Universite Cheikb Anta Diop de
Dakar (UCAD)
Faculte des Sciennces
Economiques et de Gestion
(FASEG)

Libéralisation commerciale et recettes budgétaires du Bénin

Année académique :
2004-2005

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)
Faculté des Sciences Economiques
et de Gestion (FASEG)

Conférence des Institutions d'Enseignement
et de Recherches Economiques
en Afrique (CIEREA)



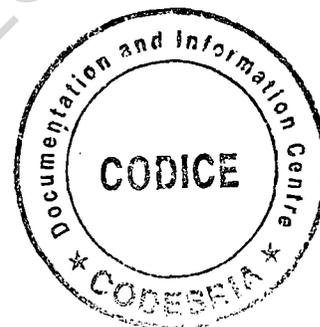
**Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire en Economie
(PTCI)**

Dixième Promotion

Mémoire du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

Spécialité : Macroéconomie Appliquée

Option : Finances Publiques



Thème :

**Libéralisation commerciale et recettes budgétaires
au Bénin**

Présenté et soutenu publiquement par :

Samson Kohovi HOUETOHOSSOU

Sous la direction du :

Professeur Gérard GRELLET

**Directeur de l'IREST
Université de Paris 1 - Panthéon
Sorbonne**

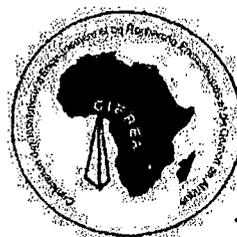
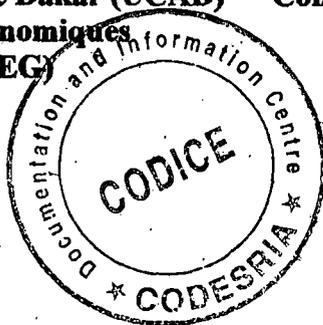
Année académique 2004-2005

090507
HOU
13167

17 OCT. 2006

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)
Faculté des Sciences Economiques
et de Gestion (FASEG)

Conférence des Institutions d'Enseignement
et de Recherches Economiques
en Afrique (CIERA)



09.05.07
H04
13167

**Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire en Economie
(PTCI)**

Dixième Promotion

Mémoire du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA)

Spécialité : Macroéconomie Appliquée

Option : Finances Publiques

Thème :

**Libéralisation commerciale et recettes budgétaires
au Bénin**

Présenté et soutenu publiquement par :

Samson Kohovi HOUETOHOSSOU

Sous la direction du :

Professeur Gérard GRELLET

**Directeur de l'IREST
Université de Paris 1 - Panthéon
Sorbonne**

Année académique 2004-2005

A mes parents

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux sans qui ce travail n'aurait vu le jour. En tout premier lieu, nos remerciements vont :

- Au Professeur Gérard GRELLET, notre directeur de recherche, qui malgré ses multiples occupations a accepté de mettre à notre service ses immenses expériences en encadrant ce travail ;
- Au Professeur Moustapha KASSE, actuel Directeur du PTCI-Dakar, pour tout ce qu'il fait pour le rayonnement et la visibilité de la science économique dans la sous région et en Afrique.
- Au corps professoral du PTCI-Dakar et à celui du dixième CCCO à Nasso au Burkina Faso ;
- A l'administration de la FASEG à Dakar en particulier son Doyen et son Secrétaire Général ;
- A toute l'administration du PTCI à Ouagadougou ;
- Au CODESRIA pour avoir sélectionné et subventionné la rédaction de ce mémoire dans le cadre de son programme de petites subventions pour la rédaction des mémoires et thèses.

Nous sommes également redevables à tous nos amis qui de près ou de loin ont contribué sous quelque forme que ce soit à la réalisation de ce mémoire. Nous pensons notamment à :

- A tous nos aînés du PTCI à Cotonou pour leur conseils avisés ;
- A nos amis de Dakar, Fidèle, Djénaba, Léon, Christian, Karel, Brice, Sosthène et Moumouni ;
- A tous nos amis et camarades de la dixième promotion ;
- A Nasser ARY TANIMOUNE du CERDI et Gilles SOSSOU du Ministère des Finances du Bénin.

Enfin, nos remerciements vont à l'endroit des honorables membres du jury qui ont accepté de consacrer un bout de leur précieux temps pour apprécier et contribuer à l'amélioration de la qualité de ce document.

Sommaire

Dédicaces.....	i
Remerciements.....	ii
Sommaire.....	iii
Listes des graphiques et tableaux.....	iv
Sigles et abréviations.....	v
Résumé.....	vi
Abstract.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre I : Analyse de la situation politico-économique du Bénin et problème de recherche.....	4
Section1 : Le contexte politico-économique du Bénin.....	4
1- De l'économie de rente aux PAS : Une volonté d'ouverture.....	4
2- Structure de la production et analyse des échanges extérieurs.....	7
Section2 : Analyse des finances publiques béninoises et problème de recherche.....	11
1- Analyse de la situation budgétaire et fiscalité du commerce extérieur.....	12
2- Cadre théorique de l'étude.....	16
Chapitre II : Libéralisation commerciale et finances publiques dans la littérature économique.....	20
Section1 : Les fondements théoriques des réformes commerciales et budgétaires.....	20
1- Analyse théorique de la relation entre libéralisation commerciale et finances publiques.....	21
2- Coordination des réformes tarifaires et fiscales : Les fondements théoriques de la transition fiscale.....	25
Section2 : Les approches et méthodes d'évaluation des implications budgétaires de la libéralisation commerciale.....	31
1- Les controverses sur la mesure de la libéralisation commerciale.....	31
2- L'empirisme des implications budgétaires de l'ouverture commerciale.....	35
Chapitre III : Evaluation empirique de l'impact des réformes tarifaires sur les recettes budgétaires au Bénin.....	43
Section1 : Présentation de la démarche méthodologique.....	43
1- Choix et sources des variables.....	43
2- Spécification du modèle et méthode d'estimation.....	47
Section 2 : Analyse des résultats et recommandations de politique économique.....	50
1- Présentation et analyse des résultats.....	50
2- Implications et recommandations de politique économique.....	57
Conclusion	64
Bibliographie	66
Annexes	69

Listes des graphiques et tableaux

<u>Graphique n°1</u> : Taux de croissance économique réelle du Bénin de 1990 à 2004.....	7
<u>Graphique n°2</u> : Poids moyen des principaux fournisseurs du Bénin entre 1970 et 2001....	9
<u>Graphique n°3</u> : Poids moyen des principaux clients du Bénin entre 1970 et 2001.....	9
<u>Graphique n°4</u> Evolution du taux d'ouverture du Bénin depuis 1990.....	10
<u>Graphique n°5</u> : Fiscalités intérieure et de porte en % des recettes fiscales totales.....	14
<u>Graphique n°6</u> : Evolution comparée des composantes de l'ouverture commerciale du Bénin.....	59
<u>Tableau n°1</u> : Signes attendus des variables.....	48
<u>Tableau n°2</u> : Ordre d'intégration des variables du modèle 2.....	49
<u>Tableau n°3</u> : Résultat du test de causalité entre l'ouverture commerciale et l'instabilité des termes de l'échange.....	51
<u>Tableau n°4</u> : Résultats synthétiques des estimations du modèle 1.....	52
<u>Tableau n°5</u> : Résultats synthétiques des estimations du modèle 2.....	55

Sigles et Abréviations

BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM :	Banque Mondiale
CAPE:	Cellule d'Analyse de Politique Economique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED :	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
F.CFA :	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FMI :	Fonds Monétaire International
IDE :	Investissement Direct Etranger
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LARES :	Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale
OCDE :	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PERAC:	Public Expenditure Reforms Adjustment Credit
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
PVD :	Pays en Voie de Développement
SONAPRA :	Société Nationale pour la Promotion Agricole
TEC :	Tarif Extérieur Commun
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Résumé

La libéralisation commerciale s'est imposée aux pays en développement comme instrument central d'amélioration de la compétitivité et d'insertion dans l'économie mondiale. La présente étude, qui aborde son impact sur les finances publiques au Bénin durant la période 1970 à 2004, va fondamentalement dans deux directions. D'abord elle tente d'évaluer l'impact global du processus de libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires au moyen de deux différents indicateurs : le degré d'ouverture et le tarif collecté. Pour ce faire, le taux de prélèvement public est utilisé comme variable dépendante et a été estimé par la méthode des moments généralisés (GMM). Ensuite ce travail a essayé d'identifier, grâce à un modèle à correction d'erreur, les facteurs de blocage de la transition fiscalo-douanière.

Les résultats révèlent que la libéralisation commerciale n'a pas accru l'exposition du Bénin aux chocs commerciaux et que son effet sur les recettes budgétaires est sensible à l'indicateur de libéralisation utilisé. Seul le degré d'ouverture affecte positivement les recettes budgétaires qui sont également déterminées par le niveau et la structure de l'économie. Quant à la transition fiscalo-douanière, elle est retardée par la composition sectorielle du PIB. Les taxes indirectes constituent par ailleurs une variable clef pour sa réussite.

C'est pourquoi notre étude recommande la poursuite des réformes tarifaires et budgétaires en tenant compte du vaste marché de l'UEMOA. Sur le plan budgétaire, l'étude reconnaît le rôle moteur joué par la TVA dans la mobilisation des recettes publiques. Nous suggérons donc l'élargissement de son assiette à tous les produits de consommation finale. Aussi des actions doivent être menées dans le sens de l'urbanisation du pays et de la fiscalisation du secteur informel. Ces actions passent par des échanges d'informations entre les deux régies financières de l'Etat (les impôts et les douanes), la poursuite du transfert des compétences aux nouvelles collectivités locales et la réalisation d'infrastructures. Sur le plan commercial, l'ouverture doit surtout viser le développement des exportations. Pour ce faire, l'Etat doit rendre compétitive l'industrie manufacturière en créant les conditions favorables à l'attractivité des IDE et en encourageant la création de zone franche industrielle. Ces options pourront permettre au Bénin de tirer profit de l'intégration régionale, de relever le niveau du revenu par tête et d'impulser la consommation donc par conséquent les recettes fiscales. Enfin, l'harmonisation des politiques douanières entre le Bénin et le Nigeria est souhaitable.

Mots clés : *Libéralisation commerciale, commerce international, recettes budgétaires, transition fiscalo-douanière, TVA, taxes à l'importation, intégration régionale.*

Abstract

Trade liberalization established itself to developing countries as a central instrument for the improvement of competitiveness and integration in the world economy. The present research, which examines its impact on public finances in Benin during the 1970-2004 period, mainly focuses two points. First, we tempt to evaluate the global impact of trade liberalization process on public revenue using two different proxies of liberalization: the degree of openness and the collected tariff. For that, we performed generalized method of moment (GMM) to estimate the public revenue / GDP ratio using as dependant variable. Secondly we have identified, thanks to an Error Correction Model (ECM), the factors that block the fiscal transition.

The results reveal that trade openness doesn't increase Benin exposure to external trade shocks and its effect on public revenue in Benin is sensitive to the measure used to proxy trade liberalization. Only the degree of openness positively affects aggregate tax revenue that is also determined by level and structural characteristics of the economy. Concerning the fiscal transition process, it has been delayed by sectorial composition of gross domestic product (GDP). Moreover, indirect taxes are shown to be a key determinant of its success.

Thus, our study recommends the pursuit of tariff and fiscal reforms by taking into account the vast market of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA). At the budget level, the study recognises the place of Valued Added Tax (VAT) in the mobilisation of public receipts. Therefore, we suggest the extension of its tax base to all consumer products. In addition, actions should be conducted in order to urbanize the country and to catch the large subsistence sectors in the tax base. These actions require information's exchange between the government's two financial corporations (tax and customs services), the pursuit of the expertise transfer to the new decentralized services and the realization of infrastructures. At the commercial level, the openness must aim the development of exports. To this end, the government should make competitive the manufacturing industry by creating the conditions to attract Foreign Direct Investment (FDI) and by encouraging the creation of an industrial free zone. These options could able Benin to take advantage of the regional integration, to take up the level of income, boost consumption and therefore fiscal revenue. Finally, the harmonisation of customs policies between Benin and Nigeria is desirable.

Key words : *Trade liberalization, international trade, tax revenues, fiscal transition, VTA, import tax, regional integration.*

Introduction

La décennie 80 a été caractérisée dans la plupart des pays africains par une accumulation de contre-performances sur le plan économique. La baisse des cours des produits de base, la hausse des taux d'intérêt mondiaux et la conjoncture des pays industrialisés ont souvent été évoquées pour expliquer cette situation. Cependant, beaucoup d'économistes admettent aujourd'hui que les mauvaises politiques économiques constituent l'une des principales causes de la crise dont les pays du continent continuent de subir les contrecoups (Bello, 2004).

En effet, favorisée par la conjoncture internationale (amélioration des termes de l'échange, cours élevés des produits de rente), les économies d'Afrique subsaharienne ont connu une forte croissance dans la décennie 70. Guidés par des soucis de développement, les dirigeants de ces pays se sont engagés dans une stratégie de substitution des importations marquée par la mise en place de grandes industries. L'étroitesse des marchés et les problèmes de gouvernance ont sonné le glas de ces industries naissantes malgré les multiples subventions des autorités publiques. Cette politique d'expansion du secteur public a connu son apogée vers la fin de la décennie 80 avec l'accumulation des déficits budgétaires, l'alourdissement du service de la dette, le déséquilibre chronique de la balance commerciale et le tassement de la croissance économique dans la plupart de ces pays. Devant l'ampleur des difficultés, les institutions de Breton Woods ont dû intervenir pour soutenir les gouvernements dans leurs efforts de restructuration grâce aux Programmes d'Ajustement structurel (PAS). Ces programmes qui ont pour objectif premier le rééquilibrage des comptes extérieurs visent entre autre une plus grande ouverture de ces économies à travers le désengagement du secteur public de la vie économique mais surtout la suppression des entraves aux échanges. Cette option d'ouverture commerciale est sous-tendue sur le plan théorique par l'existence de gains statiques et dynamiques qui améliorent le bien-être collectif.

La littérature sur les avantages de la libéralisation commerciale, jusque dans les années 1980, s'est le plus souvent concentrée sur l'étude des relations entre ouverture et croissance. Ces dernières années, il y a un consensus sur les effets positifs de l'ouverture commerciale sur la croissance économique même si les résultats pour les économies en développement sont mitigés. Cette situation, qui suscite la réticence de ces pays à s'engager dans les réformes commerciales, est surtout due aux risques de perte de recettes publiques qu'elles impliquent. Ainsi au début des années 1990, une plus grande attention est accordée dans la littérature économique à l'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques. Si les débats théoriques ont été particulièrement intéressants, Blejer et Cheasty (1990), Mitra (1991), Devarajan et Panagariya (1994), Keen et Ligthart (2002) pour ne citer que ceux là, les évaluations empiriques ont été sujettes à controverses.

Pour Adam, Bevan et Chambas (2001), l'ouverture commerciale a entraîné une augmentation des recettes budgétaires totales dans les pays de la zone franc alors qu'elle a eu peu d'effets dans les autres pays africains hors zone franc. Par contre, dans une étude récente de l'expérience de la libéralisation commerciale dans les pays africains pour le compte de l'OCDE, Fukasaku (2003), trouve que l'impact global de la libéralisation commerciale dans les pays africains au sud du Sahara est ambigu et dépend de multiples facteurs notamment la nature et la séquence des réformes. A partir des données de vingt deux pays africains, ils montrent que la libéralisation commerciale au cours de cette dernière décennie a entraîné une baisse de la dépendance vis-à-vis de la fiscalité de porte de plus de 20% pour l'Ile Maurice, 10% pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal et plus de 5% pour le Cameroun, la Tunisie et le Mozambique. Dans certains pays (Ile Maurice et Sénégal), les taxes indirectes et la TVA ont permis de compenser les pertes de recettes publiques tandis que dans d'autres, la mobilisation des ressources domestiques piétine encore.

Au Bénin, les implications budgétaires des réformes tarifaires revêtent une importance particulière dans un contexte caractérisé par l'application des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), l'adhésion à l'OMC et à l'UEMOA puis l'application effective du tarif extérieur commun (TEC) depuis janvier 2000. Au lendemain des indépendances, la politique commerciale du Bénin, à l'instar de celle des autres pays de l'UEMOA, a dû répondre à un double objectif : mobiliser des recettes publiques importantes et protéger les industries naissantes (Laporte, 2002). Ces stratégies de substitution des importations ont entraîné des distorsions allocatives préjudiciables aux échanges et à la croissance. Ainsi, les PAS, soutenus par la Banque Mondiale et le FMI dès la fin des années 80, ont eu pour objectif de réduire, à défaut de les supprimer, les entraves aux échanges en réduisant le nombre, la dispersion et le niveau des tarifs douaniers (Krueger et Rajapatirana, 1999). Les réformes des années 90 s'étaient matérialisées par un profond mouvement de libéralisation du commerce extérieur. Ces politiques se sont traduites par une suppression des barrières non tarifaires, une baisse importante des droits de douane et une plus grande ouverture à l'économie mondiale. Mais plus d'une dizaine d'années après sa mise en œuvre, la libéralisation commerciale n'a pas totalement comblé les attentes. Même si elle offre des opportunités de croissance économique et d'accroissement des échanges, son impact sur les recettes publiques demeure un sujet préoccupant. Le taux de pression fiscale qui était d'environ 12% en 1995, tourne encore autour de 14,5% en 2004. Comparativement à l'ensemble des pays de l'UEMOA, les performances du Bénin en la matière sont moyennes. Ce taux est en dessous de la moyenne régionale (15,1%) et loin de la norme communautaire qui est de 17%. Cette difficulté à relever le niveau de pression fiscale a conduit les autorités publiques à amorcé une révision du système fiscal afin de l'adapter à la réalité nationale. Ces réformes, couplées avec l'harmonisation de la fiscalité dans le cadre de l'UEMOA, devraient conduire à la réduction du poids des taxes assises sur le

commerce extérieur et à l'augmentation de celui de la TVA (la transition fiscalo-douanière). Mais si ces réformes ont impulsé le niveau des recettes, elles n'ont pas véritablement stimulé la transition fiscalo-douanière.

En effet, les recettes budgétaires restent dominées par les recettes de porte au cours de la décennie 90. De 1991, année d'institution de la TVA, à 1996, la part des recettes de porte dans les recettes fiscales est en moyenne de 49,7% contre 50,3% pour les recettes intérieures. Et à partir de 1997, la tendance s'est renversée, les recettes douanières ayant pris le dessus avec une part moyenne de 52%. Cette dépendance persistante vis-à-vis des taxes sur le commerce extérieur, dans ce contexte d'ouverture de l'économie béninoise à l'extérieur, amène à s'interroger sur les implications budgétaires des réformes tarifaires.

Le présent travail s'approprie donc les conclusions des études précédentes et tente d'évaluer dans le contexte économique et géographique du Bénin l'effet global du processus de libéralisation commerciale sur les recettes publiques afin d'identifier les facteurs de blocage de la transition fiscalo-douanière.

Le premier chapitre présente la situation politico-économique dans lequel se déroulent les activités de production, analyse la situation des finances publiques béninoises et dégage le problème de recherche.

Le deuxième chapitre fait le point sur les débats théoriques et empiriques relatifs à la relation entre libéralisation commerciale et recettes budgétaires.

Le troisième et dernier chapitre part de l'exposé de la démarche méthodologique, pour présenter et analyser les résultats obtenus avant de faire des recommandations en matière de politique économique et surtout budgétaire.

Chapitre I : Analyse de la situation politico-économique du Bénin et problème de recherche

La description du cadre politico-économique du Bénin serait très utile pour notre étude car elle nous permettra de cerner le contexte global dans lequel les agents économiques interagissent afin de faire ressortir les particularités de l'économie béninoise. Dans ce premier chapitre, nous allons après avoir présenté l'évolution de la situation politico-économique du Bénin depuis son indépendance analyser la structure des échanges extérieurs et des finances publiques avant de déboucher sur le cadre théorique de notre étude.

Section 1 : Le contexte politico-économique du Bénin

Ancien Dahomey, le Bénin a accédé à la souveraineté nationale le 1^{er} Août 1960 et a connu une histoire politique mouvementée. Les différentes options politiques ont largement influencé la situation socio-économique du pays. L'option idéologique marxiste choisie par les autorités à partir des années 70 a induit une prépondérance de l'Etat dans l'appareil productif et débouché sur la crise des années 80. Cette situation a obligé le gouvernement à recourir aux PAS avec l'appui des institutions de Breton Woods. Nous allons donc, avant de parler de la structure de la production, présenter l'évolution de la situation politico-économique du Bénin jusqu'à la mise en œuvre des PAS.

1- De l'économie de rente aux PAS : Une volonté d'ouverture commerciale

Depuis plus de quatre décennies, l'histoire politico-économique du Bénin est marquée par trois grandes dates à savoir : l'accession à l'indépendance le 1^{er} août 1960, le déclenchement du processus révolutionnaire le 26 octobre 1972 et la tenue de la conférence des forces vives de la nation du 19 au 28 février 1990. A ces différentes dates se rattachent des évolutions contrastées sur le plan économique.

Au cours des premières années d'indépendance, le Bénin s'est engagé dans une voie de développement économique malgré une situation politique instable du fait des coups d'Etat répétés. Les nouveaux dirigeants, dans la fièvre des indépendances, se sont lancés dans des programmes ambitieux afin de développer le pays. A cette période où les structures économiques nationales commencèrent à se substituer à l'administration coloniale, il s'est surtout agi de promouvoir le secteur privé par des avantages fiscaux. Mais un coup d'état militaire vient sonner en 1972 le glas de cette décennie de turbulence politique. Le gouvernement révolutionnaire avait une option politique claire : le marxiste léninisme. L'implication économique directe de ce choix

a été de mettre l'Etat au cœur de l'appareil productif. Ainsi au cours de la période 1974-1982, l'essentiel des activités économiques était passé sous le contrôle de l'Etat. A ce titre, la plupart des entreprises du secteur moderne, y compris les institutions financières, ont été nationalisées donnant lieu à la création de nombreuses entreprises publiques. La croissance de ce secteur fut si rapide qu'en 1980, le portefeuille de l'Etat était constitué de 120 entreprises publiques et semi-publiques¹. Les entreprises publiques (au nombre de 60) employaient environ 28000 personnes et bénéficiaient de 60% des crédits locaux. Cette politique volontariste de l'Etat se justifie par le fait que les effets d'apprentissage et les bénéfices sociaux de la création d'une industrie sont supérieurs aux bénéfices privés. En effet, dans les pays en développement, les marchés de capitaux imparfaits, les contraintes de crédit et les profits initiaux faibles empêchent l'emprunt et l'investissement. C'est pourquoi l'Etat intervient dans la création d'entreprises afin de développer le tissu industriel national. Pour limiter la concurrence étrangère, le gouvernement béninois a mené une politique commerciale protectionniste qui devrait permettre d'asseoir les recettes fiscales sur le commerce international, faute d'une assiette interne suffisante, et de conduire sa politique industrielle volontariste d'import-substitution. Mais à l'instar de la plupart des PVD, le Bénin a un marché national étroit. Dans ces conditions, la demande nationale n'a pas permis de rentabiliser les nouvelles industries créées ; ces dernières étant obligées d'évoluer dans des conditions néoclassiques sous-optimales. Aussi, à côté des restrictions quantitatives et tarifaires, se sont multipliés les régimes d'exonération afin de répondre aux besoins particuliers de certains secteurs d'activité, voire de certaines entreprises. Le protectionnisme met alors ces entreprises dans une situation de monopole et favorise la création d'une rente de profit en faveur de certains détenteurs de capitaux. Des liens étroits se sont ainsi tissés entre l'État, l'administration et les milieux d'affaires, liens propices à l'action des groupes d'intérêts privés nationaux. Cette politique de nationalisation couplée à la mauvaise gestion a été fatale au développement du tissu industriel et à la diversification de la production nationale. Ce qui affecte négativement la compétitivité de ces industries et donc les secteurs d'exportation.

Dès lors, les faillites de ces entreprises ont eu des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie béninoise notamment sur les finances publiques, le secteur bancaire et les comptes extérieurs. Cette crise a atteint son paroxysme en 1989 en raison des difficultés qu'éprouvait le gouvernement à honorer ses engagements et à faire face à ses dépenses courantes. Pour enrayer cette crise source de déséquilibres macro-économiques graves, le gouvernement béninois s'est lancé, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, dans un cycle d'ajustement structurel. Dans les politiques d'ajustement structurel, l'approche interne est privilégiée : on considère que s'il y a

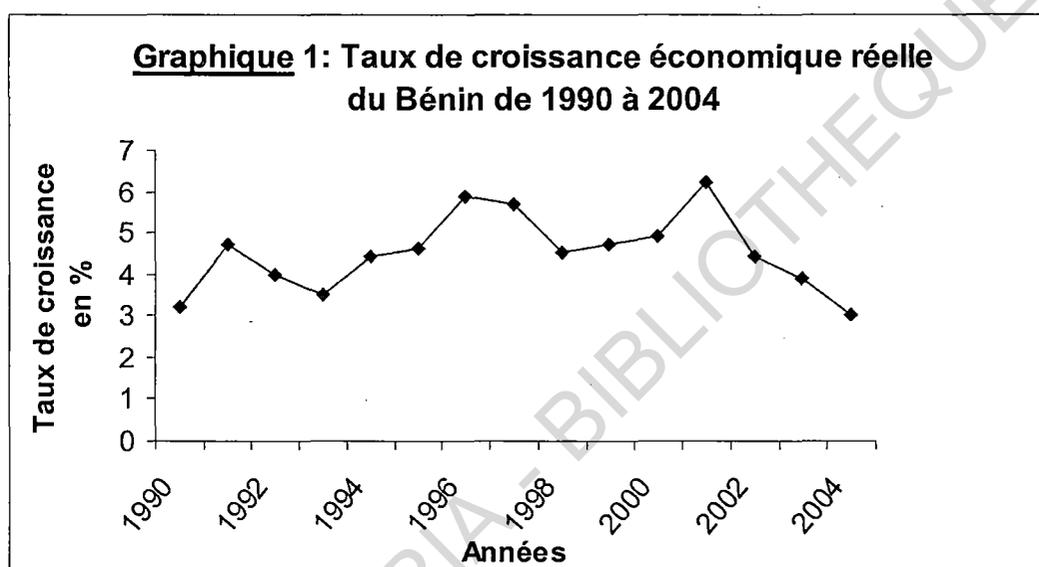
¹ Adékountè, F (1996), Entreprises publiques béninoises : la descente aux enfers, Cotonou éd Le Flamboyant, Cité par Bello (2004)

déséquilibre sur la balance globale, cela est dû soit à un déficit de l'épargne, soit à un déficit courant trop important. Ces déficits n'étant pas d'ordre conjoncturel, les mesures des PAS tout en visant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques ont porté aussi sur les structures et notamment la place de l'Etat dans l'économie nationale. Pour ce faire, un vaste programme de libéralisation a été entrepris par le gouvernement notamment sur le plan des échanges extérieurs. Dès lors, la politique commerciale du Bénin a été caractérisée par une libéralisation progressive des obstacles au commerce, débutant avec l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation en 1988 et l'abolition des licences d'importation en 1991. Les réformes tarifaires de 1991 et 1994 ont permis de réduire à deux le nombre de droits prélevés sur les importations alors que les taxes à l'exportation ont été presque entièrement éliminées. Le gouvernement a introduit la taxe à la valeur ajoutée en 1991, et procédé à un allègement et à une simplification de la fiscalité directe, tout en élargissant l'assiette fiscale. Le tarif douanier, basé sur la Nomenclature du Conseil de Coopération Douanière (NCCD), comporte deux taux : le droit fiscal qui varie de 0 à 20% (confère annexe 1) et le prélèvement communautaire de solidarité de 1% destiné à compenser les pertes de recettes douanières liées aux accords préférentiels. Ces droits d'entrée, uniquement de nature ad valorem, atteignent en moyenne 13 pour cent. Les différents Programmes d'Ajustement Structurel ont été donc favorables à la libéralisation commerciale. On est ainsi passé en un peu plus d'une décennie d'une politique commerciale dirigiste à une politique commerciale libérale. Sinzogan et Dossou (2002) font remarquer que la compétitivité globale de l'économie béninoise n'a pas beaucoup varié de 1970 à 1989. Mais qu'à partir de 1990, elle s'est sensiblement améliorée grâce aux réformes structurelles et à la dévaluation du F CFA. D'ailleurs, les conclusions de l'étude diagnostique du cadre intégré du Bénin réalisée par un groupe d'experts pour le compte de la Banque Mondiale en Mai 2004, corroborent cela. Les experts ont conclu que la politique commerciale au Bénin est officiellement ouverte sur l'extérieur et favorable à l'intégration dans la région et dans le commerce mondial. L'option d'économie de marché choisie par le Bénin depuis la Conférence Nationale de 1990, son appartenance à certains regroupements régionaux comme l'UEMOA, la CEDEAO, le Groupe ACP, ainsi que son adhésion à l'OMC l'ont amené à avoir une politique commerciale ouverte sur l'extérieur.

Somme toute, les réformes engagées dans le cadre des PAS ont visé la restauration de la compétitivité de l'économie béninoise et son insertion dans l'économie mondiale par l'établissement d'un climat favorable à l'émergence du tissu productif. Une analyse de la structure de la production et des échanges extérieurs permettra de comprendre son impact.

2- Structure de la production et analyse des échanges extérieurs

Après la crise de 1989, la mise en œuvre des mesures des différents PAS ont permis le retour à la croissance de la production. Le taux de croissance moyen annuel a évolué de 4% entre 1990 et 1993 pour atteindre 4,6% en 1995 et 5,7% en 1997, avant de retomber à 4,5% en 1998 (situation due à la crise énergétique de 1998). A partir de 1999 déjà, la dynamique a repris avec un taux de 5% avant de passer à 5,8% en 2001, année depuis laquelle elle a amorcé une pente descendante (voir graphique 1). Ce ralentissement de l'activité économique est lié d'une part à la structure de la production et d'autre part à la politique commerciale des pays frontaliers en l'occurrence le Nigeria.



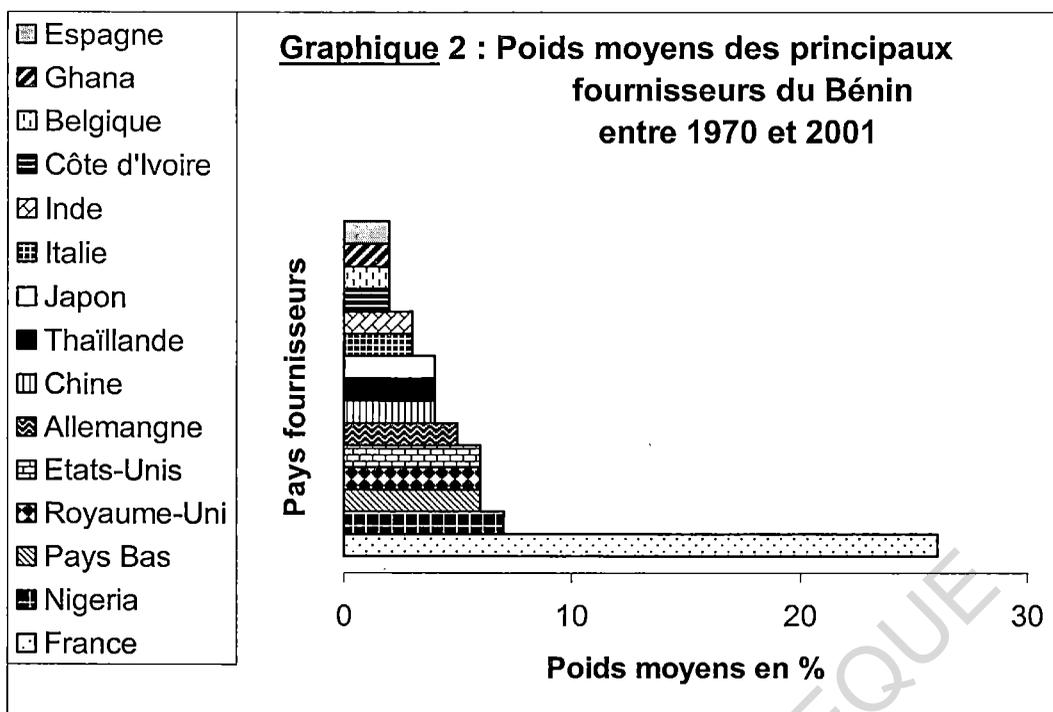
Source : Réalisée à partir des statistiques de l'INSAE

En effet, l'analyse approfondie de la production nationale révèle des disparités entre différents secteurs. Ces dernières années, le secteur primaire contribue pour environ 37% au PIB, le secteur secondaire pour 13% et le secteur tertiaire pour 50%. Cette structure quasiment invariable du PIB traduit des difficultés internes et externes de l'économie béninoise. Le secteur primaire demeure la principale source de croissance et l'agriculture est l'activité dominante puis la première source de richesse. Cette forte contribution du secteur primaire à la croissance économique est due à l'émergence au cours de la décennie 1990 d'une monoculture de rente, le coton. Mais, soumise aux fluctuations des cours sur le marché international et victime des conséquences de la faiblesse des politiques internes, la production cotonnière connaît depuis 1999 une baisse régulière passant de 362.200 tonnes en 2000 à 330.000 tonnes en 2004. Ce qui s'est ressenti sur la croissance économique. De plus, le PIB est constitué à près de 72% de l'informel. A l'image de la structure d'ensemble, le PIB « informel » est dominé par le secteur primaire et le

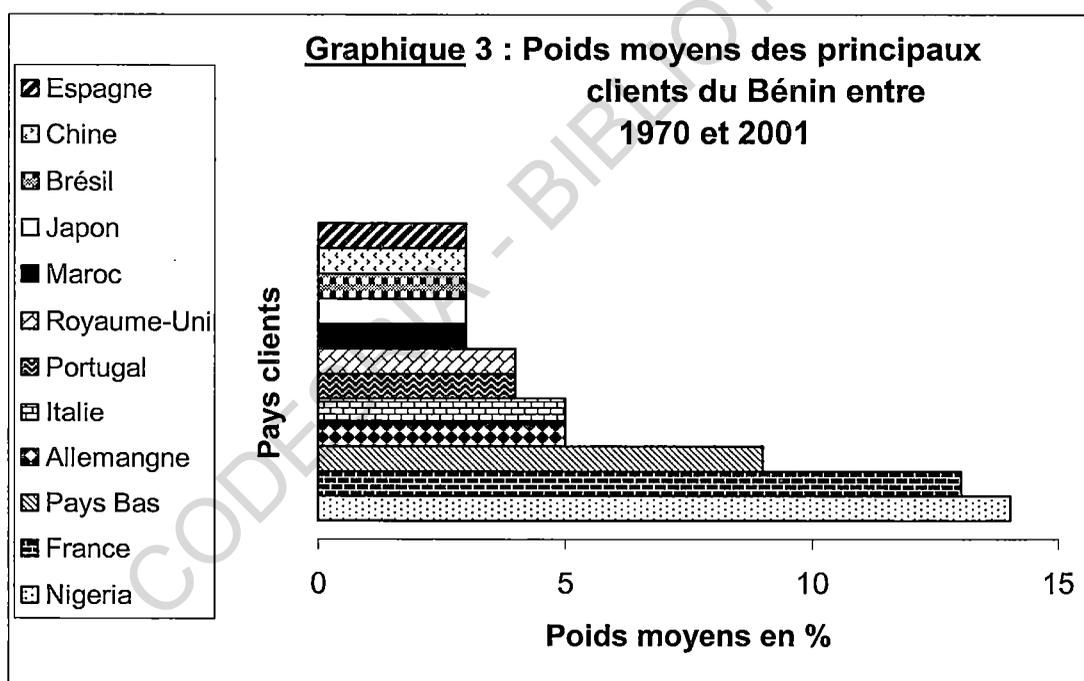
commerce, les parts de ces derniers se situant respectivement à 50% et 37% en moyenne sur la période 1995-2001.

Maillon faible de l'économie béninoise, le secteur secondaire contribue deux fois moins que l'agriculture à la formation du PIB. Malgré les réformes sur l'amélioration du cadre institutionnel et les actions de relance menées depuis 1990, ce secteur n'attire toujours pas les investissements directs étrangers. Le taux d'investissement y plafonne à 17% bien que l'industrie soit supposée produire plus de valeur ajoutée que tout autre secteur de l'économie. La proximité du grand marché nigérian qui en principe devrait être une opportunité, constitue au contraire une source de détérioration de la balance commerciale à cause des disparités de politiques douanières et monétaires entre ce pays et le Bénin. Ces disparités illustrent bien la stagnation du secteur industriel du Bénin. Même si sa contribution au PIB a connu une légère augmentation depuis la dévaluation, celle-ci demeure encore faible. Le faible niveau de l'industrie manufacturière ne pourra pas permettre au Bénin de bénéficier de certains avantages dus à l'intégration régionale. Ces avantages sont en effets liés à l'adoption et la mise en application effective du tarif extérieur commun (TEC) dans l'UEMOA. La structure du commerce extérieur du Bénin renforce le doute sur l'effectivité des gains liés à l'intégration régionale. Une étude comparative de la structure des importations et des exportations montre que le Bénin dépend essentiellement de l'extérieur. Sa balance courante est demeurée structurellement déficitaire malgré la dévaluation du franc CFA en 1994 avec en 2004 un déficit de 55milliards de franc CFA.

En effet, les statistiques du commerce extérieur du Bénin montrent qu'il échange très peu avec les autres pays de l'UEMOA. Selon une étude réalisée par la CAPE en 2002, les principaux partenaires commerciaux du Bénin entre 1970 et 2001 sont la France, le Nigeria et les Pays Bas (voir graphiques 2 et 3).

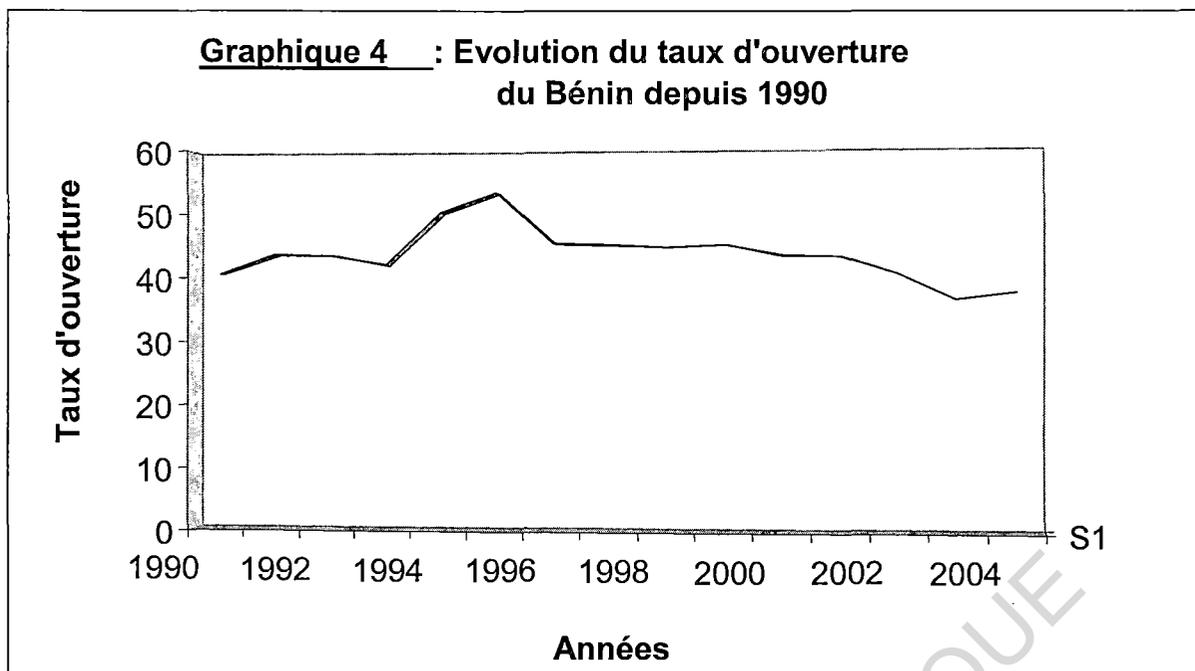


Source : Construit à partir des données de la CAPE



Source : Construit à partir des données de la CAPE

Sur la période allant de 1992 à 1998 par exemple, seulement 7,2% des importations du Bénin proviennent des autres pays de l'UEMOA. De même 2,4% seulement des exportations étaient destinées aux pays membres de l'UEMOA. Malgré les réformes tarifaires et le processus d'intégration régionale, l'ouverture commerciale du Bénin a amorcé une baisse depuis 1996 comme le montre le graphique 4.



Sources : Comptes nationaux et UEMOA

Cette baisse est surtout due à celle des importations. Elle a été renforcée par l'entrée en vigueur du TEC en 2000. Selon une étude de l'INSAE (2001), la baisse du niveau des importations observée par rapport à 1999 concerne aussi bien la valeur (-12,6%) que le volume (-2,5%). La chute des importations provient surtout de l'application du TEC au trafic hors UEMOA. En revanche, les importations en provenance de la zone UEMOA se sont accrues en valeur de 24,1% malgré la régression du volume des échanges de 11,3%. Quant aux exportations de biens et services, elles ont connu une quasi-stagnation de 1999 à 2000 bien que celles en direction des pays de l'UEMOA se soient légèrement accrues. Par contre, elles enregistrent une baisse entre 2001 et 2002 passant ainsi de 99,46 à 99,28 milliards de francs CFA. La structure des importations officielles du Bénin demeure quasiment la même d'une période à l'autre avec le maintien en tête des biens intermédiaires (27,3%), suivis des produits alimentaires (20,4%) et aussi les véhicules d'occasions importés pour la réexportation. Les autres biens de consommation, les produits énergétiques et les biens d'équipement se partagent quasiment la même part, soit 17,8%, 17,3% et 17,0% respectivement. Sur le plan géographique, le principal fournisseur du Bénin, à savoir l'Europe cède progressivement son premier rang au profit du continent asiatique en raison notamment de la réduction des importations de produits pétroliers en provenance de la France.

Les exportations du Bénin sont de deux sortes et portent sur la production locale et la réexportation de biens importés. Les produits locaux exportés sont en nombre limité et restent principalement articulés autour du coton (marginale du palmier à huile et de divers autres produits). Les exportations de coton comptent pour près de 70% des exportations totales du Bénin et environ 25% des recettes fiscales (BCEAO, 2001). La réussite spectaculaire du secteur

cotonnier du début de la décennie 90 s'est vue effritée vers la fin de la décennie. Le fléchissement déjà observé en 2000 sur les exportations du coton et de ses dérivés s'est confirmé en 2001. Ainsi, sous l'effet simultané d'une baisse de la production et des cours sur le marché international, les exportations de ces produits ont enregistré un repli de 7,3% en passant de 103,6 milliards millions à 96,0 milliards, avec une contraction plus marquée pour les exportations de graines de coton dont une bonne partie de la production a été orientée vers le marché intérieur. En ce qui concerne les autres exportations de produits locaux, on peut citer les produits manufacturés comme le tissu, les pâtes alimentaires, les produits pharmaceutiques et des produits miniers composés du pétrole et du ciment. Quant aux réexportations, elles dépendent de la conjoncture régionale dans laquelle la demande nigériane joue un rôle primordial. Les activités de réexportation, orientées en priorité vers le Nigeria, sont source d'importants revenus pour le Bénin, qui bénéficie de la proximité de son grand voisin de l'est. Toutefois, elles rendent fortement dépendante la conjoncture économique béninoise de la politique douanière de son voisin de l'est. Les enquêtes du LARES et les données des douanes ont permis d'identifier 17 « produits clefs »² faisant l'objet de ce type de commerce. En réalité une dizaine d'entre eux représente près de 90% de la valeur totale de ce commerce. Ce sont essentiellement des biens de consommation finale officiellement interdits à l'importation au Nigeria et importés au Bénin sous régime de consommation avant d'être réorientés en direction du Nigeria. Ces produits sont le riz, le lait, la farine de blé, l'huile végétale, le sucre, les friperies, les véhicules d'occasion... Sur la base des résultats de l'enquête Budget-Consommation des ménages de 1996 au Bénin, Gauthier, J-F (2000) a estimé que 66,5% des importations des « produits clefs » sont réellement réexportées vers le Nigeria. Par exemple, en 1992, le Bénin importait 330000 tonnes de riz alors que le marché local ne consomme que 58000 tonnes. L'auteur démontre à partir de ses calculs que la part des charges fiscales dans le prix de ces produits oscille entre 14 et 23%. D'où une forte sensibilité des recettes publiques suite à une évolution défavorable de la conjoncture ou de la politique douanière au Nigeria est envisageable. Une analyse de la situation budgétaire nous permettra d'en savoir plus.

Section 2 :* **Analyse des finances publiques béninoises et problème de Recherche*

Le rôle de l'Etat, notamment par le canal du budget, est au cœur du processus de développement des économies à faible revenu. Une bonne analyse du budget doit aller au delà des soldes budgétaires et procéder à l'étude détaillée des différentes variables de la politique financière de l'Etat que sont les dépenses et les recettes. Mais dans le contexte régional qui est celui du

² Produits prohibés au Nigeria et faisant l'objet de réexportation à partir du Bénin.

Bénin, une telle analyse doit inclure la fiscalité du commerce extérieur. Elle nous permettra ainsi de poser clairement notre problème de recherche.

1- Analyse de la situation budgétaire et fiscalité du commerce extérieur

Le principal indicateur d'analyse du budget est le solde budgétaire. Dans la pratique il en existe trois types selon la nature des éléments retenus. Le solde primaire qui exprime la différence entre les recettes et les dépenses primaires de l'Etat est l'expression de la capacité du pays à financer ses dépenses de souveraineté sur ressources propres et à dégager des excédents pour financer ses investissements. Le solde budgétaire base engagement est celui qui tient compte du service de la dette et des autres dépenses de l'Etat. Lorsque cet indicateur est corrigé des arriérés, il est appelé solde budgétaire global base caisse.

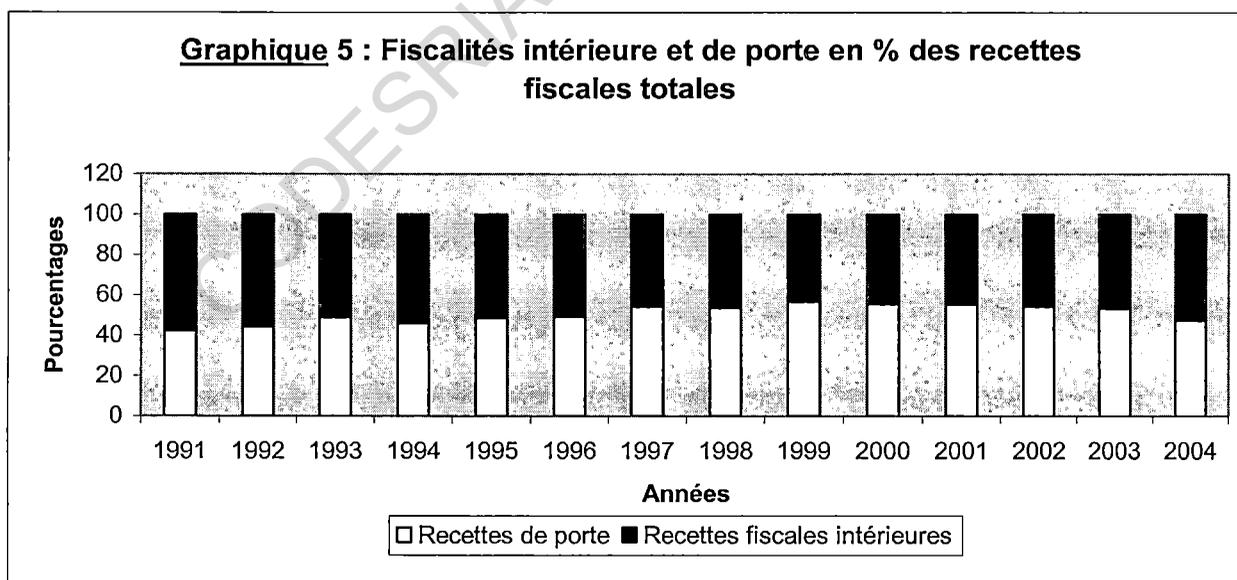
Le solde budgétaire global base engagement du Bénin est resté déficitaire sur toute la période de 1970 jusqu'à nos jours. Selon Bello (2004), son évolution reflète les différentes options budgétaires adoptées depuis les indépendances. Ainsi, Kindoho (1999), à partir de l'observation des différents budgets adoptés depuis 1960 distingue la période 1960-1975 où les budgets sont votés avec un déficit comblé par la France, de la période 1976-1987 avec des budgets votés en équilibre et celle d'après 1988 où les budgets sont votés avec un déficit prévisionnel comblé par l'apport de l'étranger. La seconde période a été la plus tumultueuse. Les engagements de plus en plus croissants de l'Etat ont engendré une explosion des déficits de la période 1982-1989 et rendu insoutenable la situation des finances publiques béninoises avec un déficit de près de 10% du PIB. Cependant, à partir du lancement du premier PAS en 1989, on note tout de même une amélioration de cet indicateur malgré des niveaux critiques en 1994, 1995 et 2000. Bien comprendre cette évolution du solde budgétaire global nécessite une analyse de la structure des dépenses et des recettes.

Les dépenses publiques sont constituées essentiellement des dépenses courantes et des dépenses en capital. Pendant longtemps elles ont connu une croissance soutenue en raison des options de politique économique de l'Etat. Sous la houlette des PAS, des progrès sensibles ont été accomplis dans le sens de leur maîtrise. Les dépenses publiques ont ainsi connu une évolution croissante mais compatible avec le niveau de l'activité depuis les années 90. Les mesures de restriction mises en œuvre ont consisté en une réduction des charges salariales et un encadrement des autres dépenses courantes se traduisant par une augmentation des dépenses d'investissement et une rationalisation dans le choix des projets publics. Par rapport au niveau de 1990, les dépenses publiques totales ont triplé en 2000, pour s'élever en 2004 à 459,1 milliards. Tout au long de cette

période, l'augmentation de la part de la masse salariale a été contenue et est passée de 37% en 1990 à 26% en 2000 puis à 23,5% en 2003. On note également une baisse régulière de la consommation finale publique qui en 2000 n'est que de 8,3% du PIB. En revanche, la contribution budgétaire à l'investissement s'est améliorée même si elle est restée en deçà de la norme de l'UEMOA. Selon Kêkê (2001), les investissements publics financés sur ressources propres ont connu pour la seule année 1999 un accroissement de 39%. D'après les statistiques de la BCEAO, ils sont passés de 29 à 63 milliards entre 2000 et 2004 pendant que les dépenses en capital passent de 116,4 à 159 milliards sur la même période. En outre, le niveau de la dette publique peut être jugé acceptable en comparaison aux autres pays de l'UEMOA. Le ratio dette publique sur PIB qui est d'environ 48.5% en 2004 est largement meilleur à la moyenne communautaire. L'encours de la dette publique extérieure qui était de 941,6 milliards en 2002 est descendu à 826,3 milliards en 2004. Ces efforts de restructuration des dépenses publiques se sont renforcés depuis 1999 par la mise en œuvre de la réforme PERAC et la définition des cadres de dépenses à moyen terme. Toutefois, les réformes ont visé la structure plutôt que le niveau des dépenses. Ces dernières années, les dépenses sont restées stables autour de 20% du PIB. D'où la nécessité d'une forte mobilisation des recettes.

D'un point de vue structurel, on constate une évolution globalement positive des recettes publiques. La période de 1970 à 1982 a été une période de croissance modérée. L'environnement économique marqué par la hausse du dollar et les prix des matières premières était favorable à la croissance économique. De nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la capacité de recouvrement des impôts et permettre ainsi à l'Etat de mobiliser les ressources nécessaires à sa politique volontariste. Durant cette période, il est faite obligation aux entreprises publiques de verser 70% de leur bénéfice au trésor. Selon Kindoho (1999), cette évolution positive des recettes publiques serait due au volume élevé des transactions commerciales qui renflouent les caisses de l'Etat à travers une augmentation considérable du montant des droits et taxes à l'importation. Mais à partir de 1982, les mesures de contrôle des importations au Nigeria se sont traduites par des difficultés pour les finances publiques béninoises. Ainsi, pendant la période 1982 - 1989 on a noté une instabilité des recettes publiques. Cette situation a été aggravée par les difficultés financières de la plupart des entreprises publiques et le ralentissement de l'activité économique. Cette crise a atteint son paroxysme en 1989 où la situation est devenue alarmante avec la chute importante des recettes fiscales de l'ordre de 18 milliards de francs CFA, soit une diminution de 44% par rapport à l'année précédente (Bello, 2004). Face à cette situation, les autorités béninoises ont entrepris, en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, un vaste effort de restructuration en vue de restaurer de la viabilité financière du secteur public.

Dès lors, le gouvernement a adopté le principe de budget unifié, le budget de la Caisse Autonome d'Amortissement (structure gérant le portefeuille de dette publique) et celui du fonds routier ont été intégrés au budget de fonctionnement pour en faire un budget général de l'Etat. Dans le même temps, une révision du système fiscal a été engagée afin de l'adapter à la réalité économique nationale. Les objectifs généraux de cette réforme ont été de renforcer l'élasticité automatique du système fiscal, améliorer l'équité et l'efficacité de l'administration fiscale, rationaliser les incitations fiscales au secteur privé et éliminer les distorsions causées par la multiplicité des taux. Cette réforme de l'administration fiscale a aussi été accompagnée par l'instauration de la TVA en 1991. Ces différentes mesures d'allègement, de simplification et de transparence prises ont impulsé le niveau des recettes publiques. Entre 1990 et 2000 par exemple, les recettes publiques totales ont été multipliées par cinq pour s'élever à 266,2 milliards. Elles sont alimentées principalement par les recettes fiscales, elles mêmes dominées par les recettes douanières. Ces cinq dernières années, les recettes fiscales représentent en moyenne 88% des recettes publiques hors dons. Elles ont deux composantes, les recettes fiscales intérieures et les recettes de portes. Comme on peut le constater dans le graphique 5, les recettes fiscales sont globalement dominées par les recettes de porte sur la période de 1991 à 2004 bien qu'on note une tendance contraire en 2004. De 1991 année de l'institution de la TVA à 1996, la part des recettes de porte dans les recettes fiscales totales est en moyenne de 49,7%. Mais de 1997 à 2001, cette tendance s'est renversée et les recettes douanières ont pris le dessus avec une part moyenne de 52,7% contre 47,3% pour les recettes intérieures.



Sources : DGAE - MFE

La part des recettes sur les « produits clefs » dans les revenus douaniers serait de l'ordre de 36% et la part des produits réexportés serait de 23% selon Gautier (2001). Or, l'évolution des

volumes d'importation par le Nigeria des « produits clefs » en provenance du Bénin (Transit + mise à la consommation locale) est principalement déterminée par les réglementations douanières en vigueur au Nigeria. Pour les produits dont l'entrée sur le territoire nigérian a été autorisée au cours de la période récente, ou dont le taux de taxation a été abaissé de manière substantielle, le volume d'importation a fortement diminué. Ce phénomène de substitution est flagrant à partir de quelques exemples cités par Gautier (2001). Entre 1995 et 1996, le taux de droit de douane sur le riz est passé de 100 à 50% au Nigeria. La valeur réexportée vers le Nigeria a diminué de 62% sur cette période. De manière concomitante, les exportations officielles de riz du Nigeria en provenance d'Asie ont augmenté de 6257% en valeur (F.CFA). De même, la levée des interdictions d'importation des tissus de confection au Nigeria en 1997 s'est également traduite par une forte baisse des volumes transitant par le Bénin, soit -30%. Ici encore, les importations directes (officielles) du Nigeria se sont substituées aux produits réexportés par le Bénin. Entre 1995 et 1998, le volume des tissus officiellement importés par le Nigeria a été en effet multiplié par 3,7. En revanche, les produits restant prohibés à l'importation, ou pour lesquels le droit de douane reste très élevé, ont quant à eux connu une forte progression de leurs importations via le Bénin (Huile comestible, viande de volaille, alcool, pneu d'occasion ou rechapé, conserve de tomate). On remarque donc que bien que le Bénin tire une bonne partie de ses recettes publiques des droits de portes, ces derniers sont fortement sensibles à la politique douanière des pays frontaliers en l'occurrence le Nigeria. La tendance à la libéralisation du commerce nigérian devrait alors aboutir à une réduction substantielle des volumes d'importations des « produits clefs ». De même, l'introduction du TEC devrait augmenter le prix des produits de réexportation (par répercussion de la hausse des coûts d'approvisionnement des importateurs béninois) et donc réduire les volumes de ce type de commerce. L'effet des récentes mesures de prohibition doublées d'un renforcement des contrôles frontaliers ne fait que corroborer ce fait. De même, l'appartenance du Bénin à l'UEMOA l'astreint au respect de certains critères de convergence dont la norme de déficit budgétaire supérieur ou égal à 0% du PIB nominal et le taux de pression fiscale d'au moins 17%. L'observation de l'évolution de ce dernier indicateur pour le Bénin révèle qu'il plafonne ces cinq dernières années autour de 14,5%. Cette situation, qui est le fait des caractéristiques structurelles de l'économie béninoise, appelle donc à des réformes urgentes pour maintenir la viabilité et la stabilité financière de l'Etat.

Au total, si les recettes publiques connaissent un accroissement fabuleux suite aux réformes de ces dernières années, leur structure n'a pas véritablement changé. L'Etat continue de dépendre de la fiscalité de porte malgré le double processus de libéralisation commerciale et d'intégration régionale. L'examen de la structure du PIB national nous a permis de mettre en lumière quelques caractéristiques majeures qui peuvent contrarier les gains attendus du processus d'ouverture aux

échanges dans lequel le Bénin s'est engagé depuis 1990. Ces caractéristiques peuvent constituer en effet de sérieuses entraves à la mobilisation des recettes publiques, à leur stabilité puis à l'équilibre et à la viabilité des finances publiques nationales.

2- Cadre théorique de l'étude

2-1- Problématique

Depuis plusieurs décennies et dans un contexte d'internationalisation croissante des échanges de biens et services, les conséquences macro-économiques de la libéralisation commerciale dans les pays en développement ont fait l'objet d'un vaste débat. Celui-ci s'est jusqu'à présent principalement cristallisé autour des effets de l'ouverture commerciale sur la croissance économique de moyen et long terme, la tendance dominante soulignant les effets positifs de l'ouverture commerciale (Edwards, 1998) bien que le débat ne soit pas clos (Rodrik, 1999). A contrario, la relation entre l'ouverture commerciale et les finances publiques a été beaucoup moins étudiée dans la littérature économique et les quelques études réalisées sur le sujet ne permettent pas de dégager de conclusions claires (Agbeyegbe et al, 2004). L'analyse des effets de l'ouverture commerciale sur les composantes budgétaires est pourtant centrale pour les économies des pays en développement et plus particulièrement pour celle du Bénin en raison de la structure de son commerce extérieur, de la nature de ses recettes budgétaires et de l'urgence pour l'Etat d'assurer les dépenses d'avenir en vue de réduire la pauvreté.

Selon la théorie économique, la relation entre libéralisation commerciale et recettes publiques dépend du niveau et du poids des droits et taxes sur le commerce extérieur dans l'ensemble des recettes publiques mais aussi des élasticités-prix et revenu des importations et de la réponse des exportations (Blejer et Cheasty, 1990). L'ouverture devrait en principe produire un effet volume par l'augmentation des importations et le développement des exportations pour compenser les pertes de recettes publiques dues à la baisse des droits de douane. Mais l'élasticité-prix des importations étant faible à court terme on enregistre du coup une chute immédiate des recettes douanières (Blejer et Cheasty, 1990). D'où l'effet global de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires est incertain. Tanzi (1989) puis Blejer et Cheasty (1990) en concluent que l'effet net des réformes tarifaires sur les recettes budgétaires est une question d'ordre empirique et dépend donc des caractéristiques de chaque pays.

De son côté, le Bénin s'est engagé depuis la fin des années 80 dans une série de réformes visant à rétablir les grands équilibres macro-économiques et à relancer la croissance économique. Les principales réformes fiscales et douanières mises en œuvre par l'Etat béninois à partir de 1991 concernent l'élimination des restrictions quantitatives, la suppression des exonérations, la

réduction des dispersions des taux à des fins d'efficacité et la limitation des taxes à l'exportation. Ces réformes, couplées avec l'harmonisation des fiscalités dans le cadre de l'UEMOA, devraient conduire à la réduction du poids des taxes assises sur le commerce extérieur et à augmenter celui de la TVA. La finalité de ces réformes est non seulement une insertion et une plus grande ouverture à l'économie mondiale mais aussi une réduction de la vulnérabilité des finances publiques. Ce processus s'est renforcé par l'adhésion du Bénin à l'OMC. Mais malgré les performances enregistrées depuis les années 90, l'économie nationale présente encore des fragilités au nombre desquelles la persistance du déficit commercial et la forte dépendance à l'égard de la fiscalité de porte.

En effet, l'ouverture commerciale s'est caractérisée au niveau des exportations, par une monoculture de rente, le coton³. Ceci rend vulnérables les recettes budgétaires aux fluctuations des prix de ce produit. Guillaumont et Combes (2000), soulignent que bien que fondamentalement le sentiment demeure d'une ouverture favorable au développement, la volatilité persistante des prix des produits de base reste perçue pour les pays à faible revenu comme une source de forte vulnérabilité. Dans le même temps, la surévaluation constante du franc CFA a contribué à un boom des importations qui s'est répercuté sur les finances publiques par le biais des droits et taxes aux importations. Mais à la suite de la faillite de la plupart des « industries naissantes », plusieurs mesures ont été prises pour accompagner l'insertion du Bénin dans l'économie mondiale. Au nombre de celles-ci, on peut citer la suppression des barrières non tarifaires, la réduction du nombre et du niveau de droit de douane et la dévaluation du franc CFA. Ainsi, la position géographique stratégique du Bénin lui a permis de servir de pays de transit et il s'y est développé un commerce de réexportation vers le Niger et le Nigeria. Selon les statistiques de l'INSAE, la réexportation constituerait 66,5% des importations des « produits clefs » pour l'année 1999. Ce commerce de réexportation se justifie par deux raisons essentielles : premièrement, la vague de réformes du début des années 90 a rendu le tarif douanier béninois compétitif, en second lieu, les prohibitions nigérianes non doublées d'un renforcement des contrôles frontaliers donnent lieu à une réexportation frauduleuse des dits produits qui préalablement sont importés au Bénin en régime de consommation. Cette situation rend les recettes budgétaires béninoises vulnérables à la politique douanière du Nigeria. Pour preuve, les mesures de contrôle frontalier prises par le Nigeria vers la fin de l'année 2003 ont eu pour conséquence une crise des finances publiques béninoises. Pour prévenir de tels chocs, la théorie économique préconise que le désarmement tarifaire engendré par la libéralisation commerciale soit soutenu par une substitution des taxes domestiques à celles sur le commerce extérieur c'est-à-dire la transition fiscal-douanière, afin d'éviter une baisse des recettes publiques par le biais des taxes sur les échanges extérieurs. Mais

³71,7% des exportations totales selon les statistiques de la BCEAO en 2001

dans la plupart des pays en développement, la mise en œuvre de cette transformation fiscalodouanière est souvent difficile à cause des caractéristiques structurelles de leurs économies. Au Bénin, la part des recettes de porte dans les recettes fiscales qui était de 42,3% en 1991 est passée à 48,6% en 1995 puis à 55,7% en 2001. De plus, la mise en œuvre du TEC en janvier 2000, a entraîné une harmonisation des tarifs douaniers et de l'ensemble des taxes indirectes : droits d'accises et TVA. Cette harmonisation est synonyme d'une hausse des droits de douanes pour le Bénin, hausse provoquée par une recatégorisation des importations. Ce réarmement est la conséquence d'une faible intégration de l'économie béninoise au sein de l'UEMOA. Les pays de l'UEMOA représentent en effet moins de 10% de la valeur de son commerce extérieur. Il s'en suit une chute du commerce de réexportation dont l'évolution dépendait déjà de la politique douanière du Nigeria. Cette situation pourrait contrarier les objectifs de taux de pression fiscale contenus dans les critères de convergence de l'UEMOA. Sur un autre plan, les accords de partenariat économique (APE) entre les pays ACP (Afrique Caraïbes et Pacifique) et l'Union Européenne, l'un des principaux partenaires commerciaux du Bénin, seront à l'origine de nouvelles réductions tarifaires. D'où une réduction concomitante des recettes publiques pendant que le financement des stratégies de lutte contre la pauvreté induira des charges récurrentes importantes pour le gouvernement. Tous ces arguments rendent opportune une analyse des implications budgétaires de la libéralisation commerciale au Bénin et amènent à s'interroger sur les facteurs qui bloquent la transition fiscalodouanière.

2-2- Les objectifs et hypothèses de recherche

Objectifs

De façon générale, notre objectif est d'évaluer l'effet global des réformes tarifaires sur les finances publiques béninoises et d'identifier les raisons qui peuvent expliquer l'échec relatif de la transition fiscalodouanière. Cet objectif peut être scindé en trois sous-objectifs :

◆ ***Objectif spécifique n°1***

Vérifier si l'ouverture commerciale a accru la vulnérabilité des finances publiques béninoises aux chocs commerciaux extérieurs.

◆ ***Objectif spécifique n°2***

Evaluer l'impact du processus de libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires globales.

◆ ***Objectif spécifique n°3***

Déterminer les facteurs qui bloquent la transition fiscalodouanière au Bénin.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous fixons un certain nombre d'hypothèses.

Hypothèses

Pour chaque objectif spécifique, nous émettons une hypothèse que nous vérifierons dans le troisième chapitre.

◆ ***Hypothèse relative à l'objectif spécifique n°1***

L'ouverture commerciale conduit à un accroissement des échanges avec l'extérieur et rend l'économie nationale vulnérable aux chocs. Ces derniers se transmettent aux finances publiques par le biais des termes de l'échange.

◆ ***Hypothèse relative à l'objectif spécifique n°2***

En raison de la forte dépendance des recettes publiques béninoises à l'égard de la fiscalité de porte, la libéralisation commerciale va entraîner une baisse des recettes budgétaires globales.

◆ ***Hypothèse relative à l'objectif spécifique n°3***

Les caractéristiques structurelles de l'économie béninoise telles que la part de l'agriculture dans le PIB, l'étroitesse de la base fiscale..., empêchent la transformation fiscal-douanière.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Chapitre II : Libéralisation commerciale et finances publiques dans la littérature économique

Avant de procéder à l'évaluation de l'impact de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires au Bénin, il est important pour nous de faire le point de la littérature théorique et empirique sur la question. Pour ce faire, nous allons dans une première section chercher à comprendre les fondements théoriques des réformes commerciales et budgétaires, avant de faire dans la deuxième section de ce chapitre le point des débats empiriques.

***Section1* : Les fondements théoriques des réformes commerciales et budgétaires**

Le principal argument théorique qui sous-tend la libéralisation commerciale est que l'imposition de barrières à l'échange international peut être considérée comme un coût, pour plusieurs raisons. Non seulement la protection à l'étranger fait perdre des marchés aux producteurs nationaux, mais encore elle accroît le prix auquel les agents économiques nationaux (consommateurs et producteurs) s'approvisionnent à l'extérieur et diminue généralement le nombre de variétés et/ou de qualités disponibles sur le territoire. Elle oriente en outre artificiellement l'allocation des ressources productives et diminue finalement les pressions concurrentielles, ce qui est dommageable pour l'ensemble de l'économie. Ainsi, la libéralisation commerciale peut donc constituer une source d'efficience-X et d'accroissement des possibilités de production. Elle permet une meilleure allocation des ressources productives (effet statique) puis facilite l'accès aux technologies nouvelles, l'exposition à la compétition et l'amélioration de la qualité (effet dynamique). Toutefois, l'un des aspects de l'ouverture commerciale et de l'intégration à l'économie mondiale est la suppression des entraves aux échanges. Etant donné que les droits et taxes assis sur le commerce extérieur constituent pour les Etats une source majeure de recettes, on peut augurer que la libéralisation commerciale entraînera des réaménagements au niveau des finances publiques. Mais ces réformes budgétaires peuvent être source de distorsion. D'où elles doivent être menées en minimisant les pertes de bien-être. C'est pourquoi, après avoir discuter des effets directs et indirects de la libéralisation commerciale sur les recettes publiques, nous allons ensuite présenter un cadre théorique de coordination des réformes commerciales et budgétaires.

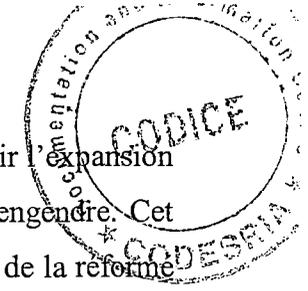
1- Analyse théorique de la relation entre libéralisation commerciale et finances publiques

Cette partie aborde les effets de la libéralisation commerciale sur la position financière de l'Etat. Dans ce cadre, Il est généralement admis que le gouvernement n'est pas seulement un collecteur de taxes, mais aussi un investisseur, un commerçant, un employeur et un administrateur. L'analyse traditionnelle qui postule qu'une baisse des droits de douane engendre par le biais des taxes sur le commerce extérieur une baisse des recettes budgétaires est censée omettre des aspects importants de l'impact de la libéralisation commerciale sur le budget de l'Etat. Nous allons donc distinguer ici les effets directs des effets indirects et de long terme.

1-1- Les effets directs de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires

La libéralisation commerciale suppose de façon plus ou moins automatique une suppression ou une réduction des droits de douane. Cet alignement des prix nationaux sur ceux mondiaux a un effet prix sur l'économie nationale. Cet effet prix est d'abord supporté par une composante des recettes publiques : les recettes de porte qui connaissent, à niveau d'importation égal, une baisse due à celle du taux du tarif douanier. Les taxes sur le commerce extérieur supportent donc l'effet prix direct. Mais les pertes (ou gains) nettes ne sont pas dues essentiellement à l'effet prix. En effet, la réponse totale des recettes dépendra non seulement du changement du tarif douanier, mais aussi des élasticité prix et revenus de la demande d'importation. La baisse du tarif douanier se traduit par une baisse du prix des produits importés. En supposant que les biens sont normaux, cette baisse des prix engendra une augmentation du volume des importations donc de la base fiscale des recettes douanières et de leur montant. Les deux effets prix et volume jouent donc en sens inverse. L'effet direct global de la réduction tarifaire dépend en définitive de l'élasticité prix de la demande d'importation et de la réponse de l'offre des industries de substitution des importations.

Une élasticité prix supérieure à un entraînera un gain net car la baisse du tarif douanier induit un accroissement en volume des importations, donc de la base taxable, qui lui est supérieur. Mais dans la réalité, l'élasticité prix est souvent faible à court terme et par conséquent, la baisse de recettes dépasse le niveau escompté. De plus, une baisse des tarifs douaniers entraîne aussi un effet revenu réel qui se traduit par une augmentation du revenu disponible et donc de la consommation y compris les biens importés. Mais l'augmentation du niveau des importations est source d'autres déséquilibres pour l'économie. Elle peut générer ou aggraver le déséquilibre de la balance des paiements. Pour corriger cela, la libéralisation commerciale est souvent soutenue par



une dévaluation, dans les pays où le taux de change n'est pas flexible, afin de contenir l'expansion des importations et de corriger le déséquilibre de la balance commerciale qu'elle engendre. Cet ajustement du taux de change, bien qu'il soit nécessaire pour le succès à long terme de la réforme commerciale, n'est pas sans conséquence sur les recettes publiques. Il conduit également à deux effets opposés. Le premier est relatif à la valorisation des importations, conduisant ainsi à une augmentation des taxes collectées sur le commerce extérieur. Le second par contre est une contraction du volume des importations due à un renchérissement relatif de leur prix. L'effet volume de la libéralisation commerciale sur les recettes publiques est donc d'autant plus fort que l'ajustement de change tarde à être mis en œuvre.

Au niveau des industries de substitution d'importations, plus l'offre de court terme est élastique, plus les importations croîtront en réponse à la baisse du tarif douanier et plus l'effet volume et les recettes publiques seront importants. Sur un autre plan, plus l'offre domestique et de façon générale l'activité économique sera faible, plus la demande agrégée va baisser et avec elle la demande d'importation aussi bien que les recettes publiques qui en sont issues. L'effet direct net de la libéralisation commerciale sur les recettes publiques est donc ambigu. Plusieurs autres mécanismes plus complexes renforcent cette ambiguïté. Tous ces mécanismes jouent sous l'hypothèse d'un taux unique du tarif douanier.

Mais si le tarif douanier est multiple ou si les élasticités prix croisées des importations sont élevées, une baisse des droits de douane, même suivie d'une augmentation des importations globales peut entraîner une baisse des recettes publiques ; les consommateurs pouvant substituer aux produits importés assujettis à un droit de douane élevé ceux qui sont faiblement taxés. L'effet direct net dépend aussi d'autres mécanismes plus complexes. On peut citer la structure du marché des importations et le régime de change.

Lorsque le marché des importations est oligopolistique ou s'il prédomine une économie de rente, les importateurs peuvent ne pas répercuter toute la baisse du droit de douane sur le consommateur final. Dans ces conditions, le niveau des importations est maintenu constant alors que leur taxation diminue. Les importateurs s'arrogent donc une rente au détriment des consommateurs. Ceci aggrave la perte de recettes publiques car l'effet volume ne joue pas. Face à cette situation, la solution pour le gouvernement consiste à instaurer une taxe sur les activités rentières des importateurs.

D'un autre côté, si la libéralisation commerciale est anticipée par les agents économiques, elle peut exercer un effet « d'annonce ». En effet, dans ce cas, les importateurs bloquent leurs transactions jusqu'à la mise en œuvre effective de la réduction tarifaire. Ainsi, à l'introduction des nouveaux tarifs, le volume des importations connaît un boum à la première année qui se traduit par un effet positif sur les recettes publiques. Mais cet effet n'est que temporaire.

Somme toute, dans le court terme, l'effet direct est globalement une réduction des recettes fiscales sur les importations. A priori, la hausse des importations en volume devrait être inférieure à la baisse des tarifs douaniers dès lors qu'il est admis l'hypothèse d'élasticité prix de la demande d'importation inférieure à un. Mais l'impact global de la libéralisation commerciale sur les finances publiques est plus complexe et ne se limite pas seulement à ces effets directs.

1-2- Les effets indirects et de long terme de la libéralisation commerciale sur les finances publiques

La libéralisation commerciale entraîne de façon explicite une baisse des droits de douane et par conséquent affecte les recettes douanières. Mais les implications budgétaires de la libéralisation commerciale ne sauraient se limiter aux effets sur les recettes douanières. Elles supposent aussi des mécanismes plus complexes qui se déclenchent surtout sur le long terme.

En effet, la libéralisation commerciale entraîne des gains dynamiques qui stimulent la croissance économique. Selon Harrison (1990), les arguments théoriques relatifs aux gains provenant de la libéralisation commerciale sont traditionnellement liés à l'efficacité allocative dans les pays détenteurs d'avantages comparatifs. Ces gains surviennent après une possible contraction de l'activité économique, juste à l'avènement de la réforme, et une réallocation des ressources à travers la modification des prix relatifs. Les différentes variables budgétaires sont donc affectées au fur et à mesure que les gains d'efficacité et de réallocation se réalisent.

Ainsi, l'ouverture commerciale va se traduire à long terme par un accroissement du revenu national et par extension des taxes indirectes. Blejer et Cheasty (1990), soulignent que la hausse des recettes budgétaires dans le long terme est le principal argument souvent utilisé pour convaincre les décideurs politiques de s'engager sur la voie de la réforme malgré les effets négatifs directs de celle-ci. Dans le court terme par contre, la contraction du niveau d'activité et le chômage concomitant conduisent à une baisse des recettes issues de l'impôt sur le revenu pendant que l'augmentation du volume des importations va générer des recettes douanières supplémentaires. Mais la réduction tarifaire a aussi des effets redistributifs au profit des secteurs d'importation. Or l'imposition des importations est moins assujettie à l'évasion fiscale que celle du revenu. Dans ce cas, la libéralisation commerciale peut accroître le rendement fiscal. Le résultat dépend tout de même de la politique de change en vigueur. Si le désarmement tarifaire est accompagné d'un ajustement du taux de change (dévaluation), les gains des importateurs sont limités et la part du revenu des exportateurs dans le revenu global s'accroît. Cette réorientation de la production de la consommation domestique vers les secteurs d'exportation a un effet négatif sur les recettes fiscales mais son effet sur les recettes budgétaires globales est ambigu. Cet effet indirect provient de la

symétrie de Lerner et est résumé comme suit par Gautier (2001) : « Si la production se réoriente de la consommation domestique vers les exportations, alors elle se déplace aussi d'une consommation taxée vers une autre exonérée. La base taxable de la production intérieure diminue ». Cet effet négatif devrait être compensé par un accroissement des recettes d'exportation. Mais dans les pays en développement, la structure des secteurs d'exportation est particulière et source de problèmes supplémentaires pour les finances publiques. Ces pays dépendent principalement de l'exportation des produits de base. Dans ces conditions, les recettes budgétaires sont fortement affectées par les variations des prix de ces produits (Agenor, 1999). Ces dernières induisent à leur tour une instabilité des finances publiques génératrice de graves problèmes. Au niveau du gouvernement, des variations imprévisibles des prix des produits de base compromettent la réalisation des objectifs budgétaires à plusieurs égards. D'abord, elles ont un effet direct car agissant de facto sur les recettes budgétaires mais aussi un effet indirect car affectant la production donc la base taxable. Cashin et Pattillo (2000), font remarquer que l'instabilité des termes de l'échange est un déterminant essentiel des performances macroéconomiques des PVD. Or l'ouverture commerciale augmente l'exposition d'un pays aux chocs extérieurs, accentuant ainsi les effets de l'instabilité des termes de l'échange sur l'instabilité de la croissance. Les pays les plus ouverts seraient donc les plus instables et auront par conséquent des recettes budgétaires plus instables. Toutefois, en distinguant l'ouverture naturelle de la politique d'ouverture, Combes et Saadi-Sedik (2002), soulignent que les pays qui ont des politiques d'ouverture plus extraverties ont une meilleure gestion des finances publiques et donc des déficits budgétaires plus faibles.

Les recettes issues des impôts sur la consommation sont aussi bien affectées par les effets de revenu, de substitution et de redistribution engendrés par la libéralisation commerciale que par l'existence d'un système de taxation indirecte. Plus l'élasticité revenu de la consommation est élevée, plus les revenus d'impôt sur la consommation sont susceptibles de fléchir avec la baisse de l'activité dans la période de la réforme. Mais cet effet peut être nuancé. Dans un premier temps, s'il existe un système de taxation indirecte sur les importations (comme par exemple la TVA), une augmentation du volume des importations peut entraîner une hausse des recettes de porte. Par ailleurs, dans la plupart des pays, la taxation domestique ne se fait pas au même taux que celle des importations de telle sorte que le passage de la fiscalité extérieure à celle domestique peut conduire à une baisse des recettes fiscales, baisse qui dépend aussi des élasticités de substitution entre les biens importés.

Mais la libéralisation commerciale n'affecte pas que les recettes budgétaires. Elle conduit aussi à des modifications dans les comportements de dépenses publiques. Ces dernières sont affectées sur plusieurs plans quoique moindre que les recettes. Comme les agents privés, la baisse

du tarif douanier exerce un effet revenu sur l'Etat. Les importations étant devenues relativement moins chères, la consommation en biens et services de l'Etat est stimulée à la hausse. Mais cet effet est souvent vite contenu par l'ajustement du régime de change.

Selon Blejer et Cheasty (1990), les caractéristiques d'une économie commercialement ouverte diffèrent fondamentalement de celles d'une économie protégée. Après la phase de transition, on constate que le produit national, le revenu national au prix mondial, la part des biens échangeables et du revenu du facteur relativement abondant dans le revenu national sont nettement plus élevés que la période pré-libéralisation. Bien que la part du revenu du facteur le plus abondant dans le revenu total s'accroît par rapport à celle du facteur relativement rare, ce dernier ne baisse pas en valeur absolue, conduisant ainsi à une hausse du revenu global de l'économie. Cette hausse n'est pas sans implication pour les finances publiques étant donné que les taxes directes et indirectes sont censées croître au même titre que leurs bases respectives, les revenus et les dépenses. Toutefois, il revient à l'Etat de créer un cadre favorable permettant à ces hausses de revenus et de dépenses de se répercuter sur les recettes budgétaires. Blejer et Cheasty en concluent que les gains budgétaires potentiels de la libéralisation commerciale ne seront réalisés que si le système fiscal possède certaines caractéristiques au nombre desquelles une large base fiscale et la neutralité de l'impôt. Des carences au niveau du système fiscal peuvent compromettre la réalisation des gains potentiels pour les finances publiques. C'est pourquoi il convient d'envisager les réformes tarifaires et budgétaires dans un cadre intégré et coordonné.

2- Coordination des réformes tarifaires et fiscales : Les fondements théoriques de la transition fiscale

Puisque que la libéralisation commerciale a des effets sur les finances publiques, l'Etat est censé restructurer ses recettes pour les contenir. Mais ce réaménagement doit se faire en respectant les critères d'optimalité d'un système fiscal. Nous allons donc énoncer les principes de la fiscalité optimale avant d'aborder les fondements théoriques de la transition fiscalo-douanière.

2-1- Un aperçu des débats théoriques sur la fiscalité optimale

Depuis la synthèse néoclassique de Musgrave (1959), un consensus s'est réalisé autour de l'intervention de l'Etat dans la vie économique (allocation, redistribution et stabilisation). Toutefois, cette intervention bien qu'étant devenue nécessaire, doit se faire dans le respect des conditions d'optimalité néoclassique. Un tel cadre est déterminé par la théorie de la fiscalité optimale. Cette dernière vise la mise en œuvre d'un système de taxation qui minimise la perte de bien-être collectif tout en respectant la contrainte budgétaire exogène de l'Etat. Deux critères

servent de base à cette théorie et portent sur le « poids mort » c'est-à-dire la perte nette de bien-être collectif qui n'est rien d'autre que la différence entre les recettes additionnelles de l'Etat et la perte de surplus des consommateurs ou des producteurs à la suite de l'introduction d'une taxe dans l'économie. On parlera alors de critère d'efficacité lorsqu'on cherche à minimiser la perte nette tandis que la répartition équitable du poids mort entre les divers agents économiques fait appel au critère d'équité.

Se fondant sur ces deux critères, Ramsey (1927) a été le premier à développer un cadre théorique permettant de déterminer un système fiscal maximisant l'efficacité. Il part d'un cadre microéconomique avec un consommateur représentatif et n entreprises (donc plusieurs produits).

Le programme est le suivant :

$$\text{Max} U = U(p_i, w, I)$$

$$s/c R = \sum_{i=1}^n t_i x_i$$

Où U est la fonction d'utilité indirecte du consommateur, p_i , x_i et t_i sont respectivement le prix, la demande en volume et le taux de taxation du bien i , w le taux de salaire, I un revenu forfaitaire, n le nombre de biens disponibles et R le revenu fiscal de l'Etat.

A partir du Lagrangien, Ramsey en vient à la conclusion que : « les biens pour lesquels la demande compensée varie peu en fonction de l'ensemble des prix doivent être relativement plus fortement taxés ».

Si cette règle est facilement compréhensible sur le plan théorique, elle s'avère en revanche d'une faible utilité du point de vue pratique. Son emploi est en effet compliqué car elle suppose de connaître la dérivée de la demande compensée d'un bien par rapport aux prix du marché. Baumol et Bradford (1970) apportent une restriction supplémentaire au cadre d'hypothèse de la règle de Ramsey en supposant que les élasticités prix croisées soient nulles. Ils établissent alors une version simplifiée de la règle de Ramsey. Ce qui a donné « la loi des élasticités inverses » selon laquelle un système fiscal est optimal lorsque les taux de taxation des biens sont inversement proportionnels à l'élasticité prix direct de leur demande.

La règle de Ramsey et la loi des élasticités inverses présentent l'avantage d'être facilement compréhensibles. Mais le cadre de l'agent représentatif produit un résultat allant à l'encontre du sens commun de justice sociale : Puisque le système fiscal optimal implique des taux de taxation plus élevés pour les biens dont la demande est relativement inélastique aux prix, d'où les biens de première nécessité seront normalement les plus fortement taxés. Or, la part de ces biens est plus importante dans le budget des ménages défavorisés. Par conséquent, la loi des élasticités inverses

et la règle de Ramsey amèneraient à accroître la pression fiscale sur le budget des ménages les plus pauvres. Ainsi, si le but de minimisation de l'incidence fiscale est atteint, il se fait à l'encontre de l'équité. Pour tenir compte de l'équité, l'analyse de la fiscalité optimale doit être alors étendue au cadre d'une économie multi-agents, où les agents diffèrent notamment par leurs niveaux de revenu.

Diamond et Mirrles (1971) ont été les premiers à développer la théorie de la fiscalité optimale dans un cadre multi-agents. Les hypothèses d'analyse restent sensiblement les mêmes. Seule l'hypothèse de rendements constants des facteurs est levée. Ceci permet d'intégrer l'existence de profits positifs des entreprises qui seraient ensuite redistribués aux ménages. Ils aboutissent pratiquement aux mêmes résultats et établissent clairement que les critères d'efficacité et d'équité sont antagonistes.

Ainsi, à leur suite, les débats théoriques se sont attelés à répondre à la question de savoir si les effets des deux critères se compensent. Le problème est donc de trouver les conditions dans lesquelles le taux de taxation optimale est unique pour tous les produits. Le cadre d'hypothèse est revu en levant la restriction sur les impôts directs. Atkinson et Stiglitz (1976), Deaton (1979), Deaton et Stern (1986) ont été les principaux instigateurs développant les conditions suffisantes d'un taux uniforme de taxation des biens dans une économie multi-agents. En maintenant les hypothèses standards de la théorie de la fiscalité optimale (parfaite concurrence, séparabilité de la consommation et du travail dans la fonction d'utilité), l'existence d'impôts directs progressifs et de préférences homothétiques des consommateurs rendent caduques la taxation indirecte.

Toutefois, Deaton et Stern (1986) précisent que ce résultat n'est vrai que si la fiscalité directe est optimale de premier rang. Autrement dit, cela suppose qu'il est possible d'appliquer un système de transfert forfaitaire. Mais un taux uniforme n'est souhaitable que lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- La consommation de biens et le loisir sont séparables dans la fonction d'utilité du consommateur. Autrement dit, l'offre de travail ne dépend pas des prix des biens de consommation.
- Les courbes d'Engel sont linéaires et parallèles. L'écart entre les courbes d'Engel ne dépend que de la composition du ménage, et non du niveau de revenu (Deaton et Stern, 1986). Autrement dit, il est donc nécessaire de supposer que les individus ne diffèrent que par leurs salaires, c'est à dire par leur productivité (Atkinson et Stiglitz, 1980).
- Il existe la possibilité d'appliquer un système de taxation directe optimal de premier rang (taxe forfaitaire...).

De plus, Atkinson et Stiglitz (1976, 1980) montrent qu'un taux uniforme de taxes indirectes peut être préférable du point de vue de l'équité horizontale lorsque des préférences non identiques existent entre les individus de même revenu.

Mais il est à noter que le respect simultané des trois hypothèses des modèles théoriques semble peu réaliste d'un point de vue empirique. Des développements plus récents de la théorie de la fiscalité optimale ont en outre montré que même si tel était le cas, d'autres hypothèses restrictives devraient être ajoutées pour obtenir un taux de taxation uniforme optimal. Cremer (1999) en fournit la liste, les principales étant qu'il n'existe pas d'hétérogénéité en plusieurs dimensions des agents (car les agents ne diffèrent pas uniquement par leur productivité, mais aussi par leur patrimoine par exemple) ou d'incertitude sur les salaires.

Par ailleurs, remarquons que ces règles supposent en fait que chaque individu supporte un même taux de pression sur sa consommation. Outre l'hypothèse de préférences identiques, le modèle suppose aussi implicitement qu'il n'existe pas d'évasion fiscale. Les individus respectent tous de la même manière leurs devoirs fiscaux en ne consommant pas de biens issus de circuits parallèles. Hypothèse qui paraît peu réaliste dans des économies en développement. Néanmoins, un système de taxation à taux multiples reste confronté au problème des inégalités horizontales. Le problème peut se poser de la manière suivante : Un système de taux de taxation différenciés peut être optimal si les effets sur la redistribution verticale qu'il entraîne sont supérieurs aux inégalités horizontales qu'il génère.

Notons pour finir que les théories de la libéralisation commerciale et de la taxation optimale ont été développées jusqu'ici de façon séparée comme si les réformes tarifaires et budgétaires sont isolées. Or dans la pratique, le droit de douane étant une taxe sur les biens et services, il génère aussi un « poids mort ». La libéralisation commerciale, en conduisant à une baisse des droits de douane implique une réallocation et a un impact direct et indirect sur les variables budgétaires. La question qui se pose alors est comment substituer la baisse des droits de porte à une taxe domestique tout en minimisant la perte nette et tenir compte de l'équilibre des finances publiques ? Une telle réflexion ne peut être menée que dans le contexte des réformes tarifaire et budgétaire coordonnées.

2-2- Réformes tarifaire et budgétaire coordonnées

Au-delà de la littérature intensive sur les conséquences des barrières commerciales pour une économie et concomitamment les avantages de la libéralisation commerciale, quelques analyses théoriques se sont orientées dans le sens de la coordination des réformes fiscales et douanières. En

raison de la baisse probable des recettes publiques à la suite de la libéralisation commerciale, plusieurs auteurs se sont intéressés à la recherche de sources alternatives compensatoires.

Dixit (1985) a été le premier à se pencher véritablement sur la question. Il dénonce d'abord tout motif budgétaire pour justifier le maintien de la protection commerciale qui suppose que les recettes supplémentaires générées sont redistribuées aux consommateurs sous forme de transferts. Développant le lemme de Diamond et Mirless(1971), dans un cadre d'économie ouverte, Dixit montre que le poids mort provoqué par les tarifs douaniers est supérieur à celui entraîné par une taxe sur la consommation domestique. L'application de tarif douanier est donc sous optimale, même dans un cadre d'équilibre de « second rang ». Il en dégage le principe général qu'il est optimal pour une petite économie ouverte de supprimer entièrement les droits de douane et de les substituer à une taxe basée sur la consommation. Ceci suppose donc qu'il existe des possibilités de substitution des recettes fiscales basées sur la consommation domestique aux recettes douanières, maintenant ainsi les recettes budgétaires inchangées tout en améliorant le bien-être de la société. Poursuivant dans la même lancée, d'autres auteurs ont tenté d'approfondir l'analyse de Dixit.

Diewert et al (1989), Mitra (1991), Devarajan et Panagariya (1994), pour ne citer que ceux là, ont montré l'existence d'une réforme douanière et fiscale "pareto-améliorante". En effet, si les taxes intérieures et les tarifs douaniers créent une distorsion dans les choix du consommateur car faisant varier les prix relatifs, les premières n'agissent pas en revanche sur la production. Les tarifs douaniers sont moins efficaces car ils créent une distorsion supplémentaire dans les choix des producteurs. Les tarifs douaniers modifient en réalité les prix relatifs entre les importations et les biens domestiques et permettent ainsi aux producteurs des secteurs protégés d'augmenter leurs prix. Une réallocation des facteurs de productions entre les secteurs s'opère en faveur des secteurs protégés. Les taux marginaux de substitutions techniques (TMST) sont alors modifiés par rapport à ceux d'un équilibre sans taxes, entamant ainsi l'efficacité du marché. L'efficience des plans de production n'est plus assurée, ce qui implique que le schéma optimal du système de taxation à la Diamond-Mirleess ne prévaut plus. Mais toutes ces analyses, malgré leur portée théorique, ne débouchent pas sur des recommandations de politique économique très claires. L'approche générale suivie consiste à ignorer d'abord toute considération budgétaire et à déterminer les conditions dans lesquelles une baisse des tarifs douaniers engendre des gains d'efficience pour la production. C'est pourquoi il convient de recentrer l'analyse théorique de la libéralisation commerciale sur les préoccupations budgétaires. Puisque les taxes intérieures et les tarifs douaniers génèrent des « poids morts », quelle est alors la combinaison optimale et quelles sont les conditions dans lesquelles ce système d'imposition minimise le bien-être général ?

L'analyse de Hatzipanayotou et al (1994) est la première à apporter une solution à ces interrogations. Ces auteurs partent d'un modèle à trois agents : un ménage représentatif, un secteur

productif parfaitement concurrentiel et l'Etat. En supposant que la baisse du droit de douane est exactement compensée par une hausse équivalente de la taxe domestique, ils ont montré dans un premier temps qu'une telle réforme laisse inchangé le prix aux consommateurs. Par la suite, en supposant que tous les biens sont échangeables et partant de l'identité revenu-dépense dans le cadre d'une économie concurrentielle, ils parviennent à la conclusion standard que : Toute baisse du droit de douane soutenue par une hausse de la taxe domestique, qui laisse inchangé le prix aux consommateurs, accroît à la fois le bien-être global et les recettes publiques. On peut se rendre à l'évidence que Hatzipanayotou et al vont bien au delà du cas étudié par Dixit. Leur proposition peut aussi s'appliquer au cas d'un bien spécifique. Par exemple, une baisse de la taxe à l'importation d'un bien k compensée par une augmentation proportionnelle de la taxe sur la consommation domestique du même bien, tout en maintenant constant son prix aux consommateurs accroît le bien-être global et les recettes publiques aussi longtemps que k demeure un substitut dans la production des autres biens. Mais ces résultats qui paraissent très robustes soulèvent tout de même quelques interrogations sur le plan de leur applicabilité. Trois points méritent d'être discutés.

Premièrement, l'hypothèse de base que les recettes douanières et fiscales sont retournées aux consommateurs sous forme de transferts forfaitaires ne correspond pas toujours à la réalité. Les gouvernements font souvent recours à des taxes distorsives pour financer leurs dépenses. De ce fait, le coût marginal de collecte des recettes publiques est supérieur à l'unité. Cet aspect a été souligné par Neary (1994). En introduisant la variable concernée dans le modèle à trois biens, il confirme les résultats de Hatzipanayotou et al.

En second lieu, en relâchant l'hypothèse de ménage représentatif, les résultats sont mitigés. Certains consommateurs se retrouvent dans une situation pire bien que le bien-être général soit meilleur. Dans ce cas, seule une politique redistributive adéquate de la part de l'Etat permettra d'assurer à tous les consommateurs une situation meilleure. De même, s'il existe une taxe sur les revenus des facteurs, une hypothèse supplémentaire est nécessaire : La réforme fiscale qui accompagne celle du tarif douanier doit maintenir aussi le revenu des facteurs inchangés.

Troisièmement, il est supposé dans l'analyse de Hatzipanayotou que le tarif douanier est unique. Or dans la réalité, le tarif douanier est multiple et la libéralisation commerciale entraîne une baisse de ces tarifs dans diverses proportions. Cette situation peut conduire à une multiplicité des taux de taxation domestique et contrarier l'efficacité de la transition fiscal-douanière. Pour y pallier, on pourrait avoir recours à un taux de taxation indirecte unique afin de minimiser les coûts administratifs.

Ces différentes analyses ont été approfondies par Keen et Ligthart (2002) qui tiennent compte des taxes sur les importations, des biens non-échangeables et des biens intermédiaires. Ils

montrent que dans ces circonstances, plusieurs restrictions supplémentaires sont nécessaires pour que la libéralisation commerciale conduise à une augmentation simultanée du bien-être des consommateurs puis des recettes de l'Etat :

- L'accroissement du prix aux consommateurs doit réduire la valeur de la demande compensée au prix mondial ;
- Le changement dans les prix aux producteurs entraîne une augmentation de la valeur de la production domestique à la fois au prix domestique et au prix mondial augmenté de la taxe sur la production.
- La réforme conduit à une baisse de la valeur de la production des biens (échangeables et non-échangeables) au prix du producteur.
- Si les biens intermédiaires échangeables sont utilisés seulement pour les biens de consommation non-échangeables, La transition fiscal-douanière conduit à une hausse du bien-être. Par contre, on enregistre une augmentation des recettes publiques si la valeur maximale de la production domestique (biens échangeables et non-échangeables) au prix du producteur décroît.

On peut donc retenir des débats théoriques que la libéralisation conduit à une amélioration globale du bien-être mais à une baisse des recettes publiques si elle n'est pas soutenue par une réforme fiscale adéquate. Mais confrontés à la réalité, plusieurs autres restrictions sont nécessaires pour que les résultats théoriques généraux soient obtenus. C'est pourquoi il s'avère utile d'analyser scrupuleusement les différentes tentatives d'évaluation de l'impact budgétaire de la libéralisation commerciale dans divers pays et régions du monde.

Section 2 : Les approches et méthodes d'évaluation des implications budgétaires de la libéralisation commerciale

Evaluer les implications budgétaires de la libéralisation commerciale suppose le choix d'un indicateur de mesure. Après avoir brièvement rendu compte des controverses sur la mesure de la libéralisation commerciale, nous allons nous attarder sur les tentatives d'évaluation empirique de son impact sur les finances publiques par divers auteurs.

1- Les controverses sur la mesure de la libéralisation commerciale

La libéralisation commerciale est un phénomène complexe et multidimensionnel. Elle suppose une suppression des barrières douanières. Ces dernières comprennent les tarifs sur les importations, les barrières non tarifaires (comme les quotas sur certaines catégories de produits, les

normes sanitaires et environnementales...), ainsi que les taxes à l'exportation. De ce fait, il n'existe pas d'indicateur unique satisfaisant pour comparer les politiques commerciales des pays à une date donnée ou les politiques d'un pays à différentes dates (Rose, 2002). Les indicateurs aujourd'hui proposés dans la littérature sont multiples. Baldwin (1989), distingue deux familles de mesure : "*the incidence based measure of openness*" et "*the outcome-based measure of openness*". La première est fondée sur le niveau ou la dispersion des tarifs ou sur la fréquence des barrières non tarifaires. La seconde s'appuie sur l'écart entre un résultat constaté, en termes de prix des biens ou de flux d'échange, et le résultat prévisible lorsque l'Etat n'impose aucune barrière au commerce. De façon générale, le degré de restrictions aux échanges peut être mesuré soit par les instruments mis en oeuvre pour restreindre les échanges, soit par les résultats de ces restrictions (Baldwin, 1989).

Au niveau macroéconomique, les indicateurs d'instrument les plus utilisés sont le taux moyen officiel ou effectif des tarifs sur les échanges. Le taux moyen officiel est calculé directement à partir des taux de taxation inscrits dans le régime tarifaire alors que le taux effectif ou tarif collecté correspond au ratio des recettes tarifaires sur l'ensemble des échanges commerciaux (importations et exportations) ou sur les seules importations. Mais cet indicateur présente quelques limites. Un pays complètement fermé et ne percevant donc aucune recette tarifaire, apparaîtra comme parfaitement ouvert sur ce critère. A contrario, les pays indiqués comme les plus fermés seront ceux qui maximisent leurs recettes fiscales (avec des importations peu élastiques aux prix intérieurs) sans pour autant mener nécessairement une politique commerciale fermée. Ces deux types de taux constituent un indicateur imparfait du degré de restriction de la politique commerciale car, selon les produits, un niveau donné de tarif n'exerce pas les mêmes effets sur les quantités importées, les élasticités des produits importés par rapport aux tarifs étant différentes (le même taux peut avoir des effets, en terme de bien-être, différents selon les produits). Aussi, Le risque que certains pays compensent la baisse de leurs barrières tarifaires par le durcissement des barrières non tarifaires (quotas, licences d'importation, etc.) implique que ces dernières entrent dans l'appréciation directe de la politique commerciale. Pourtant, dans les régressions qui visent à expliquer les flux d'échange, les restrictions non tarifaires (RNT) donnent des résultats fréquemment décevants : signe inattendu, coefficient faible et peu significatif (Pritchett, 1996). Leur évaluation pose les problèmes connus de transparence, de disponibilité et d'interprétation des statistiques. Généralement, c'est la part des importations couvertes par des RNT qui est prise en compte. On retrouve alors la même difficulté que pour les tarifs : plus les RNT sont importantes, plus le volume de commerce concerné est faible et plus le risque pour le pays d'apparaître ouvert est élevé. La difficulté est aggravée par l'impossibilité de quantifier le niveau et l'intensité de la protection (les normes sanitaires, sécuritaires, etc) et de raisonner en termes binaires. Un pays qui

impose des obstacles peu, voire non, contraignants comme, par exemple, un quota non saturé, apparaîtra moins ouvert qu'un pays aux barrières plus restrictives. Les RNT peuvent, en effet, avoir une fonction implicite de clause de sauvegarde permanente et potentielle, mais rarement activée, dans des secteurs qui représentent néanmoins une part importante des importations ... Ces difficultés ont incité certains auteurs ou certaines institutions à classer les pays entre pays ouverts et pays fermés en combinant certains de ces instruments partiels. Ces méthodes alternatives sont souvent fondées sur une appréciation subjective du degré d'ouverture à partir d'indicateurs composites. Le FMI par exemple a mis au point l'Indice de Restriction aux Echanges (IRE). Ce dernier associe les principales catégories de barrières douanières dont le niveau moyen de protection tarifaire, la couverture des barrières non tarifaires et les taxes à l'exportation. Sachs et Warner (1995) utilisent une variable muette qui marque d'année en année le caractère ouvert d'un pays. Cet indice est basé sur un ensemble de critères dont le respect permet d'attribuer un score aux pays concernés. Les différentes barrières (tarifaires et non tarifaires) qui sont prises en compte dans l'indice sont ensuite converties sur une échelle de 1 à 10 où « 1 » représente les politiques les plus ouvertes et « 10 » les plus restrictives. Dans une perspective temporelle, ils prennent également en compte l'année d'ouverture. L'indicateur de Sachs et Warner présente toutefois des limites qui sont surtout liées à la subjectivité dans la constitution de l'indice, les résultats étant sensibles aux critères pris en compte. Il faut noter aussi que le caractère binaire de ce type d'indicateur empêche évidemment de rendre compte des différences d'"intensité" dans la protection.

Les limites des indicateurs d'instruments (tarifs et barrières non tarifaires) ont conduit différents auteurs à considérer des indicateurs de résultats en termes de prix ou de quantités. Puisque les distorsions sont censées se porter sur les prix, un certain nombre d'études tentent d'apprécier le degré d'ouverture par une mesure de la distorsion. Cette démarche se heurte à deux réserves préalables. La première est qu'il apparaît très difficile d'attribuer les différences entre les prix mondiaux et les prix intérieurs aux seules distorsions introduites par les politiques et de limiter celles-ci aux seules opérations de commerce extérieur. Les coûts de transport, les désajustements de taux de change, les différences d'élasticité-prix et d'élasticité-revenu et les comportements stratégiques des firmes (discrimination des prix) sont également de probables facteurs explicatifs. La seconde réserve tient au fait que les distorsions considérées concernent les différences entre des prix intérieurs et des prix étrangers alors qu'elles impliquent aussi une modification des prix relatifs internes, notamment entre les biens échangeables et les biens non échangeables (avec une possible remontée sur le prix relatif des facteurs). C'est pourquoi il est préféré à ce premier indicateur de résultat celui basé sur les flux d'échange. Dans ce cadre, l'approche la plus simple est d'utiliser le ratio des importations et des exportations en pourcentage

du PIB comme indicateur d'ouverture commerciale. L'avantage de cet indicateur est qu'il est facile à calculer et que l'on dispose de données pour un nombre important de pays et sur une longue période. Mais Siroën (2000) trouve deux limites à cet indicateur. Ce ratio est d'abord contestable d'un simple point de vue comptable puisque le numérateur quantifie une production et le dénominateur une valeur ajoutée. Un biais est donc introduit en faveur des pays à faible ratio valeur ajoutée des exportations sur valeur ajoutée des importations et donc des pays qui importent des biens intermédiaires ou des produits semi-finis qui seront incorporés dans les exportations. A fortiori, le ratio favorise les pays grands ré-exportateurs dont le simple ratio X_i / PIB dépasse parfois 100 % (Hong Kong, Singapour). Au-delà de ces deux limites, Pritchett (1996) souligne que la principale critique de la mesure d'ouverture par un ratio d'intensité du commerce international tient au fait qu'il dépend d'une multitude de variables qui sont indépendantes des politiques commerciales comme la taille, la configuration géographique, les dotations en ressources. On sait, par exemple, que les pays détenteurs de ressources naturelles abondantes le sont relativement davantage. Aussi, un ratio élevé peut être la conséquence de politiques peu libérales mais qui agissent en sens contraire. Un pays qui, par exemple, restreint ses importations et encourage ses exportations apparaîtra, à ratio similaire, aussi ouvert qu'un pays qui pratique une politique commerciale plus neutre. Les taux d'ouverture ne peuvent donc prétendre refléter de façon exhaustive l'orientation de la politique commerciale d'un pays.

Afin de surmonter les difficultés liées à l'utilisation du taux d'ouverture effectif, Chenery et Syrquin (1975 et 1989), Balassa (1985), Guillaumont (1988 et 1994) puis Combes et alii (2002) ont tenté de construire un indicateur spécifique de la politique d'ouverture. Ils ont proposé de contrôler les flux d'échange par des variables structurelles indépendantes de la politique commerciale. La mesure conventionnelle de l'ouverture observée (exportations plus importations des biens et services en pourcentage du PIB) est décomposée en ouverture naturelle, déterminée par des facteurs structurels et géographiques, et politique d'ouverture. On corrige donc l'ouverture observée pour les facteurs structurels et géographiques. Le taux d'ouverture observée $(X+M)/PIB$ est régressé sur les variables structurelles telles que le PIB, la taille du pays (population), les coûts de transport, les dotations en ressources naturelles, la distance par rapport aux principaux marchés potentiels, etc. Le résidu de cette régression, ce qui n'est pas expliqué par ces variables, est considéré comme indicateur de la politique d'ouverture. Si ce résidu, est positif (commerce constaté > commerce prévu) le pays est considéré comme ouvert et inversement. Cet indicateur est donc incontestablement meilleur que le simple taux d'ouverture puisqu'il élimine certains des facteurs explicatifs de l'échange autres que ceux qui relèvent de la politique commerciale. Mais il n'est pas exempt de critiques. Siroën (2000) souligne qu'il est toujours risqué de considérer que d'une part, le résidu n'est pas aléatoire et qu'il s'explique uniquement par une variable désignée qui

n'aurait pu être quantifiée (à la manière du résidu de Solow pour apprécier le progrès technique). De plus, la présence d'un résidu peut s'expliquer par une multitude de données non aléatoires autres que les strictes variables structurelles prises en compte. L'ensemble des facteurs non structurels devrait donc être correctement pris en compte comme des variables régionales et, pourquoi pas, des variables culturelles ou institutionnelles (Edwards, 1998). Au-delà de tout ceci, il n'existe d'ailleurs pas de consensus sur les variables structurelles qui devraient expliquer l'échange. Certains insistent sur des variables de dimension : PIB, revenu par tête, taille physique (surface) ou démographique (population) alors que d'autres, à la lumière des modèles gravitationnelles, recommandent surtout l'inclusion de variables géographiques comme le degré d'isolement du pays (distance avec les autres pays, frontières communes, île, etc.).

Il convient de noter que d'autres indicateurs moins utilisés dans la littérature économique comme par exemple le poids relatif des biens échangeables dans un pays donné, servent aussi à mesurer les politiques commerciales. Plus le poids des biens échangeables est important plus la politique commerciale mise en place par les autorités peut être considérée comme favorable aux échanges. Si cette approche est stimulante, elle se heurte toutefois à l'absence de séries statistiques homogènes sur les poids respectifs des biens échangeables et non échangeables dans les économies en développement.

Enfin, certaines politiques macroéconomiques peuvent être considérées comme des instruments de restrictions aux échanges : par exemple, une politique de change discrétionnaire qui applique un taux de change plus apprécié pour les exportations que pour les importations est équivalente à un tarif (Berg et Krueger, 2003). Mesurer la politique d'ouverture par un seul instrument n'est pas pertinent car chacun de ces indicateurs constitue une mesure partielle du degré de libéralisation de la politique commerciale. De plus, les pays ont tendance à substituer une forme de protection à une autre. Enfin, la politique d'ouverture résulte de la façon dont l'ensemble des instruments de politique commerciale sont utilisés. La mesure de l'ouverture nécessite donc la prise en compte de l'interaction entre les différents instruments de la politique d'ouverture.

2- L'empirisme des implications budgétaires de l'ouverture commerciale

La littérature sur les avantages de la libéralisation commerciale, jusque dans les années 1980, s'est le plus souvent concentrée sur l'étude des relations entre ouverture et croissance. Mais la mise en œuvre des réformes tarifaires dans les pays en développement a révélé que les risques de perte de recettes budgétaires étaient l'une des raisons explicatives de la réticence des Etats. Ainsi

au début des années 1990, une plus grande attention est accordée à l'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques.

Au départ, les études n'ont pas porté spécifiquement sur ce lien. Les premiers auteurs ont pour la plupart introduit dans l'équation du déficit budgétaire le taux d'ouverture comme variable de contrôle. Par exemple, à la suite de Greenaway (1984), Tanzi (1987) et Hitiris (1990) qui ont trouvé une relation positive entre le niveau des droits et taxes sur les importations et les recettes de la fiscalité de porte, Edwards et Tabellini (1991), dans leur étude des effets de l'instabilité politique sur la politique budgétaire et l'inflation dans les pays en développement, ont introduit une variable représentative de l'ouverture commerciale. Dans certaines de leurs régressions, le coefficient de la variable a un signe positif tandis que dans d'autres il a un signe négatif. Tout contre fait, il n'est significatif dans aucun cas. Nashashibi et Bazzoni (1994), trouvent que dans vingt huit pays d'Afrique au sud du Sahara, la dévaluation a détérioré les termes de l'échange tandis que la libéralisation commerciale a sapé la base fiscale. Schuknecht (1999), qui analyse la relation entre les cycles politiques et les régimes de change dans un échantillon de vingt cinq pays en développement, a introduit comme indicateur d'ouverture commerciale la somme des importations et des exportations rapportée au PIB. Il trouve que cette variable a un impact positif sur le déficit budgétaire global mais que son coefficient n'est pas significatif en niveau. Alesina, Hausmann, Hommes et Stein (1999), ont évalué pour leur part l'impact des institutions sur les performances budgétaires. Utilisant le taux de variation des termes de l'échange pour prévoir le degré d'ouverture, ils ont trouvé dans la plupart de leurs équations une relation négative mais non significative en niveau entre cette variable et le déficit budgétaire. Mais toutes ces études paraissent très partielles.

Dans un article pionnier pour le FMI, Ebrill, Stotsky et Gropp (1999), trouvent que l'impact de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires dépend significativement du mode de libéralisation et des circonstances dans lesquelles elle survient. Plus spécifiquement, la libéralisation commerciale aura d'autant moins d'effets négatifs sur la mobilisation de recettes publiques que :

- la situation budgétaire initiale du pays est fortement restrictive ;
- la libéralisation engendre la transformation des barrières qualitatives en droit de douane et une réduction de la dispersion des tarifs ;
- elle est accompagnée d'une réforme des taxes domestiques de manière à limiter l'évasion fiscale ;
- elle est soutenue par une politique macroéconomique adéquate qui assure au solde extérieur un niveau soutenable.

A priori, l'impact de cette réforme sur les finances publiques est ambigu et doit être contenu grâce à une réforme budgétaire adéquate. C'est pourquoi dans leur article, ils ont proposé une série de mesures pour accompagner la libéralisation commerciale.

Bevan (1999) de son côté attribue comme Blejer et Cheasty (1990) cette ambiguïté au fait que la libéralisation commerciale engendre un mouvement général des prix nominaux et relatifs (incluant le taux de change) et par conséquent des changements dans les revenus et les dépenses. De plus, dans la pratique, elle est partielle plutôt que complète. D'où son impact sur les finances publiques devient complexe, dépendant notamment de la structure fiscale, des possibilités de substitution dans le processus de production et des préférences des agents économiques. Pour étayer cette relation, Bevan utilise un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) appliqué à l'économie kenyane. Il évalue les effets statiques et dynamiques de régimes commerciaux alternatifs sur le déficit budgétaire et ses modes de financement. Il en conclut que la libéralisation commerciale aggrave dans le court terme le déficit budgétaire du Kenya et que le processus d'ajustement peut être compromis en l'absence de mesures d'accompagnement. Pour y faire face, les gouvernements ont tendance à monétiser une grande partie du déficit supplémentaire, accroissant de fait le niveau d'inflation. Mais dans le cas où la libéralisation commerciale est accompagnée par une augmentation de l'aide extérieure, l'ajustement est plus rapide. Bevan suggère donc que dans un pays où les groupes de pression acceptent d'abandonner leur rente de protection, la libéralisation commerciale soit soutenue par l'aide extérieure et une politique budgétaire conséquente afin d'être bénéfique à moyen terme.

L'impact négatif de la réforme commerciale sur les finances publiques est confirmé par Rao (1999). Dans son étude qui se rapporte à l'effet de l'ouverture commerciale (taxes sur le commerce extérieur/volume du commerce extérieur) et de la base fiscale de porte (volume du commerce extérieur) sur les recettes budgétaires globales, il a montré que les pays à faible revenu en général et ceux de l'Afrique en particulier ont connu une baisse de leurs recettes publiques totale à la suite de l'ouverture commerciale. Ceci a été corroboré par les résultats de Addison (2001).

Ce dernier a aussi utilisé, comme Bevan (1999), un MEGC pour simuler à partir des données de 1996 l'impact de l'union douanière dans l'UEMOA sur les recettes budgétaires du Burkina Faso. Il inclut à la fois les effets de création et de détournement de commerce, mais aussi les changements dans les prix relatifs et l'allocation des ressources. Il aboutit aux résultats suivants :

- La mise en œuvre du TEC dans l'espace UEMOA engendre un développement des échanges entre les pays membres. En l'occurrence pour le Burkina Faso, elle entraîne une hausse des exportations de 3%, une hausse des importations provenant des pays de l'UEMOA mais une baisse de celles en provenance des autres pays, l'effet net étant positif.

- Par contre, l'application du nouveau régime tarifaire créerait une baisse des recettes publiques de l'ordre de 2,3 à 2,5%. Mais cette perte pourrait être évitée lorsque le désarmement tarifaire est accompagné d'un accroissement de l'aide extérieure ou des taxes domestiques.

Toutefois, l'effet global de l'union douanière sur l'économie burkinabé serait positif de l'ordre de 1% du PIB. Il en conclut que les réformes tarifaires doivent être soutenues par un réaménagement au niveau des finances publiques. Mais comme l'afflux de l'aide extérieure peut accroître le taux de change réel, l'option la plus recommandée est celle d'une augmentation des taxes domestiques.

Cette recommandation revêt une importance pratique, étant donné que dans la plupart des pays en développement, les droits et taxes assis sur le commerce extérieur y ont servi un double objectif de protection des industries locales et de source de financement public. Dans ce cas, la libéralisation commerciale engendre un coût budgétaire important et les pays qui ont réussi sur cette voie sont ceux qui ont pu substituer des taxes domestiques au manque à gagner c'est-à-dire ceux qui ont réussi la transition fiscal-douanière.

Adam, Bevan et Chambas (2001), ont examiné la relation entre recettes publiques, taux de change et ouverture commerciale dans les pays d'Afrique au sud du Sahara. Leur contribution par rapport aux études précédentes est double. Ils ont d'une part élaboré un modèle dynamique afin de capter les effets d'ajustement, modèle qu'ils ont estimé sur les données d'un panel mixte (pays CFA et pays non-CFA) par la méthode des moments généralisés (GMM). D'autre part, ils ont introduit deux variables représentatives du taux de change, l'une représentant le taux de change d'équilibre et l'autre le degré de « mésalignement ». Leurs résultats révèlent que l'ouverture commerciale (importations et exportations rapportées au PIB) a entraîné une augmentation des recettes budgétaires totales dans les pays de la zone franc alors qu'elle a très peu d'effets dans les pays hors zone franc. A contrario, la dévaluation et le réajustement du taux de change à son niveau d'équilibre ont un effet inverse dans les deux zones. Mais les résultats varient selon les différentes composantes des recettes.

Khattry et Rao (2002) soulignent que dans plusieurs PVD, la transition fiscal-douanière a été souvent entravée par les caractéristiques structurelles des économies. Pour soutenir leur argumentation, ils partent d'un échantillon composé de quatre groupes de pays selon la classification de la BM (80 pays)⁴. Ils remarquent que les pays pauvres ont en général un taux de protection élevé, que les recettes publiques évoluent positivement avec le niveau de développement alors que ce dernier est négativement corrélé avec la part des recettes de porte dans

⁴23 pays à faibles revenus, 19 pays à revenu intermédiaire tranche supérieure, 13 pays à revenu intermédiaire tranche inférieure, 25 pays à revenu élevé

les recettes totales. Mais ils ne se limitent pas à ces seuls effets de l'ouverture commerciale sur les recettes budgétaires globales.

A partir des données du panel des quatre vingt pays sur la période 1970 à 1998, et en se basant sur l'hypothèse d'effets fixes, ils ont étudié également comment la structure fiscale change avec le niveau de développement et l'ouverture. Leur contribution porte aussi sur l'analyse de la relation entre le taux de taxation des échanges extérieurs et les recettes provenant du commerce extérieur surtout lorsque le taux de taxation est très élevé avant la mise en œuvre des réformes. Leurs résultats montrent que les pays en développement connaissent une baisse de leurs recettes budgétaires à la suite de la libéralisation commerciale, baisse associée à une hausse substantielle de la dette publique. De plus, les pays faisant partie de leur échantillon ont pour la plupart un taux de pression fiscale inférieur au niveau requis (en fonction de leur niveau de développement respectif) lors de la mise en œuvre de la réforme tarifaire. D'où la réforme tarifaire a engendré un coût budgétaire important.

Dans la même lignée de la prise en compte des caractéristiques spécifiques des économies en développement, Combes et Saadi Sedik (2002) ont analysé les effets de l'ouverture commerciale sur la croissance économique au travers de ses effets sur le solde budgétaire grâce à un modèle de panel à effets fixes portant sur soixante six pays en développement couvrant la période 1965 à 1998. Ils prennent à leur compte le constat qu'il y a des controverses empiriques sur les implications fiscales de la libéralisation commerciale. Ils justifient ce manque de consensus par le fait que la plupart des études ne distinguent pas, avec les indicateurs de libéralisation utilisés, l'ouverture naturelle de la politique d'ouverture. Dans leur modèle, ils introduisent entre autres comme variables explicatives du déficit budgétaire, les indicateurs d'ouverture naturelle et de politique d'ouverture. Ils supposent en outre que les termes de l'échange constituent un canal de transmission des chocs extérieurs dus à l'ouverture. Ils introduisent également dans leurs équations une variable représentative de l'instabilité de l'ouverture commerciale due à celle des termes de l'échange. Leurs résultats révèlent que plus un pays s'ouvre au commerce extérieur, plus il est exposé aux chocs commerciaux extérieurs et moins il dégage des excédents budgétaires. Pour un niveau donné d'instabilité des termes d'échange, plus ouverte est une économie et plus grand est son déficit budgétaire. Lorsqu'ils introduisent à côté des variables d'instabilité celle de politique d'ouverture, cette dernière a un effet positif significatif sur les excédents budgétaires. Suggérant ainsi que la politique d'ouverture agit sur les finances publiques à travers des canaux autres que l'instabilité des recettes publiques notamment le renforcement de la discipline budgétaire. Dans le même temps, l'ouverture naturelle a un effet significatif opposé. L'ouverture naturelle altère donc les recettes budgétaires alors que la politique d'ouverture est bénéfique pour les finances

publiques. Toutefois, cet effet positif dépend aussi de plusieurs autres caractéristiques de l'économie concernée comme par exemple l'efficacité de l'administration fiscale.

Dans une étude récente de l'expérience de la libéralisation commerciale dans les pays africains pour le compte de l'OCDE, Fukasaku (2003), trouve que l'impact global de la libéralisation commerciale dans les pays africains au sud du Sahara est ambigu et dépend de multiples facteurs notamment la nature et la séquence des réformes. A partir des données de vingt deux pays africains, ils montrent que la libéralisation commerciale au cours de cette dernière décennie a entraîné une baisse de la dépendance vis-à-vis de la fiscalité de porte de plus de 20% pour l'Ile Maurice, 10% pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal et plus de 5% pour le Cameroun, la Tunisie et le Mozambique. Dans certains pays (Ile Maurice et Sénégal), les taxes indirectes et la TVA ont permis de compenser les pertes de recettes publiques tandis que dans d'autres, la mobilisation des ressources domestiques piétine encore. L'auteur en conclut que dans la plupart des pays, la baisse des droits de douane a été partiellement compensée par une augmentation de la fiscalité domestique et l'institution de tarifs extérieurs communs notamment dans les pays où il y a eu des accords commerciaux régionaux. Toutefois, la profondeur de la transition fiscalo-douanière dépend des caractéristiques spécifiques de chaque pays. C'est pourquoi pour appréhender ces effets, certains auteurs utilisent plusieurs autres variables structurelles comme variables de contrôle.

Par exemple, Agbeyegbe, Stotsky et Woldemariam (2004), ont évalué pour leur part la relation entre libéralisation commerciale, taux de change et recettes budgétaires à partir des données sur un panel de vingt deux pays africains au sud du Sahara (échantillon mixte de pays appartenant et n'appartenant pas à la zone CFA) sur la période 1980 à 1996. D'abord, ils remarquent que l'absence de consensus autour de l'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques est due à la diversité des méthodes et à la multiplicité des indicateurs de libéralisation commerciale utilisés. Ils régressent les recettes budgétaires globales puis ses différentes composantes sur une série de variables macroéconomiques et structurelles dont celle de l'ouverture commerciale. Deux différents indicateurs sont utilisés pour capter l'effet de la libéralisation commerciale : la mesure traditionnelle d'ouverture commerciale (rapport des importations et des exportations aux PIB) et un taux apparent de protection représenté par le rapport des droits et taxes sur les importations à la valeur des importations. Dans leur démarche économétrique, ils spécifient un modèle dynamique de panel avec effets fixes, estimé par la méthode des moments généralisés. Pour vérifier une possible endogénéité des variables explicatives, ils procèdent à des tests d'exogénéité puis instrumentent toutes les variables explicatives non exogènes. Dans toutes les équations concernant les deux indices, le coefficient de la variable dépendante retardée est significatif. Ce qui laisse supposer un ajustement partiel des

recettes budgétaires futures. Leurs résultats confirment que l'impact de l'ouverture commerciale sur les recettes publiques est sensible aux indicateurs de libéralisation utilisés. Ils révèlent aussi une relation positive et significative entre les impôts sur les revenus et le taux de protection apparent pendant qu'une appréciation du taux de change réel et un niveau élevé d'inflation exercent un effet négatif sur les recettes publiques, corroborant ainsi les résultats obtenus par Ebrill et al (1999), Adam et al (2001) puis Khattry et Rao (2002). Agbeyegbe et al en concluent que la libéralisation commerciale soutenue par une politique monétaire adéquate préserve les recettes budgétaires.

Pour sa part, Zafar (2005) a tenté de comprendre les raisons de la faible performance macroéconomique du Niger malgré les multiples réformes qui y sont mises en oeuvre. Pour ce faire, il a analysé l'évolution des recettes publiques pendant la période 1980 à 2003 et évalué l'incidence budgétaire de la libéralisation commerciale dans le contexte d'ajustement structurel et d'intégration régionale qui est celui du Niger. Il constate d'une part une baisse tendancielle des recettes publiques au Niger depuis 1980 et d'autre part une forte instabilité des recettes de portes dues à la fois à l'ouverture commerciale et à la mise en oeuvre du TEC. Dans son analyse empirique, il utilise un modèle statique d'équilibre partiel conjointement mis au point par la CNUCED et la BM. Trois différents chocs tarifaires sont simulés pour tester l'impact d'une libéralisation commerciale additionnelle sur les recettes budgétaires. La première simulation, qui porte sur un droit de douane uniforme de 10% appliqué seulement au Niger, montre que la perte de recette publique qui en résulte est à peine compensée par un effet de création de commerce. La deuxième simulation, qui suppose des accords bilatéraux entre pays de l'UEMOA et de l'UE montre également l'impact négatif d'une libéralisation commerciale additionnelle sur les finances publiques au Niger et un impact ambigu sur l'industrie locale. Le troisième scénario étend le droit de douane uniforme de 10% à l'ensemble des pays de l'UEMOA et révèle des effets asymétriques. Au Bénin et au Sénégal, aussi bien les pertes de recettes budgétaires (0.5% et 0.7% du PIB respectivement) que les gains résultant d'effet de création de commerce sont élevés tandis que les pays comme la Côte d'Ivoire et le Mali connaissent dans ce cas une incidence budgétaire faible. Zafar (2005), en conclut que la libéralisation a un coût budgétaire significatif compensé en partie par l'effet de création de commerce à travers l'accroissement des importations.

Chambas (2005), confirme en partie les conclusions précédentes de Zafar. En faisant un diagnostic du prélèvement public, il constate qu'à la suite du processus de libéralisation commerciale, ce taux a stagné dans l'ensemble des pays en développement. De plus dans la zone UEMOA, il est faible par rapport aux autres régions et est en baisse passant de 17,4 en 1997 à 16.2 en 2003. Cette tendance s'explique par une stagnation des impôts directs, une chute des taxes sur le commerce extérieur et une légère hausse des impôts indirects. Il en appelle donc à un

renforcement de la transition fiscale et en dégage les voies de réussite. Sa stratégie repose à la fois sur des aménagements des systèmes fiscaux et de profondes réformes en matière d'administration de l'impôt. Pour porter des recettes budgétaires substantielles, la TVA à taux unique est à appliquer sur une assiette n'admettant pas d'exception ce qui implique notamment de taxer les biens alimentaires. De plus, la gestion des administrations fiscales et douanières est à orienter vers la performance et l'éthique : une politique de séparation des tâches opérationnelles de celles conceptuelles est à mettre en œuvre et un ensemble cohérent de mesures est indispensable pour lutter contre la corruption.

Somme toute, la libéralisation commerciale a affecté les finances publiques dans la plupart des pays en développement en l'occurrence ceux de l'UEMOA et l'ampleur dépend de plusieurs facteurs dont les caractéristiques structurelles de l'économie concernée. Pour contenir ces effets, il incombe aux Etats de la soutenir par des réformes fiscales adaptées. Mais il est important de noter ici que la réussite de ces réformes dépend de la base fiscale de chaque pays, sa dépendance vis-à-vis des recettes de portes et de tout un ensemble de variables économiques incluant les parts respectives de l'agriculture et du secteur manufacturier dans le PIB. L'analyse du cas du Bénin nous édifiera davantage compte-tenu de l'intensité de ses échanges avec le Nigeria, du poids du secteur informel et aussi de la structure de son commerce extérieur dans le contexte actuel de l'intégration régionale.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Chapitre III : Evaluation empirique de l'impact des réformes tarifaires sur les recettes budgétaires au Bénin

Ce chapitre qui est le dernier nous permettra de tester les hypothèses précédemment émises. Pour ce faire, nous allons présenter d'abord la démarche méthodologique avant de procéder aux estimations et faire des recommandations en matière de politique économique.

Section1 : Présentation de la démarche méthodologique

Notre objectif est d'évaluer l'impact de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires globales et de déterminer les facteurs qui bloquent la transition fiscal-douanière au Bénin. La première étape consiste donc à définir les variables retenues avant de spécifier le modèle et exposer la méthode d'estimation.

1- Choix et sources des variables

Deux séries de variables sont nécessaires pour procéder à notre analyse économétrique : les variables endogènes et les variables exogènes.

1-1- Les variables endogènes

Compte tenu des objectifs à atteindre, deux variables endogènes sont retenues. Il s'agit des recettes publiques totales hors dons rapportées au PIB (RT) et d'une variable représentative de la transition fiscal-douanière (TFD).

$$R T = \frac{RF}{PIB} + \frac{RNF}{PIB}$$

Où RF représente les recettes fiscales, RNF les recettes non fiscales et PIB le produit intérieur brut courant.

Le choix de cet indicateur pour représenter les recettes budgétaires se justifie d'abord par les objectifs de notre étude et aussi par le souci de faire ressortir l'effet net de la libéralisation commerciale sur les capacités de mobilisation de ressources par l'Etat. Rapportée au PIB courant, elle permet d'éliminer l'effet de l'inflation et retrace l'évolution du taux de collecte de ressources par l'Etat en ce sens qu'elle regroupe la pression fiscale et non fiscale.

La seconde variable endogène utilisée dans notre modèle est le rapport entre recettes fiscales intérieures et recettes de portes. Cette variable permet de rendre compte des efforts de l'Etat à entreprendre des réformes budgétaires pour accompagner la libéralisation commerciale.

$$TFD = \frac{RFI}{RD}$$

RFI représente les recettes fiscales intérieures composées principalement des impôts indirects et des impôts sur les revenus et RD les recettes de porte composées principalement des recettes douanières.

1-2- Les variables exogènes

La principale variable exogène est l'indice de libéralisation commerciale. Mais en raison de la complexité de la relation entre cet indice et les agrégats budgétaires, deux autres catégories de variables explicatives seront utilisées comme variables de contrôle dans nos équations. Il s'agit des déterminants traditionnels de la pression fiscale et des variables de politique macroéconomique.

→ L'indice de libéralisation commerciale

Il n'existe pas d'indicateur unique satisfaisant pour comparer les politiques commerciales des pays à une date donnée ou les politiques d'un pays à différentes dates (Rose, 2002). En raison du manque d'indicateur idéal, nous allons donc utiliser deux différentes mesures : le tarif effectif (Lib) et l'indice d'ouverture commerciale (Ouv). Le choix de ces deux indicateurs s'adapte plus au contexte de notre étude dans la mesure où l'indice de Sachs et Warner paraît un peu arbitraire dans sa composition, tandis que la décomposition de l'indicateur d'ouverture en ouverture naturelle et politique d'ouverture ne serait pas trop pertinente pour analyser la politique commerciale au sein d'un même pays dans le temps. Les deux indices retenus seront séparément utilisés dans les équations.

$$LIB = \frac{T}{M} \quad \text{où T représente les droits et taxes sur les importations notées M.}$$

Certains auteurs tiennent compte des exportations dans le calcul des indices. Mais comme au Bénin les taxes à l'exportation sont actuellement négligeables, nous n'avons pris en compte que les importations.

$$OUV = \frac{X+M}{PIB} \quad \text{où X représente les exportations.}$$

→ Les déterminants traditionnels de la pression fiscale

- Le produit intérieur brut par tête (PIBh)

Comme il ressort des études de Tanzi (1987) et Burgess et Stern (1993), par ailleurs repris par plusieurs autres auteurs Ebrill et al (1999), Khattry et Rao (2002) puis Agbeyegbe et al (2004), le niveau de développement est le principal déterminant des recettes publiques. Il est représenté dans notre modèle par le produit intérieur brut réel par tête (Pibh).

- Le taux d'urbanisation (Urb)

L'introduction de cette variable s'explique par la difficulté dans les pays en développement d'étendre le territoire fiscal à tout l'espace géographique du pays. En raison de la modernité relative des infrastructures et de l'organisation dans les centres urbains, il est plus facile à l'Etat d'y collecter les recettes fiscales. Cette variable est mesurée par le rapport de la population urbaine à la population totale.

- Les parts de l'agriculture (Agri) et de l'industrie (Ind) dans le PIB

Ces deux variables sont introduites pour mesurer la capacité contributive de chacun de ces secteurs aux recettes publiques. En particulier, dans les économies en développement, le secteur agricole échappe souvent à l'assiette fiscale à cause de sa nature et de son implantation géographique. Plusieurs études ont révélé qu'il demeure un secteur faiblement fiscalisé. Par contre, le secteur industriel est par définition un secteur à valeur ajoutée élevée. Ces variables ont été substituées au besoin par les valeurs ajoutées dans les secteurs agricole, industriel et manufacturier (vaagri, vaind et vaman).

→ Les variables de politique macroéconomique

- Le taux de change effectif réel (TC)

Puisque l'ajustement du taux de change limite l'effet volume de la libéralisation commerciale sur les recettes publiques donc affecte la base taxable, cette variable est introduite dans le modèle pour capter cet effet. Le taux de change effectif réel étant un déterminant de la compétitivité d'un pays et par conséquent de ses échanges extérieurs, il est préféré au taux de change nominal.

- La dévaluation (Deva)

L'analyse théorique de la relation entre libéralisation commerciale et recettes budgétaires a révélé que le régime de change à travers le mécanisme d'ajustement exerce un effet de compression sur l'expansion des importations à la suite d'une libéralisation commerciale et donc un effet négatif sur les recettes publiques. De même, en rendant les importations plus chères, cet ajustement de change, à volume d'importation égale, accroît les recettes publiques. L'effet global est donc ambigu. Par ailleurs, dans la pratique, la libéralisation est souvent accompagnée d'une dévaluation ou dépréciation des monnaies selon le régime de change. Le Bénin faisant parti de la Zone Franc, son taux de change nominal est fixe. Mais la vague des réformes de 1990 s'est accompagnée d'une dévaluation du franc CFA en 1994. Pour capter cela, nous avons donc introduit une variable dummy (Deva).

$$\text{Deva} = \begin{cases} 0 & \text{avant 1994 et} \\ 1 & \text{à partir de 1994} \end{cases}$$

- Le niveau d'inflation (Inf)

Le niveau d'inflation est un indicateur central de stabilité macroéconomique. De même, elle est étroitement reliée aux finances publiques par le biais du mode de financement du déficit budgétaire. En l'occurrence, l'inflation génère à l'Etat une taxe inflationniste.

- Les termes de l'échange et leur instabilité (TE et ITE)

Les termes de l'échange constituent le principal canal de transmission des chocs commerciaux extérieurs à l'économie nationale. Cette variable est importante pour notre étude dans la mesure où, l'un de nos objectifs est de vérifier si l'ouverture a accru l'exposition aux chocs commerciaux extérieurs. En effet, en raison de la structure de leurs échanges extérieurs, les pays en développement sont exposés aux chocs commerciaux extérieurs dus par exemple aux fluctuations des prix des produits de base. Ces chocs se transmettent à l'économie nationale par le biais des termes de l'échange. Puisque c'est l'impact des chocs commerciaux extérieurs qui nous intéresse, nous avons donc introduit dans notre modèle l'instabilité des termes de l'échange. Pour la mesurer, nous avons utilisé la méthode standard pour estimer la tendance :

$$ITE_t = \alpha + \beta ITE_{t-1} + \lambda t + \varepsilon_t$$

Où t est le temps, α la constante et ε_t le terme d'erreur.

L'instabilité est la variance du terme d'erreur. Pour avoir la série de l'instabilité sur la période d'étude, nous allons comme Combes et Saada Sedik (2002), procéder comme suit :

Pour avoir la valeur de l'instabilité pour 1970, on estimera l'équation précédente de 1965 à 1970. La variance résiduelle pour 1970 est la valeur de l'instabilité pour 1970. Pour 1971, on estimera l'équation de la tendance sur la période 1965 à 1971 et la variance résiduelle pour 1971 sera considérée comme la valeur de l'instabilité pour cette année... Par ailleurs, les termes de l'échange seront aussi utilisés comme variable de contrôle dans une de nos équations.

D'autres variables non moins importantes telles que la dépendance à l'égard des taxes sur le commerce extérieur (DTCE), la structure de la population (Dep) puis la consommation privée (cpr) et publique (cpu) seront aussi introduites dans les équations de notre modèle. DTCE est obtenue en faisant le rapport de l'ensemble des droits et taxes sur le commerce extérieur aux recettes totales hors dons. Dep est le rapport des la population en âge de travailler (entre 15 et 64ans) à celle dépendante (enfants moins de 15ans et adultes de plus de 64ans).

1-3- Sources des données

Notre étude porte sur la période 1970 à 2004. Le choix de cette période se justifie principalement par la difficulté de retrouver les archives avant 1970.

Les séries sur les recettes budgétaires, les recettes douanières, les droits et taxes à l'importation et les recettes fiscales intérieures sont obtenues au niveau du Ministère des Finances et de l'Economie du Bénin. Elles sont complétées par des informations extraites des archives du Trésor. Les séries sur le PIB réel par tête, l'inflation, les consommations publiques et privées, les importations, les exportations, le degré d'urbanisation, les secteurs agricole, industriel et manufacturier, les termes de l'échange et la structure de la population sont extraites de la base de données de la Banque Mondiale (World Bank Africa Data Base 2004), et complétées par des données disponibles au niveau de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Enfin la série sur le taux de change effectif réel nous a été fournie par la Cellule d'Analyse de Politique Economique (CAPE).

2- Spécification du modèle et méthode d'estimation

Deux modèles sont retenus dans le cadre de notre analyse. Le modèle 1 est celle des recettes totales rapportées au PIB. Il comporte deux équations se rapportant aux deux indicateurs de libéralisation commerciale utilisés. Le modèle 2 est celle de la transition fiscalo-douanière. Dans les modèles, toutes les variables sont prises en logarithme népérien⁵ à l'exception de la variable « Deva ».

Equation 1-a:

$$LRT = f(Lpibh, LURb, LAgri, LInd, Lvaagri, Lvaind, Lvaman, LOuv, LTC, LTE, LInf, Deva)$$

Equation 1-b:

$$LRT = f(Lpibh, LURb, LAgri, LInd, Lvaagri, Lvaind, Lvaman, LLib, LTC, LTE, LInf, Deva)$$

Equation 2:

$$LTFD = f(LDTCE, LURb, LAgri, LInd, Lvaman, LDep, Lcpu, Lcpr)$$

Pour retenir les formes fonctionnelles des équations, notre démarche a consisté à estimer d'abord les équations avec l'ensemble des variables identifiées. Ensuite nous avons procédé à une élimination progressive des variables explicatives non significatives tout en prenant soin de retenir

⁵ Pour une variable X, on a : $LX = \log(X)$

le modèle optimal qui a été validé par l'ensemble des tests. Selon la théorie économique et les études empiriques passées, les signes attendus des coefficients des variables sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Signes attendus des variables

Variables	Lpibh	Lurb	Lagri ou Lvaagri	Lind ou Lvaind	Lvaman	Louv	Llib	Linf
Signes attendus des paramètres (Equation 1)	+	+	-	+	+	+/-	+/-	+
Signes attendus des paramètres (Equation 2)		+	-	+	+			
Variables	LTC	ITE	LTE	LDEP	Lcpr	Lcpu	LDTCE	Deva
Signes attendus des paramètres (Equation 1)	+/-	-	+					+/-
Signes attendus des paramètres (Equation 2)				-	+	+	-	

Source : L'Auteur

Le modèle 1 comporte plusieurs variables macroéconomiques. Dans ces conditions, il existe un risque d'endogénéité dû à la simultanéité entre certains régresseurs et la variable à expliquer. La simultanéité est la situation dans laquelle certains des régresseurs (variables explicatives endogènes) et la variable à expliquer sont déterminés simultanément. Ceci conduit à une situation où la condition sur la nullité de l'espérance mathématique du terme d'erreur n'est plus respectée. D'où les estimateurs standard des MCO ne sont plus optimaux. L'identification de ce type de modèle nécessite alors des hypothèses supplémentaires. Hansen (1982) a esquissé des méthodes d'estimation pour résoudre une telle difficulté. Connue sous le nom de méthode des moments généralisés (GMM), elle consiste d'abord en l'instrumentation des variables explicatives endogènes. L'identification vient alors du fait que l'effet de la variable instrumentale sur la variable dépendante ne fait que refléter celui de la variable explicative endogène. L'instrument est donc une variable affectant la variable à expliquer et la variable explicative endogène et dont tout l'effet sur la variable à expliquer "transite" par son effet sur la variable explicative endogène. Les variables instrumentales, et parmi elles les régresseurs utilisés comme instruments, génèrent des contraintes de suridentification qui peuvent avoir dans le contexte de la GMM un double rôle : améliorer l'efficacité des estimations des paramètres et tester la spécification du modèle.

Pour contrôler donc le biais résultant d'une possible endogénéité des régresseurs et avoir des estimateurs robustes à l'hétéroscédasticité, nous avons estimé le modèle 1 par la GMM. Ainsi, nous avons supposé endogènes les variables explicatives PIB réel par tête et les indices de libéralisation commerciale. La forme fonctionnelle finalement retenue pour les équations du modèle 1 est la suivante⁶ :

Equation 1-a :

$$LRT_t = a_0 + a_1Lpibh_t + a_2Louv_t + a_3Lurb_t + a_4Lagri_t + a_5Lvaind_t + a_6Lvaman_t + a_7ITE_t + U_t$$

Equation 1-b:

$$LRT_t = a_0 + a_1Lpibh_t + a_2Llib_t + a_3Lurb_t + a_4Lagri_t + a_5Lvaind_t + a_6Lvaman_t + a_7ITE_t + U_t$$

Quant au modèle 2, nous avons fait appel aux techniques d'analyse des séries temporelles et nous l'avons estimé par les MCO. Ceci nous a permis en outre d'analyser les relations de court terme en même temps que la dynamique de long terme entre les variables du modèle. Pour ce faire, la première étape a donc consisté à étudier la stationnarité et à rechercher les ordres d'intégration des variables de ce modèle. Ceci a débouché sur la spécification de la relation fonctionnelle pour l'équation 2. Nous avons choisi entre autres tests de stationnarité celui de Dickey-Fuller Augmenté (ADF). Les résultats des tests ADF sur les variables du modèle nous ont permis de déterminer l'ordre d'intégration des différentes variables que nous avons reporté dans le tableau n°2 suivant :

Tableau n°2 : Ordre d'intégration des variables du modèle2

Variables stationnaires en niveau : I(0)	Variables intégrées d'ordre 1 : I(1)	Variables intégrées d'ordre 2 : I(2)
Linf	Lagri, Lvaagri, Lind, Lvaind, Lvaman, LTC, LTE, Lcpr, Lcpu et LDTCE	Lurb LDEP

Source : L'Auteur

Puisque toutes les variables ne sont pas stationnaires en niveau, nous allons procéder à un test de cointégration. Les variables étant intégrées d'ordres différents, le test de Engle et Granger n'est pas applicable. Nous avons alors opté pour le test de rang de cointégration de Johansen. Il s'agit de tester H_0 contre H_1 .

H_0 : Non cointégration

H_1 : Cointégration

On compare le ratio de vraisemblance à la valeur critique et on accepte l'hypothèse nulle de non cointégration si le rang de cointégration est nul. Ce test effectué indique 5 comme rang de

⁶ La liste des instruments retenus apparaît en annexe 3 : Résultats synthétiques des estimations et tests des modèles.

cointégration. On en conclut qu'il y a cointégration et qu'on peut écrire un modèle à correction d'erreur (ECM). L'avantage du ECM est que ses paramètres peuvent être estimés par la méthode des moindres carrés. Il est procédé par la suite à une série de test de validité sur ce modèle. Il s'agit des :

- Tests de normalité des erreurs (Test de Jarque Bera)
- Tests de significativité des paramètres (Tests de Student)
- Tests de significativité globale du modèle (Tests de Fisher)
- Tests d'homocédasticité des erreurs (Test de White)
- Tests de corrélation des erreurs (Test de Breusch-Godfrey)
- Test de spécification des équations du modèle (Test de Ramsey)
- Tests de stabilité du modèle (Test CUSUM)

La forme fonctionnelle finale retenue pour le modèle à correction d'erreur est la suivante :

ECM 2 :

$$\text{LTFD}_t = b_0 + b_1 D(\text{LDTCE}) + b_2 D(\text{Lagri}) + b_3 D(\text{Lind}) + b_4 D(\text{Lcpr}) + b_5 D(D(\text{Ldep})) + b_6 \text{LTFD}(-1) + b_7 \text{LDTCE}(-1) + b_8 \text{Lagri}(-1) + b_9 \text{Lind}(-1) + b_{10} \text{Lcpr}(-1) + b_{11} \text{Ldep}(-2) + V_t$$

L'estimation des différentes équations a été faite grâce au logiciel Eviews 5.

Section 2: Analyse des résultats et recommandations de politique économique

Nous procéderons ici à l'analyse des résultats issus de l'estimation des équations des deux modèles pour en tirer des leçons de politique économique.

1- Présentation et analyse des résultats

Notre premier objectif est de vérifier si l'ouverture commerciale a accru l'exposition du Bénin aux chocs commerciaux. A partir de l'hypothèse que les termes de l'échange constituent le principal canal de transmission des chocs commerciaux internationaux à l'économie nationale, nous avons choisi de modéliser leur instabilité (voir supra). Ensuite, nous avons effectué le test de causalité de Granger entre l'ouverture commerciale représentée par la variable « Ouv » (somme des importations et des exportations rapportées au PIB) et l'instabilité des termes de l'échange comme calculée supra. Les résultats sont affichés dans le tableau 3.

Tableau n°3 : Résultat du test de causalité entre L'ouverture commerciale et l'instabilité des termes de l'échange

Hypothèse nulle:	Statistique de Fisher	Probabilité
ITE ne Cause pas OUV au sens de Granger	0.58001	0.56648
OUV ne Cause pas ITE au sens de Granger	0.43678	0.65044

Source : L'Auteur

La probabilité critique étant supérieure à 5%, on accepte l'hypothèse nulle de non causalité. L'ouverture commerciale ne cause donc pas l'instabilité des termes de l'échange au Bénin sur la période 1970 à 2004. On peut donc, partant de notre première hypothèse, en conclure que l'ouverture commerciale n'a pas engendré pour le Bénin une vulnérabilité aux chocs commerciaux extérieurs. L'hypothèse 1 de notre étude n'est donc pas vérifiée. Ceci étant, nous poursuivons nos estimations par l'équation de recette totale (Equation 1-a et 1-b). Puisque cette estimation a été faite par la méthode des moments généralisés, on vérifie d'abord les conditions de rang ; conditions qui garantissent la mise en œuvre des estimations. Pour y parvenir, nous avons régressé par les MCO, chaque variable explicative endogène (LPIBH, LOUV et LLIB) sur l'ensemble des instruments (variables explicatives exogènes et variables instrumentales). Les résultats des régressions nous montrent que pour chacune de ces trois équations, les coefficients des variables instrumentales retenues sont significativement différents de zéro. Ces résultats ont été confirmés dans chaque cas par un test de Wald (voir annexe 2). Ce qui garantit que les conditions de rang soient satisfaites. Les instruments retenus, $Lrt(-1)$ et $Lcpr(-1)$ pour LPIBH puis LTC pour les deux indices de libéralisation commerciale, expliquent ces variables. Ceci nous a permis de procéder à l'estimation du modèle 1 par la méthode GMM. Les résultats sont inscrits dans le tableau 4. Comme dans tout modèle, la validation des résultats est soumise à une série de tests. Deux principaux tests sont importants pour les estimations par la GMM. Il s'agit des tests de suridentification et des tests d'exogénéité (ou plus généralement tests de compatibilité des conditions d'orthogonalité additionnelles). Pour ces deux tests, nous nous sommes largement inspiré de Hayashi (2000).

Le test de suridentification part du fait que le nombre d'instruments utilisés étant supérieur au nombre de paramètres estimés, des restrictions sont nécessaires sur les conditions d'orthogonalité afin de garantir la convergence des estimateurs. Ce sont donc ces restrictions supplémentaires qui sont testées. Sous Eviews, ce test est effectué à partir de la statistique de Hansen (J-Hansen). Cette dernière est obtenue en multipliant la J-statistique (extraite des résultats de l'estimation par la GMM) par la taille de l'échantillon. Sous l'hypothèse nulle de validité des restrictions supplémentaires, elle suit une loi de Khi-deux à n degré de liberté, n étant le nombre de

variables instrumentales supplémentaires. On rejettera l'hypothèse nulle de suridentification si la statistique calculée est supérieure à celle lue. Pour les équations 1-a et 1-b, les J-Hansen suivent une loi de Khi-deux à 1 degré de liberté et sont respectivement de 1,47 et 1,35. Ces valeurs sont toutes inférieures à celle lue au seuil de 5%. On accepte donc l'hypothèse de suridentification.

Tableau n°4 : Résultats synthétiques des estimations du modèle 1

Variables explicatives	Variable dépendante : D(LRT)	
	Equation 1-a	Equation 1-b
C	-1.278078 (0.8816)	12.17077 (0.8011)
LPIBH	2.652380* (0.0000)	4.091686* (0.0245)
LOUV	1.545526* (0.0031)	
LLIB		0.195532 (0.9535)
LURB	1.341016* (0.0017)	1.712584 (0.6989)
LAGRI	-1.404642 (0.1350)	-2.699953 (0.6990)
LVAIND	-2.710955* (0.0000)	-2.459303 (0.2380)
LVAMAN	2.049036* (0.0000)	1.285632 (0.6723)
ITE	-0.003975 (0.1668)	0.000642 (0.9860)
R2	0.731	0.527
R ² ajusté	0.658	0.400
J-statistic	0.043369	0.039939

NB : Les notations * indiquent la significativité des variables aux seuils de 5% et 10% et les nombres entre parenthèses sont les probabilités critiques.

Source : L'Auteur

Pour ce qui concerne les tests d'exogénéité, il s'agit de vérifier si les variables supposées endogènes sont exogènes auquel cas une estimation par les MCO serait préférable. Plusieurs variantes de ce test sont disponibles mais nous avons utilisé celle de Hausman. La démarche a consisté à réestimer par la méthode des MCO l'équation de recette publique en introduisant aussi comme regressors les valeurs ajustées des variables instrumentales estimées par la GMM. Pour l'équation 1-a, les coefficients des variables explicatives endogènes ajustées LPIBHA et LOUVA n'étant pas significatifs, on rejette l'hypothèse nulle d'exogénéité de ces deux variables. Il en est de même pour l'équation 1-b avec des coefficients non significatifs pour les variables explicatives endogènes ajustées LPIBHA1 et LLIBA (confère annexe 2). Le PIB réel et les deux indices de libéralisation commerciale utilisés sont donc bien endogènes et l'estimateur GMM approprié.

L'équation 1-b montre que la libéralisation commerciale n'a pas un impact significatif sur les recettes publiques au Bénin. Néanmoins son signe est positif, stipulant que la relation entre la libéralisation commerciale mesurée par le rapport des droits et taxes sur les importations à leur volume (tarifs collectés) et les recettes budgétaires est négative. Par contre l'équation 1-a, qui confirme l'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques, révèle une relation inverse. La valeur du R^2 ajusté, (0,65) indique le fort pouvoir explicatif des variables retenues. Il existe une relation positive et significative entre le degré d'ouverture (somme des importations et des exportations rapportée au PIB) et les recettes budgétaires globales. Une augmentation du degré d'ouverture de 10% conduit à une augmentation plus que proportionnelle du taux de prélèvement public (plus de 15%). On pourrait penser que l'effet volume arrive à terme à contrebalancer la réduction tarifaire. Le signe positif du coefficient traduit le fait qu'une politique protectionniste n'est pas bénéfique pour les finances publiques béninoises. Ces résultats peuvent se comprendre lorsqu'on analyse de près le contexte commercial du Bénin. Le processus d'ouverture s'est doublé d'un processus d'intégration régionale caractérisé par la mise en application du TEC. Selon une étude de la DGAE⁷, cette réforme de la structure tarifaire béninoise a conduit à un réarmement de l'ordre de 6% des tarifs effectifs au cordon douanier. En raison de ce relèvement des tarifs, deux effets favorables sont attendus :

- une amélioration des recettes douanières dont l'incidence sur les finances publiques devrait être positive ;
- une baisse du volume global des importations dont l'incidence sur les recettes publiques est négative mais qui devrait améliorer la balance commerciale béninoise ;

Ces deux effets qui agissent en sens contraire sur les recettes publiques, ont produit pour le Bénin des signes contraires à ce que prédit la théorie. Au demeurant, on peut retenir que l'effet prix a donc pris le dessus sur l'effet volume car malgré la baisse du tarif nominal, la structure des échanges du Bénin a conduit à une hausse du tarif effectif. Par ailleurs, les deux indicateurs de libéralisation ayant des effets contraires, cela semble corroborer les résultats de plusieurs études dont celle de Agbeyegbe, Stotsky et Woldemariam (2004) qui montre que la relation entre libéralisation commerciale et recettes budgétaires est sensible à l'indicateur de libéralisation utilisé.

Pour ce qui concerne les variables de contrôle, le PIB réel par tête, le taux d'urbanisation et les valeurs ajoutées dans les secteurs industriel et manufacturier sont significatives alors que la part de l'agriculture dans le PIB et l'instabilité des termes de l'échange ne le sont pas. Une

⁷ Extrait de l'étude de simulation de la mise en place d'un Tarif extérieur commun pour la CEDEAO

augmentation du PIB réel par tête de 10% entraîne une amélioration du taux de prélèvement public de plus de 26%. Mais bien que le niveau de la production affecte de façon significative les finances publiques, il n'en est pas moins de ces composantes. Cette situation peut amener à s'interroger sur l'élasticité des recettes budgétaires au PIB. Le signe négatif de la part de l'agriculture dans le PIB, malgré que le coefficient ne soit pas significatif, correspond parfaitement au signe attendu et peut s'expliquer par les caractéristiques de ce secteur (nature des activités agricoles et leur localisation géographique). L'activité agricole se déroule en zone rurale et en majorité dans l'informel. Toutes ces raisons justifient sa faible fiscalisation. Ce qui est confirmé par l'impact positif de l'urbanisation sur les recettes publiques, le dispositif administratif et les infrastructures urbaines facilitant la collecte de l'impôt. Par contre la variable « LVAIND » qui a un coefficient relativement élevé n'a pas le signe attendu. L'impact négatif du secteur industriel sur les recettes budgétaires paraît surprenant, ce secteur étant supposé à forte valeur ajoutée. Mais une analyse de l'historique de ce secteur peut nous permettre de comprendre cette situation. En effet la période de 1972 à 1989 a été caractérisée par un interventionnisme marqué de l'Etat dans l'activité économique inspiré par la théorie des "Industries Naissantes". Ceci s'est caractérisé par la création de multiples industries nationales gérées par l'Etat. Mais compte-tenu des contraintes liées aux marchés (étroitesse du marché par exemple), et de leurs mauvaises gestions, ces industries qui ne fonctionnaient pas selon les normes d'efficience et d'efficacité, ont constitué pour l'Etat une charge permanente à travers les subventions d'exploitation. Ces industries ont donc évolué sur un marché monopolistique. Ainsi, il nous semble que l'effet « pro-compétitif » (augmentation de la production locale suite à la baisse des tarifs douaniers) ne s'est pas réalisé pour le cas des industries béninoises. Il est donc certainement plus probable que la libéralisation provoque une diminution du niveau d'activité et par conséquent de l'emploi des secteurs monopolistiques. Ce qui aura un impact négatif sur les recettes publiques. Cockburn et al. (1998)⁸ pour la Tunisie montraient en effet que même pour des cas extrêmes de rentes monopolistiques initiales, la production de ces secteurs se dégradait suite à la libéralisation des marchés. Dans l'UEMOA, Laporte (2002) a souligné l'influence négative des groupes d'intérêts privés nationaux sur les finances publiques. Il a démontré que même la libéralisation commerciale et l'intégration régionale à travers le TEC n'ont pas permis d'annihiler leurs actions. Bien que la situation budgétaire des Etats se soit quelque peu améliorée après la dévaluation du F.CFA, ils devraient pouvoir faire face à leur contrainte budgétaire tout en satisfaisant le plus possible les revendications des groupes d'intérêts privés nationaux. Ces derniers ont tenté de maintenir le niveau de protection antérieure par le biais des régimes d'exonération, régimes leur permettant de s'affranchir encore très largement des obligations fiscales au cordon douanier. D'où on peut

⁸ Cités par Gautier, J-F (2001)

présager d'une baisse de la contribution du secteur industriel aux recettes budgétaires. Aussi ce secteur comprend une industrie extractive peu développée et une industrie alimentaire extrêmement dépendante de la conjoncture économique au Nigeria. Mais à l'inverse du secteur industriel, le secteur manufacturier contribue positivement aux recettes budgétaires globales, montrant ainsi l'importance des activités de transformation pour l'économie béninoise. L'Etat béninois peut donc, grâce à la manufacture, tirer profit du vaste marché régional de l'UEMOA. On peut retenir que la libéralisation commerciale a eu un impact positif sur le taux de prélèvement public et n'a pas accru l'exposition du Bénin aux chocs commerciaux extérieurs. Qu'en a-t-il été de la transition fiscal-douanière ? L'équation 2 nous permet de répondre à cette question.

Tableau n°5 : Résultats synthétiques des estimations du modèle 2

Equation 2	
Variables explicatives	Variable dépendante : D(LTFD)
C	-9.1388** (0.0923)
D(Lagri)	-2.7124* (0.0308)
Lagri(-1)	-3.3283* (0.0180)
D(LDTCE)	0.0213 (0.9614)
D(Lind)	-1.1933* (0.0327)
D(Lcpr)	-0.0104 (0.9813)
D(D(Ldep))	-3.0032 (0.5971)
LTFD(-1)	-1.2158* (0.0000)
LDTCE(-1)	0.0310 (0.9036)
Lind(-1)	-0.7782 (0.1942)
Lcpr(-1)	0.8573* (0.0024)
Ldep(-2)	2.7614* (0.0136)
R2	0.657
R ² ajusté	0.478
F-statistic	3.6631 (0.0051)
ARCH Test	0.5699 (0.4561)
LM Test	1.6705 (0.2146)
Test de White	0.5855 (0.8581)
Test de Ramsey	1.8535 (0.1736)

NB : Les notations * et ** indiquent la significativité des variables aux seuils de 5% et 10% et les nombres entre parenthèses sont les probabilités critiques.

Source : L'Auteur

Dans le modèle qui a été estimé, le coefficient à correction d'erreur est négatif et significatif (voir tableau 5). Les test de White et Breusch Gofrey nous permettent de conclure qu'il n'y a ni hétéroscédasticité ni autocorrélation des erreurs. De même, le test CUSUM ne révèle aucune

instabilité. Le test de spécification de Ramsey est concluant et le modèle est globalement significatif. Les variables exogènes retenues expliquent une bonne part de la variable dépendante [$R^2 > 65\%$ et Prob (F-statistic) < 0.05]. Ce modèle confirme l'effet à long terme de la structure de l'économie sur les finances publiques béninoises. La structure du PIB (parts respectives de l'agriculture et de l'industrie dans le PIB) constitue un facteur de blocage pour la transition fiscalodouanière alors que la consommation privée en constitue un facteur d'accompagnement. Une augmentation de 10% de la consommation privée conduit à long terme à une amélioration de 7% du taux de substitution des recettes intérieures à celles de porte. Notons que la consommation finale privée constitue la principale base d'application de la TVA. L'effet positif et significatif de cette variable confirme donc bien que les taxes indirectes (principalement la TVA) doivent être le pilier du processus de transition fiscale au Bénin. Une autre variable qui affecte positivement aussi bien à court qu'à long terme le processus de transition fiscalodouanière est la dépendance à l'égard des taxes sur le commerce extérieur. Son effet, bien que non significatif, infirme quand même les résultats de plusieurs autres études dont celles de Khattry et Rao (2002). Ce résultat paradoxal peut s'expliquer d'une part par la facilité relative pour l'Etat de contrôler l'entrée des biens et services importés et d'autre part par les différents efforts déployés pour fiscaliser le secteur informel. Dans ce cadre, des acomptes forfaitaires sont prélevés au cordon douanier. Ce qui permet à l'Etat de collecter des taxes intérieures sur des activités qui échappaient à la base fiscale. Pour ce qui concerne les autres variables, l'effet négatif de l'agriculture sur la transition fiscale ne se limite qu'à court terme. Pendant que la part de l'industrie dans le PIB la retarde à court et à long terme. Ceci implique qu'à long terme, le développement de l'agriculture va faciliter son intégration dans la base fiscale. Mais l'industrie, jusque là basée sur les activités extractives, devra viser plus les activités de transformation afin de faciliter la transition fiscale au Bénin.

Au total, la libéralisation commerciale n'a pas accru l'exposition du Bénin aux chocs commerciaux et son effet sur les recettes budgétaires est sensible à l'indicateur de libéralisation utilisé. Seul le degré d'ouverture affecte positivement les recettes budgétaires qui sont également déterminées par le niveau et la structure de l'économie. Quant à la transition fiscalodouanière, elle est retardée par la composition sectorielle du PIB. Les taxes indirectes constituent par ailleurs une variable clef pour sa réussite.

2- Implications et recommandations de politique économique

Les résultats issus de notre étude soulèvent des questions, aussi bien d'ordre théorique que pratique, qui ont des implications en matière de politique économique. Ces implications vont nous permettre de faire des recommandations appropriées.

2-1- Les implications

Les implications économiques de notre étude vont dans deux sens :

➔ *Analyse de la contribution sectorielle aux recettes budgétaires*

Sur le plan théorique, les sources de recettes de l'Etat peuvent être classées en deux grandes catégories : les recettes de porte et les recettes intérieures.

Les recettes de porte composées essentiellement des droits et taxes sur les importations (TVA au cordon douanier et droit fiscal), sont demeurées la première source de recettes fiscales avec une part prépondérante pour la TVA perçue sur les importations. Les droits de douanes ont baissé de 36.2% en 1990 où ils étaient la seule composante des DTI, à 19.7% en 1991. Mais depuis la mise en œuvre du TEC, leur contribution aux recettes publiques a repris en croissance. Aussi, les exonérations continuent d'occuper une place importante dans les recettes fiscales. De 1995 à 2001, elles constituent en moyenne 11.2% des recettes fiscales soient l'équivalent de la TVA intérieure. Mais l'échec des politiques de développement basées sur des stratégies de substitution aux importations, la mondialisation croissante des économies puis les programmes régionaux d'intégration doivent pousser les Etats à moins compter sur les recettes de portes. Pour le cas du Bénin, au fur et à mesure que l'effet "création de commerce" dans l'UEMOA va jouer, la substitution des échanges avec les pays de UEMOA à ceux hors UEMOA conduira nul doute à une baisse des recettes douanières. Cette baisse sera renforcée par l'accord de partenariat économique que les pays ACP vont signer avec l'Union Européenne et qui va supprimer les droits de douane sur les importations en provenance de cette région. Ainsi, pour accompagner la vague de libéralisation des échanges dans les économies en développement, la théorie recommande une fiscalité principalement basée sur la production intérieure.

Sur le plan intérieur, la question de la composition des recettes fiscales fait l'objet de diverses théories contradictoires. Les questions qui se posent ont trait à l'opposition qui existe entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la consommation. Deux critères servent de fondement à un tel système fiscal : les critères d'efficacité et d'équité. Les réformes budgétaires entamées au

Bénin depuis 1990 ont privilégié le critère d'efficacité et ont permis d'impulser le niveau des recettes. La part des impôts sur le revenu et les bénéfices dans les recettes totales qui étaient de 34,5% en 1990 s'est établie à 23,6% en 2001 en raison de la diminution sensible de la contribution de la SONAPRA. Les taxes indirectes ont constituées la principale source de recettes intérieures pour l'Etat béninois depuis 1990. D'environ 25% des recettes fiscales en 1990, elles sont passées à plus de 32% ces dernières années. Mais l'efficacité de la TVA, qui constitue la principale composante reste à prouver. Elle enregistre une forte évasion due notamment au poids relativement élevé des activités informelles et aux exonérations. Par exemple, selon les statistiques du Ministère des Finances du Bénin pour la période 1995 à 2001, les exonérations constituent encore en moyenne 11,2% des recettes fiscales.

Mais cette évolution globale s'est diversement manifestée dans chaque secteur. Le secteur primaire a été sans doute le parent pauvre. Une comparaison de la pression fiscale globale et non agricole permet de se rendre compte de cette réalité. Ainsi, si la pression fiscale globale tourne autour des 14% ces dernières années, la pression fiscale non agricole elle se situe autour de 22%. Ce qui montre clairement que ce secteur contribue peu aux recettes publiques. Cette situation se comprend aisément car selon une estimation de l'INSAE en 1998, près de 99% du PIB de ce secteur provient de l'informel.

➔ *Intégration régionale et développement des exportations*

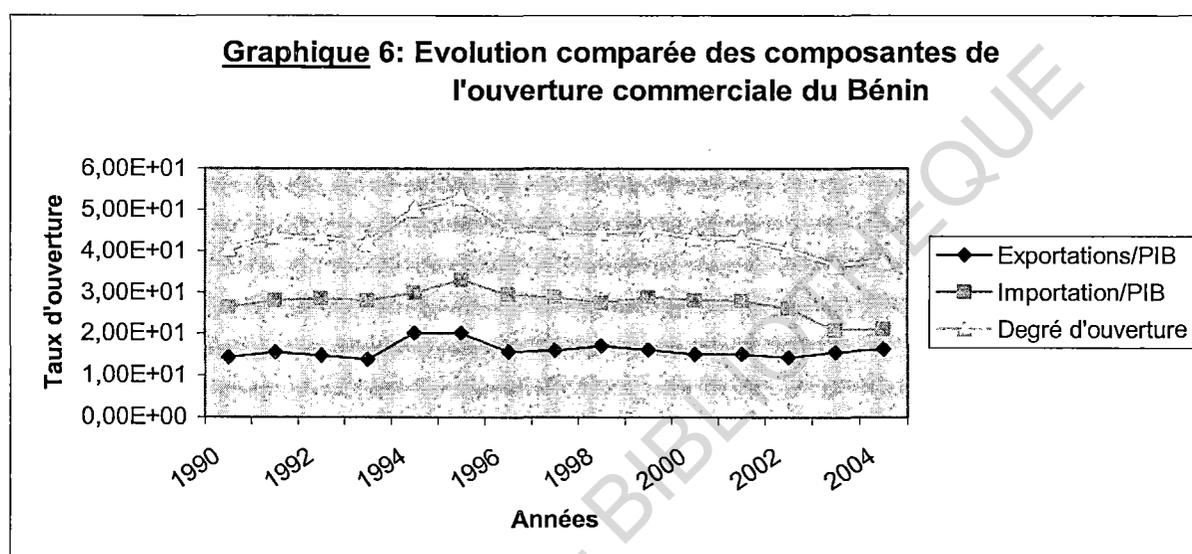
La finalité d'une union douanière réside dans sa vocation potentielle à favoriser la croissance économique des pays membres à partir notamment :

- des économies d'échelle susceptibles d'être favorisées par l'unification des marchés nationaux qui, en élargissant les débouchés ouverts aux entreprises installées dans les pays concernés et en améliorant leurs perspectives de rentabilité, créent les conditions d'un accroissement significatif des investissements ;
- de l'intensification des relations commerciales entre les pays concernés, censés résulter de l'élimination de toutes les entraves à la libre circulation des marchandises et de l'instauration de la « préférence communautaire ».

Selon la théorie économique, ces implications résultent des effets de création de commerce et des effets de détournement de commerce. L'effet de création de commerce se traduit par le développement, au sein de la zone concernée, de nouveaux courants commerciaux résultant de l'abandon par certains pays de certaines productions pour s'approvisionner auprès de leurs partenaires sur la base par exemple d'avantages comparatifs. Quant à l'effet de détournement de commerce, il se traduit par l'application de préférence communautaire, par un redéploiement au

profit des pays de la zone de certaines importations précédemment effectuées auprès des pays tiers. Mais selon Kassé (2003), pour la zone UEMOA, les courants commerciaux tardent à se créer car les échanges à l'intérieur de l'union ont du mal à atteindre 10% des échanges commerciaux totaux des pays de la zone. Cependant des efforts énormes sont faits dans ce sens. Par exemple le nombre d'entreprises dans la zone est passée de 244 en 1998 à 277 en 1999 pendant que le nombre de produits agréés par la commission de l'union est passé de 948 à 1134 pour la même période.

Pour sa part, le Bénin a d'énormes difficultés à profiter de cette intégration. En effet, il abrite moins de 5% des entreprises et des produits agréés de la zone. Ceci appelle une analyse comparée de l'évolution de ses importations et exportations.



Sources : Banque Mondiale

D'après le graphique 6, le degré d'ouverture mesurée par le rapport de la somme des importations et des exportations au PIB est en nette régression depuis 1996. Cette baisse est entraînée par celle des importations qui a subi les effets correctifs de la dévaluation du F CFA en 1994. Par contre, l'impulsion qui est attendue au niveau des exportations n'a pas eu lieu. Cette évolution défavorable qui est en partie due au déclin de la filière coton peut aussi s'expliquer par le fait que le Bénin est preneur de prix sur le marché international. Ainsi, un accroissement du volume des exportations peut avoir deux aspects :

- Augmenter la qualité des biens traditionnellement exportés par une meilleure exploitation des ressources disponibles ;
- Créer des exportations nouvelles de manière à conquérir de nouveaux marchés

Il importe donc pour le Bénin de se libérer à la fois de la dépendance vis-à-vis de la monoculture du coton et de celle des produits de base, car étant à faible valeur ajoutée. Cela est d'autant réalisable que le marché régional est accessible et que le Bénin a des avantages comparatifs dans bien d'autres secteurs.

2-2- Les recommandations de politique économique

En référence aux résultats de notre étude et après analyse du contexte économique national et régional, deux types de recommandations seront faites. Il s'agit des mesures visant un élargissement de l'assiette fiscale et des mesures relatives à l'amélioration de la compétitivité du Bénin.

➔ *Elargissement de l'assiette fiscale et renforcement de l'élasticité des recettes budgétaires au PIB*

Dans les pays en développement comme le Bénin, la pauvreté est devenue un phénomène de masse. S'il est désormais admis que la lutte contre ce fléau passe par l'accélération de la croissance, les ressources fiscales constituent cependant un instrument essentiel au service de l'Etat pour faire face à ses engagements en tant que garant du bien-être social. Pour mieux cerner l'assiette fiscale et renforcer le taux de pression fiscale, le gouvernement doit :

◆ *Etendre l'assiette de la TVA et recouvrer les arriérés d'impôts*

L'importance de la TVA dans les recettes publiques au Bénin est évidente. Les résultats de nos estimations ont révélé qu'elle constitue le pivot de la transition fiscale. Elle concerne potentiellement une large assiette fiscale et est économiquement neutre. Mais plusieurs facteurs réduisent son efficacité et causent un gap entre TVA théorique et effective. On peut retenir quatre à savoir l'autoconsommation, la place grandissante des unités non-enregistrées, l'importance des exonérations et les défaillances dans son application. Pour améliorer le rendement de la TVA, l'Etat doit élargir son assiette à l'ensemble des biens de consommation finale et réduire voire supprimer les exonérations en raison des abus dont elles donnent lieu. Chambas (2005) souligne que les exonérations relatives aux produits alimentaires non seulement sont à l'origine de pertes de recettes publiques, mais entraînent aussi des effets néfastes pour les producteurs locaux en raison des rémanences de TVA qui abaissent leur compétitivité. Aussi, des actions doivent être menées en vue de recouvrer les arriérés d'impôts. L'Etat peut même constituer à propos des équipes spéciales, externes à l'administration et dont les rémunérations seront indexées à leurs rendements.

◆ *Accélérer l'urbanisation et fiscaliser le secteur informel*

Notre étude a révélé que l'urbanisation améliore le taux de prélèvement public qui du reste est négativement affecté par le poids de l'agriculture dans le PIB. Or en terme d'emploi et d'exportation, l'agriculture constitue le secteur le plus dynamique de l'économie. Une bonne fiscalisation de ce secteur passe d'abord par la viabilisation des zones rurales, lieu par excellence de l'activité agricole. L'Etat doit contribuer au désenclavement de ces zones en y construisant des routes, des infrastructures de télécommunication, d'eau, d'électricité... Ceci facilitera sans doute le développement des activités de ce secteur, son intégration aux circuits commerciaux nationaux

et internationaux, l'identification des unités de production et l'installation de dispositifs administratifs dans les zones rurales.

Par ailleurs, la part importante de l'informel dans l'activité économique au Bénin constitue un sérieux handicap pour la mobilisation de ressources publiques et nécessite une plus grande attention. Dans sa démarche de fiscalisation du secteur informel, l'Etat béninois a commandité en 1992 une enquête dans le but de mieux le cerner et de l'intégrer à la base fiscale. Ceci a été renforcé par des mécanismes de prélèvement à la source notamment au cordon douanier. Mais une bonne intégration du secteur informel à la base fiscale passe par une mise à jour régulière du fichier du service des impôts à partir de celui de la douane en vue de faire des investigations dans les structures répertoriées au niveau de la douane mais qui échappent à celui des impôts. Cette initiative doit être soutenue par la mise en place au niveau du Ministère des Finances d'une équipe spécialisée de contrôleurs fiscaux qui à partir d'un plan bien élaboré sera chargée de la vérification des informations fournies par les contribuables. Cette équipe sera chapeauté par une commission indépendante de vérification et de recouvrement des arriérés d'impôts. Ceci permettra entre autre de relever le niveau de l'impôt sur le revenu. Enfin il importe, face à la difficulté pour ces petites entités économiques de tenir une comptabilité en bonne et due forme, de ne plus se baser sur le chiffre d'affaire pour leur imposition, mais de définir un ensemble de critères objectifs et repérables permettant d'évaluer le niveau de leur activité.

◆ ***Renforcer la gouvernance et poursuivre la décentralisation administrative***

La gouvernance est l'un des principaux problèmes qui minent le développement des pays africains. Afin de favoriser le développement de l'initiative privée, l'Etat a tout intérêt à s'engager effectivement dans une voie de gestion transparente et efficace. Pour ce faire, l'administration publique doit s'orienter vers la promotion du secteur privé. Elle doit procéder à une prévision rigoureuse de ses ressources en se basant sur des données fiables. Dans ce cadre, le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) constitue une avancée. Ensuite, l'Etat doit s'attaquer à la corruption de ses agents collecteurs. Il doit les sensibiliser et obtenir leur adhésion par rapport aux résultats à atteindre. Par exemple, l'Etat pourrait adopter une méthode de calcul plus incitative des primes en les imputant aux performances réalisées par chaque agent en matière de collecte ou de recouvrement. Aussi, pour permettre à l'administration publique d'être plus proche de ses administrés, le processus de décentralisation doit se poursuivre et se renforcer à travers le transfert des compétences aux collectivités locales mais aussi en matière de gestion budgétaire car il sera plus facile aux collectivités locales, si elles sont bien formées, de recenser les entités économiques en vue d'un élargissement de la base fiscale. Ceci permettra même de cerner d'avantage cette dernière.

→ **Renforcement de l'ouverture commerciale du Bénin**

Nos équations ont montré une relation positive et significative entre l'ouverture commerciale et les recettes budgétaires. L'analyse des composantes de l'ouverture commerciale a révélé que les importations sont en baisse alors que les exportations stagnent. Les mesures suivantes doivent être prises pour développer les exportations et conquérir le marché régional.

◆ ***Attirer les investissements directs étrangers***

Il est démontré que par le biais de la présence des filiales des multinationales et de l'internationalisation des firmes nationales, la multinationalisation a des effets bénéfiques diffus, de nature à accroître la compétitivité de l'économie nationale. En effet, l'IDE précède le commerce. Il crée la base commerciale ou productive générant dans un second temps les flux d'exportation/importation de biens et services. En outre, la présence de filiales étrangères renforce l'exposition des entreprises nationales à la concurrence internationale, donc leur effort pour être compétitives. L'IDE apporte donc non seulement des capitaux et des marchés mais aussi des technologies, des modes de gestion... Or au Bénin, le volume des IDE déjà faible par rapport aux autres pays de la sous région, est en baisse passant de 61 millions de dollars en 1999 à 41 millions de dollars en 2002. L'Etat doit donc poursuivre ses efforts de libéralisation de l'économie, dynamiser son administration et lutter contre la corruption, réduire le coût des infrastructures (eau, électricité, transport, télécommunications...), relever le niveau de la formation et l'adapter à la réalité de l'emploi puis enfin limiter les tracasseries administratives. Dans ce cadre, l'ouverture du guichet unique pour la création des entreprises est un grand pas.

◆ ***Améliorer la compétitivité de l'économie béninoise et soutenir l'industrie manufacturière***

Le Bénin a montré une dépendance marquée vis-à-vis de la monoculture de rente qu'est le coton. Dans le cadre d'une politique de développement du commerce, une étude a été commanditée par le Ministère du Commerce pour identifier d'autres produits dans lesquels le Bénin dispose d'avantages comparatifs révélés. Deux filières, l'anacarde et le karité, ont été identifiées. Il s'agira pour l'Etat d'organiser le secteur en procédant d'abord à une sensibilisation des acteurs à divers niveaux de la chaîne de ce produit et ensuite en préparant le terrain pour que les PME et PMI qui interviennent dans ces secteurs profitent du marché sous régional. Pour ce faire, il doit identifier et supprimer les barrières non tarifaires aux échanges qui persistent quelque soit leur forme (tracasseries policières et douanières...), supprimer les droits et taxes à l'exportation, améliorer la gouvernance, réduire les coûts de communication, alléger les procédures de création

d'entreprises... Après ce préalable, les banques doivent prendre conscience de leur rôle et faire face aux défis liés à la croissance et à la libéralisation de l'économie. L'Etat doit en outre favoriser l'implantation géographique de ces institutions sur toute l'étendue du territoire et renforcer la synergie entre institutions bancaires et de microfinance en vue d'une meilleure intégration financière au profit des bénéficiaires. Enfin, compte tenu des risques que représentent la plupart des PME/PMI pour les institutions financières, l'Etat doit leur créer un fonds de développement dont le but sera de garantir les engagements de ces institutions envers ce type de clientèle. Au-delà de tous ces aspects, l'économie béninoise doit, pour être compétitive, promouvoir le secteur manufacturier. Il sera plus rentable à l'Etat de soutenir la transformation locale des produits primaires brutes afin d'accroître leur valeur ajoutée. Pour ce faire, le gouvernement béninois peut encourager la création de zones franches industrielles. L'industrie devra donc s'orienter plus vers les activités de transformation que celles d'extraction et d'exportation de matières premières, le marché régional étant accessible.

◆ ***Accélérer l'intégration régionale au niveau de la CEDEAO***

L'analyse des échanges extérieurs du Bénin montre qu'il échange peu avec les pays de l'UEMOA, mais reste fortement dépendante de la conjoncture nigériane. Si le Bénin est membre de l'UEMOA et peut facilement profiter de son marché, ses échanges avec le Nigeria fluctuent au gré de la politique douanière de ce pays. Le développement du commerce de réexportation en direction de ce pays induit, au Bénin, des importations qui rendent les finances publiques vulnérables. Pour y parer, le Bénin a tout intérêt que le processus d'intégration de la CEDEAO s'accélère ou tout au moins qu'il soit procédé avec le Nigeria à l'harmonisation des législations fiscales, de la politique monétaire et des politiques sectorielles dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie et des transports.

Conclusion

De nos jours, tous les dispositifs d'interdépendance des systèmes productifs et d'échanges montrent très clairement que le mouvement de la mondialisation, c'est-à-dire le phénomène d'internationalisation des marchés des biens et des capitaux, est à la fois irréversible et incontournable. La libéralisation commerciale s'impose donc aux pays en développement comme instrument d'amélioration de la compétitivité et d'insertion à l'économie mondiale.

La littérature sur les avantages de la libéralisation commerciale, jusque dans les années 1980, s'est le plus souvent concentrée sur l'étude des relations entre ouverture et croissance. Si ces dernières années, il y a un consensus autour des effets positifs de l'ouverture commerciale, ses implications budgétaires demeurent un sujet à controverses. Ainsi au début des années 1990, une plus grande attention est accordée à l'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques. Si les débats théoriques ont été particulièrement intéressants, Blejer et Cheasty (1990), Mitra (1991), Devarajan et Panagariya (1994), Keen et Ligthart (2002) pour ne citer que ceux là, les évaluations empiriques n'en étaient pas du reste.

L'étude menée sur le Bénin pour la période 1970 à 2004 a montré que l'ouverture commerciale n'a pas accru l'exposition du Bénin aux chocs commerciaux extérieurs. Il a été noté une relative sensibilité des recettes budgétaires globales à la libéralisation commerciale. Mais l'effet dépend de l'indicateur utilisé confirmant ainsi les conclusions d'études précédentes (Agbeyegbe et al par exemple). La libéralisation commerciale, mesurée par le tarif collecté, bien qu'étant négativement reliée aux recettes budgétaires globales, n'a aucun effet significatif sur elles. Mais il existe une relation positive et significative entre le degré d'ouverture et le taux de prélèvement public. Pour ce qui concerne les variables de contrôle, le niveau de la production a un impact positif sur la mobilisation de recettes publiques. L'analyse de l'élasticité des recettes budgétaires au PIB a révélé que la part du secteur industriel affecte négativement le taux de collecte publique. Ce résultat paraît surprenant à première vue. L'analyse approfondie des différentes composantes de ce secteur montre qu'il est dominé par l'agro-industrie et l'industrie extractive puis est largement affecté par la conjoncture nigériane. De plus, les exonérations fiscales et l'effet des groupes de pression confirment que ledit secteur n'est pas entièrement intégré à la base fiscale. Par contre le secteur manufacturier est contributif aux recettes publiques, suggérant ainsi qu'un développement industriel basé sur la transformation locale des matières premières serait très bénéfique pour l'économie béninoise en général et les finances publiques en particulier.

Pour ce qui concerne la transition fiscal-douanière, elle est retardée par la composition sectorielle du PIB. La consommation privée et la structure de la population contribuent positivement à ce processus. De même, la dépendance à l'égard des taxes sur le commerce

extérieur facilite aussi bien à court qu'à long terme le processus de transition fiscal-douanière, infirmant ainsi les résultats de plusieurs autres études dont celles de Khattry et Rao (2002). Ce résultat paradoxal s'explique d'une part par la facilité relative pour l'Etat de contrôler l'entrée des biens et services importés et d'autre part par les différents efforts déployés pour fiscaliser le secteur informel. Dans ce cadre, des acomptes forfaitaires sont prélevés au cordon douanier. Ce qui permet à l'Etat de collecter, aux frontières, des taxes intérieures sur des activités qui échappaient à la base fiscale.

Ces résultats obtenus ont suscité deux grandes recommandations de politique économique: l'élargissement de la base fiscale et le renforcement de l'ouverture commerciale. Pour ce qui concerne la première, des actions méritent d'être engagées dans le sens du renforcement de la gouvernance, du transfert effectif des compétences aux nouvelles collectivités locales, de l'urbanisation du pays à travers la réalisation d'infrastructures. Toutes ces actions, soutenues par l'harmonisation des fichiers de la Direction des Douanes et de celles des Impôts puis l'élargissement de l'assiette de la TVA à l'ensemble des biens de consommation finale, doivent permettre une meilleure intégration du secteur informel à la base fiscale et un relèvement du niveau de pression fiscale. En ce qui concerne l'ouverture commerciale, le Bénin devra engager une diversification de son économie grâce à un soutien plus accru de l'Etat au secteur manufacturier par la création des conditions favorables à une meilleure attractivité des IDE. Ceci pourra permettre au pays de profiter du vaste marché régional de l'UEMOA. Aussi, en vue de réduire la vulnérabilité de l'économie et des finances publiques béninoises à la politique commerciale nigériane, une accélération du processus d'intégration de la CEDEAO ou du moins une harmonisation des politiques douanières entre l'UEMOA et la CEDEAO est souhaitable.

Mais cette étude aurait été plus intéressante si nous avons pu intégrer le secteur informel dans nos variables. Ce qui n'a pas été possible pour des raisons de disponibilité de données sur une longue période. De même, une analyse sur les différentes composantes des recettes budgétaires nous aurait apporté davantage d'informations. Ces diverses insuffisances pourront être prises en compte dans nos recherches futures. Aussi, l'utilisation d'autres méthodes d'analyse ou d'autres indicateurs de libéralisation commerciale pourrait nous permettre d'approfondir notre analyse. Par exemple un modèle d'équilibre général conduirait à faire des simulations et à proposer entre plusieurs options de politique économique celles qui semblent être les plus bénéfiques et peuvent permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs prioritaires. Enfin, les recommandations issues de cette étude nous permettent d'identifier d'autres pistes de recherches futures concernant les sources alternatives de recettes pour l'Etat, les déterminants des exportations, la compétitivité de l'économie béninoise ou plutôt l'analyse des avantages comparatifs du Bénin.

Bibliographies

- Abed, T. G. (2000)**, *Trade liberalisation and tax reform in the Southern Mediterranean Region, in Trade policy development in the Middle East and North Africa*, Hoekman Bernard et Kheir-El-Din Hanaa, World Bank Institute, pp 181 à 211
- Adam, C., Bevan, D. et Chambas, G. (2001)**, "Exchange Rate Regimes and Revenue Performance in Sub-Saharan Africa," *Journal of Development Economics*, Vol. 64, pp. 173–213.
- Addison, D. (2001)**, A preliminary investigation of the impact of UEMOA tariffs on the fiscal revenues in Burkina Faso, in Devarajan S., Hasley Rogers et Squire Lyn, *World Bank Economists' Forum*, World Bank, Washington, DC, pp 81 à 112
- Agbeyegbe, T., Stotsky, J. et WoldeMariam, A. (2004)**, Trade liberalization, exchange rate changes and tax revenue in Sub-Saharan Africa, *IMF Working Paper*, WP/04/178, 31p
- Alesina, A., Hausmann, R., Hommes, R. et Stein, E. (1999)**, Budget institutions and fiscal performance in Latin America, *Journal of development Economics*, vol.59, p.253-273.
- Atkinson et Stiglitz (1976)**, The design of tax structure: direct versus indirect taxation, *Journal of Public Economics*, vol 1, pp. 97-119
- Balassa, B.(1985)**, Exports, policy choices and economic growth in developing countries after the 1973 Oil Shock" *Journal of Development Economics*, May-June.
- Baldwin R.(1989)**, Measuring Nontariff Trade Policies, *NBER Working Paper* n° 2978 pp34-39
- BCEAO (2001)**, Rapport de balance des paiements des pays de l'UEMOA-2001
- Banque Mondiale (2003)**, Note sur la pauvreté au Bénin, Rapport préparé par Maurizia Tovo, Banque Mondiale, Washigton D.C., Septembre 2003
- Bello, A. R. (2004)**, Cycles politico-économiques, instabilité politique et gestion budgétaire au Bénin : de 1970 à 2002, Mémoire de DEA, PTCI / FASEG / UCAD, Sénégal
- Berg, A. et Krueger, A.O.(2003)**, Trade, Growth, and Poverty: A Selective Survey, *IMF Working Paper* 03/30
- Bevan, D. (1995)**, "Fiscal Implications of Trade Liberalization," *IMF Working Paper* 95/50
- Bevan, D. (1999)**, Trade liberalization and the budget deficit, *Journal of Policy Modeling*, vol. 21(6), p. 653-694.
- Blejer, M., and Cheasty, A. (1990)**, Fiscal Implications of Trade Liberalization, In *Fiscal Policy in Open Developing Economies* (V. Tanzi, Ed.). Washington, D.C.: IMF.
- Burgess, R., Stern, N. (1993)**, Taxation and development, *Journal of Economic Literature*, vol 31, Juin 1993, pp. 762-830
- Cashin P. et Pattillo C. (2000)**, Term of Trade Shocks in Africa: Are They Short-lived or Long-lived? *IMF Working Paper*, WP/00/72
- Chambas, G. (2005)**, L'Afrique au sud du Sahara: quelle stratégie de transition fiscale, *Etudes et Documents du CERDI*, 2005-1
- Chaudhuri, S. (2003)**, How and how far to liberalize a developing economy with informal sector and factor market distortions, *Journal of International Trade and Economic Development*, vol. 12.4, pp. 403 – 428
- Chenery H. et Syrquin M. (1989)**, The Decades of Industrialization, *WBER*, vol 3, May 1989
- Collier, P. et Gunning, J.W. (1999)**, *Trade Shocks in Developing Countries*, Vol. 2, ed. Oxford university Press.
- Combes J-L, Guillaumont P., Guillaumont Jeanneney S. et Motel Combes P. (2000)**, Ouverture sur l'extérieur et instabilité des taux de croissance", *Revue Française d'Economie*, Vol. XV(1) P.1-33
- Combes, J-L et Saadi-Sedik, T.(2002)**, How Does Trade Openness Influence Budget Deficit, *Etudes et documents du CERDI* 2002-9

- Dahl, H., Devarajan, S., et Van Wijnbergen, S. (1994)**, Revenue-Neutral tariff reform: Theory and application to Cameroon, *World Bank*, Washington, DC
- Deaton, A. S. (1979)**, Optimal uniform commodity taxes, *Economic Letters*, vol 2, n°7, pp. 357-61
- Deaton, A. S. et Stern, N. (1986)**, Optimal uniform commodity taxes, taste differences and lump-sum grants, *European Economic Review*, vol 20, pp 263-6
- Devarajan, S. et Panagariya, A. (1994)**, *The theory and practice of trade reform: A Public Economics Perspective*, World Bank, Washington, DC
- Diamond, P.A. Mirrlees, J.(1971)**, Optimal taxation and public production, *American Economic Review* 61, 8–27, 261–278.
- Diewert, W.E., Turunen-Red, A.H., et Woodland, A.D. (1989)**, Productivity- and pareto-improving changes in taxes and tariffs, *Review of Economic Studies* 56, 199–216.
- Dixit, A.K.(1985)**, *Tax policy in open economies*, In Handbook of Public Economics, Vol 1, éd Auerbach A.J et Feldstein M.
- Ebrill, L., Stotsky, J., et Gropp, R. (1999)**, *Revenue Implications of Trade Liberalization*, IMF Occasional Paper 99/80 (Washington: International Monetary Fund).
- Edwards, S. (1998)**, Openness, Productivity and Growth What Do Really Know, *Economic Journal*, vol. 108, p. 383-398.
- Edwards, S. et Tabellini, G. (1991)**, Explaining Fiscal Policies and Inflation in Developing Countries, *Journal of International Money and Finance*, vol. 10, special issue, p. S16-S48.
- Fukasaku, K. (2003)**, *Fiscal impact of trade liberalization: A review of recent country experiences in Africa*, UNECA, Addis Abeba
- Gautier, J-F. (2000)**, Réformes douanières au Bénin et libéralisation commerciale du Nigeria : Un modèle EGC avec concurrence imparfaite appliquée au commerce trans-frontalier, *Document de Travail DIAL*, DT/2000/03, pp 1- 40
- Gautier, J-F. (2001)**, Taxation optimale et réformes fiscales dans les PED : Une revue de littérature tropicalisée, *Document de Travail DIAL*, DT/2001/02, pp 1- 40
- Guillaumont P. (1994)**, Politique d'Ouverture et Croissance Economique : les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations, *Revue d'Economie du Développement* n°1 pp. 91-114
- Guillaumont P. et Guillaumont Jeanneney S.(1988)**, *Strategies de développement comparées zone franc et hors zone franc*, eds., Paris, Economica
- Hansen, L. P. (1982)**, Large sample properties of GMM estimators, *Econometrica* n° 50, pp 1029-1054
- Hatzipanayotou, P., Michael, M.S., Miller, S.M. (1994)**, Win-win indirect tax reform: A modest proposal, *Economics Letters* 44, 147–151.
- Hayashi, F. (2000)**, *Econometrics*, Princeton University Press, 2000
- Hitiris T., (1990)**, "Trade structure, trade taxes and economic Development: an Empirical Implications of Trade Liberalization," *World Development*, Vol. 30, No. 8, pp. 1431–1444.
- Hood, R. (1998)**, "Fiscal implication of trade reform" in *Trade policy reform: Lessons and implications*, éd Nash John et Takacs Wendy, World Bank, Washington, DC, pp 147 à 187
- Kassé, M. (2003)**, "Intégration et Partenariat en Afrique: De l'UEMOA au NEPAD", édition Silex / Nouvelles du Sud, Cameroun, 254p
- Keen, M. et Ligthart, J. E. (2002)**, Coordinating Tariff Reduction and Domestic Tax Reform, *Journal of International Economics*, Vol. 56, pp. 489–507.
- Khattry, B. et Rao, J. M. (2002)**, "Fiscal Faux Pas?: An Analysis of the Revenue Investigation" in Tanzi eds, *Fiscal Policy in Open Developing Economies*, Washington, IMF
- Kêkê, J-C (2001)**, Impact des critères de convergences et de l'harmonisation des politiques économiques au sein de l'UEMOA sur la croissance et le bien-être au Bénin, *Document de travail n°05/2001 CAPE*
- Kindoho, A. (1999)**, Politique budgétaire et relance de l'économie nationale, mémoire de Maîtrise es Sciences Economiques, FASJEP / UNB / Bénin
- Kruger, A. O. et Rajapatirana, S. (1999)**, The World Bank policies towards trade and trade

- policy reform , *World Economy*, n°22, vol.6, pp. 717-740.
- Laporte, B. (2002)**, «Dé-privatisation» de la politique commerciale? La mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA, *Etudes et Documents du CERDI 2002-3*
- Leamer, E. (1988)**, Measures of openness, in R. Baldwin ed. *Trade Policy issues and empirical analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 147-200.
- Loewy, M. B. (2004)**, Optimal tariffs, optimal taxes and economic development, *Journal of International Trade and Economic Development*, vol. 13.4, pp. 461 - 486
- Ministère des Finances et de l'économie du Bénin (2002)**, *Système fiscal au Bénin : Efficacité et bien-être social*, BIPEN 2002, DGAE-MFE Bénin
- Ministère des Finances et de l'économie du Bénin (2002)**, Impact de la mise en œuvre du TEC UEMOA sur l'économie béninoise, Extrait de l'étude de simulation de la mise en place d'un Tarif extérieur commun pour la CEDEAO – /DGAE – 2002
- Ministère des Finances et de l'économie du Bénin (2004)**, Statistique des finances publiques du Bénin, FINANSTAT 2004.
- Mitra, P. (1991)**, The coordinated reform of tariffs and indirect taxes. In: Khalilzadeh-Shirazi, J., Shah, A. (Eds.), *Tax Policy in Developing Countries*, World Bank, Washington, DC.
- Nashashibi, K. et Bazzoni, S. (1994)**, Exchange Rate Strategies and Fiscal Performance in Sub-Saharan Africa, *IMF Staff Papers*, Vol. 41, No. 1 (March), 76–122.
- Neary, J.P. (1994)**, Cost asymmetries in international subsidy games: should governments help winners or losers? *Journal of International Economics* 37, 197–218.
- Présidence de la République (1999)**, Rapport sur l'état de l'économie nationale 1995, Bénin
- Présidence de la République (2002)**, Rapport sur l'état de l'économie nationale 1997, Bénin
- Pritchett, L. (1996)**, Measuring Outward Orientation : Can it be Done ?, *Journal of Development Economics*, 49(2), May, 307-335.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (2004)**, Rapport sur le développement humain au Bénin : le financement du développement, édition 2003 Bénin
- Ramsey (1927)**, A contribution of the theory of taxation, *Economic journal*, vol 37, n°1, pp. 47-61
- Rao, J. M. (1999)**, *Globalization and the fiscal autonomy of the state*, Human Development Report Background Papers 1999, Vol. 1. New York: UNDP.
- Rodrik, D. (1999)**, *The New Global Economy and Developing Countries: Making Openness Work*, Overseas Development Council, 168p.
- Rose, A.K. (2002)**, Do WTO Members have More Liberal Trade Policy? *NBER Working Paper* n° 9347, November 2002
- Sachs, J.D. et Warner, A.M. (1995)**, Economic Reform and the Process of Global Integration, *Brooking Papers on Economics Activity*, vol. 1,p. 1-118.
- Schuknecht, L.(1999)**, Fiscal Policy Cycles and the Exchange Rate Regime in Developing Countries, *European Journal of Political Economy*, vol. 15, pp. 569-580.
- Sinzogan, C. (2002)**, Evaluation des principales politiques économiques et financiers menées au Bénin depuis 1990 et leurs impacts sur la pauvreté, *Document de travail n°1 2002 CAPE*
- Sinzogan, C., Dossou, C. M. (2002)**, Tableau de bord sur la compétitivité de l'économie béninoise, Cellule d'Analyse de Politique Economique, Bénin
- Siroën, J-M (2000)**, L'ouverture commerciale est-elle mesurable ?, Communication présentée lors du colloque « Ouverture économique et développement »,Tunis, juin 2000
- Tanzi, V. (1989)**, The impact of macroeconomic policies on the level of taxation and the fiscal balance in Developing Countries. *IMF Staff Papers*, n°36.
- UEMOA (2004)**, Rapport d'activités de la Commission – 2004
- Vignon, G. (1998)**, Estimation des importations de produits nigériens au Bénin, *LARES – MCAC*, 41 p.
- Zafar, A. (2005)**, Revenue and the fiscal impact of trade liberalization: The case of Niger, *World Bank Policy Research Working Paper* n°3005, February 2005

Annexes 1 : Taux des droits et taxes permanents applicables aux produits importés hors UEMOA

Catégories	Produits	Droit de Douane	Redevance Statistique	Prélèvement Communautaire de Solidarité
0	Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative	0%	1%	1%
1	Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques,	5%	1%	1%
2	Intrants et produits intermédiaires,	10%	1%	1%
3	Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs.	20%	1%	1%

Annexe 2 : Résultats synthétiques des estimations et tests des modèles

Equation 1-a

Dependent Variable: LRT
 Method: Generalized Method of Moments
 Date: 09/16/05 Time: 17:43
 Sample(adjusted): 1971 2004
 Included observations: 34 after adjusting endpoints
 Prewhitening
 Bandwidth: Fixed (3)
 Kernel: Quadratic

Convergence achieved after: 24 weight matrices, 25 total coef iterations
 Instrument list: C LRT(-1) LCPR(-1) LTC LURB LAGRI LVAIND LVAMAN ITE

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-1.278078	8.493949	-0.150469	0.8816
LPIBH	2.652380	0.353030	7.513189	0.0000
LOUV	1.545526	0.474705	3.255759	0.0031
LURB	1.341016	0.383422	3.497495	0.0017
LAGRI	-1.404642	0.910445	-1.542809	0.1350
LVAIND	-2.710955	0.314254	-8.626634	0.0000
LVAMAN	2.049036	0.266511	7.688384	0.0000
ITE	-0.003975	0.002795	-1.422376	0.1668
R-squared	0.730771	Mean dependent var		2.462336
Adjusted R-squared	0.658286	S.D. dependent var		0.312413
S.E. of regression	0.182625	Sum squared resid		0.867150
Durbin-Watson stat	2.196142	J-statistic		0.043369

Dependent Variable: LPIBH
 Method: Least Squares
 Date: 09/16/05 Time: 17:48
 Sample(adjusted): 1971 2004
 Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-4.982554	2.273490	-2.191589	0.0379
LRT(-1)	0.076271	0.031467	2.423844	0.0229
LCPR(-1)	0.272726	0.106430	2.562497	0.0168
LTC	0.078832	0.042749	1.844088	0.0771
LURB	-0.435291	0.114444	-3.803520	0.0008
LAGRI	-0.103567	0.182353	-0.567946	0.5751
LVAIND	0.451220	0.106848	4.223018	0.0003
LVAMAN	-0.257841	0.080229	-3.213829	0.0036
ITE	-0.000569	0.001202	-0.473713	0.6398
R-squared	0.842154	Mean dependent var		5.923436
Adjusted R-squared	0.791643	S.D. dependent var		0.086766

S.E. of regression	0.039605	Akaike info criterion	-3.397789
Sum squared resid	0.039214	Schwarz criterion	-2.993752
Log likelihood	66.76241	F-statistic	16.67277
Durbin-Watson stat	1.600487	Prob(F-statistic)	0.000000

Wald Test:
Equation: EQ011112

Null Hypothesis:	C(2)=0		
	C(3)=0		
	C(4)=0		
F-statistic	8.991159	Probability	0.000325
Chi-square	26.97348	Probability	0.000006

Dependent Variable: LOUV
Method: Least Squares
Date: 09/16/05 Time: 17:50
Sample(adjusted): 1971 2004
Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	14.44560	5.293279	2.729047	0.0115
LRT(-1)	0.142538	0.073263	1.945564	0.0630
LCPR(-1)	-0.179722	0.247797	-0.725278	0.4750
LTC	-0.025244	0.099530	-2.536350	0.0801
LURB	0.326244	0.266456	1.224380	0.2322
LAGRI	-0.820092	0.424566	-1.931601	0.0648
LVAIND	0.220825	0.248770	0.887668	0.3832
LVAMAN	-0.399613	0.186793	-2.139333	0.0424
ITE	0.003160	0.002799	1.128954	0.2696
R-squared	0.593855	Mean dependent var	3.831606	
Adjusted R-squared	0.463888	S.D. dependent var	0.125938	
S.E. of regression	0.092211	Akaike info criterion	-1.707545	
Sum squared resid	0.212572	Schwarz criterion	-1.303508	
Log likelihood	38.02826	F-statistic	4.569294	
Durbin-Watson stat	1.294161	Prob(F-statistic)	0.001587	

Wald Test:
Equation: EQ011113

Null Hypothesis:	C(2)=0		
	C(3)=0		
	C(4)=0		
F-statistic	9.641553	Probability	0.000320
Chi-square	33.03685	Probability	0.000004

Dependent Variable: LRT
Method: Least Squares
Date: 09/16/05 Time: 18:41
Sample(adjusted): 1971 2004
Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-7.768795	16.06564	-0.483566	0.6331
LPIBH	2.070443	0.936176	2.211595	0.0368
LOUV	1.290808	0.402092	3.210226	0.0037
LURB	0.983661	0.676421	1.454213	0.1588
LAGRI	-0.951049	1.365211	-0.696632	0.4927
LVAIND	-2.359503	0.549352	-4.295066	0.0002
LVAMAN	2.007192	0.435395	4.610045	0.0001
ITE	-0.004949	0.006943	-0.712770	0.4829
LPIBHA	0.142003	1.404401	0.101113	0.9203
LOUVA	0.506355	1.217123	0.416026	0.6811
R-squared	0.745671	Mean dependent var	2.462336	
Adjusted R-squared	0.650297	S.D. dependent var	0.312413	
S.E. of regression	0.184748	Akaike info criterion	-0.299724	
Sum squared resid	0.819160	Schwarz criterion	0.149205	
Log likelihood	15.09532	F-statistic	7.818421	
Durbin-Watson stat	2.263233	Prob(F-statistic)	0.000027	

Equation 1-b

Dependent Variable: LRT
 Method: Generalized Method of Moments
 Date: 02/26/03 Time: 00:57
 Sample(adjusted): 1971 2004
 Included observations: 34 after adjusting endpoints
 Prewhitening
 Bandwidth: Fixed (3)
 Kernel: Quadratic
 Convergence not achieved after: 99 weight matrices, 100 total coef iterations
 Instrument list: C LRT(-1) LCPR(-1) LTC LURB LAGRI LVAIND LVAMAN ITE

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	12.17077	47.81083	0.254561	0.8011
LPIBH	4.091686	1.713803	2.387489	0.0245
LLIB	0.195532	3.321709	0.058865	0.9535
LURB	1.712584	4.379401	0.391054	0.6989
LAGRI	-2.699953	6.905352	-0.390994	0.6990
LVAIND	-2.459303	2.036158	-1.207816	0.2380
LVAMAN	1.285632	3.004845	0.427853	0.6723
ITE	0.000642	0.036240	0.017712	0.9860
R-squared	0.527551	Mean dependent var		2.462336
Adjusted R-squared	0.400354	S.D. dependent var		0.312413
S.E. of regression	0.241923	Sum squared resid		1.521692
Durbin-Watson stat	1.005058	J-statistic		0.039939

Dependent Variable: LLIB
 Method: Least Squares
 Date: 02/26/03 Time: 05:18
 Sample(adjusted): 1971 2004
 Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-9.366201	9.025945	-1.037698	0.3093
LRT(-1)	-0.090287	0.124926	-0.722725	0.4766
LCPR(-1)	-0.104976	0.422536	-0.248443	0.8058
LTC	0.642768	0.169716	3.787324	0.0009
LURB	-0.898035	0.454353	-1.976513	0.0592
LAGRI	0.722411	0.723957	0.997864	0.3279
LVAIND	-0.377002	0.424195	-0.888747	0.3826
LVAMAN	0.731689	0.318514	2.297193	0.0303
ITE	-0.001189	0.004773	-0.249038	0.8054
R-squared	0.812383	Mean dependent var		-1.653319
Adjusted R-squared	0.752346	S.D. dependent var		0.315958
S.E. of regression	0.157236	Akaike info criterion		-0.640214
Sum squared resid	0.618077	Schwarz criterion		-0.236178
Log likelihood	19.88364	F-statistic		13.53131
Durbin-Watson stat	0.890744	Prob(F-statistic)		0.000000

Wald Test:
 Equation: EQ022221

Null Hypothesis:	C(2)=0	C(3)=0	C(4)=0
F-statistic	4.988151	Probability	0.007558
Chi-square	14.96445	Probability	0.001847

Dependent Variable: LPIBH
 Method: Least Squares
 Date: 02/26/03 Time: 04:22
 Sample(adjusted): 1971 2004
 Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-4.982554	2.273490	-2.191589	0.0379
LRT(-1)	0.076271	0.031467	2.423844	0.0229
LCPR(-1)	0.272726	0.106430	2.562497	0.0168
LTC	0.078832	0.042749	1.844088	0.0771
LURB	-0.435291	0.114444	-3.803520	0.0008

LAGRI	-0.103567	0.182353	-0.567946	0.5751
LVAIND	0.451220	0.106848	4.223018	0.0003
LVAMAN	-0.257841	0.080229	-3.213829	0.0036
ITE	-0.000569	0.001202	-0.473713	0.6398
R-squared	0.842154	Mean dependent var	5.923436	
Adjusted R-squared	0.791643	S.D. dependent var	0.086766	
S.E. of regression	0.039605	Akaike info criterion	-3.397789	
Sum squared resid	0.039214	Schwarz criterion	-2.993752	
Log likelihood	66.76241	F-statistic	16.67277	
Durbin-Watson stat	1.600487	Prob(F-statistic)	0.000000	

Wald Test:
Equation: EQ022223

Null Hypothesis:	C(2)=0		
	C(3)=0		
	C(4)=0		

F-statistic	8.991159	Probability	0.000325
Chi-square	26.97348	Probability	0.000006

Dependent Variable: LRT
Method: Least Squares
Date: 02/28/03 Time: 21:05
Sample(adjusted): 1971 2004
Included observations: 34 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	19.23041	10.55778	1.821444	0.0810
LPIBH	2.256869	1.135497	1.987561	0.0584
LLIB	0.227472	0.286013	0.795321	0.4342
LURB	1.871911	0.627102	2.985018	0.0064
LAGRI	-2.923455	1.091940	-2.677303	0.0132
LVAIND	-2.284084	0.825437	-2.767121	0.0107
LVAMAN	1.158206	0.703889	1.645439	0.1129
ITE	0.000801	0.006993	0.114593	0.9097
LPIBHA1	0.478379	1.678601	0.284987	0.7781
LLIBA	0.001176	0.506544	0.002322	0.9982
R-squared	0.625081	Mean dependent var	2.462336	
Adjusted R-squared	0.484487	S.D. dependent var	0.312413	
S.E. of regression	0.224310	Akaike info criterion	0.088355	
Sum squared resid	1.207561	Schwarz criterion	0.537284	
Log likelihood	8.497972	F-statistic	4.445984	
Durbin-Watson stat	1.342119	Prob(F-statistic)	0.001637	

Equation 2

Dependent Variable: D(LTFD)
Method: Least Squares
Date: 09/02/05 Time: 19:01
Sample(adjusted): 1972 2004
Included observations: 33 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-9.138831	5.181402	-1.763776	0.0923
D(LDTCE)	0.021313	0.434892	0.049008	0.9614
D(LAGRI)	-2.712399	1.171620	-2.315084	0.0308
D(LIND)	-1.193323	0.521877	-2.286598	0.0327
D(LCPR)	-0.010382	0.438699	-0.023665	0.9813
D(D(LDEP))	-3.003243	5.596260	-0.536652	0.5971
LTFD(-1)	-1.215856	0.213106	-5.705416	0.0000
LDTCE(-1)	-0.031012	0.252955	-0.122597	0.9036
LAGRI(-1)	-3.328267	1.297106	-2.565918	0.0180
LIND(-1)	-0.778171	0.580211	-1.341187	0.1942
LCPR(-1)	0.857330	0.248231	3.453761	0.0024
LDEP(-2)	2.761489	1.025513	2.692787	0.0136
R-squared	0.657391	Mean dependent var	0.007758	
Adjusted R-squared	0.477929	S.D. dependent var	0.269101	
S.E. of regression	0.194437	Akaike info criterion	-0.162126	
Sum squared resid	0.793924	Schwarz criterion	0.382059	
Log likelihood	14.67508	F-statistic	3.663118	
Durbin-Watson stat	2.288046	Prob(F-statistic)	0.005128	

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	1.670525	Probability	0.214622
Obs*R-squared	4.935071	Probability	0.084794

ARCH Test:

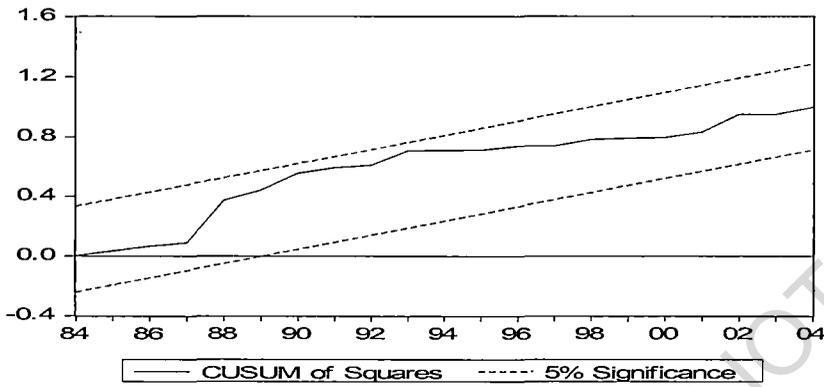
F-statistic	0.569973	Probability	0.456156
Obs*R-squared	0.596636	Probability	0.439864

White Heteroskedasticity Test:

F-statistic	0.585462	Probability	0.858189
Obs*R-squared	18.57702	Probability	0.671281

Ramsey RESET Test:

F-statistic	1.853522	Probability	0.173696
Log likelihood ratio	8.883687	Probability	0.030878



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Dédicaces et remerciements.....	i
Sommaire.....	iii
Listes des graphiques et tableaux.....	iv
Sigles et abréviations.....	v
Résumé.....	vi
Abstract.....	vii
Introduction	1
Chapitre I : Analyse de la situation politico-économique du Bénin et problème de recherche	4
Section 1 : Le contexte politico-économique du Bénin	4
1- De l'économie de rente aux PAS : Une volonté d'ouverture commerciale.....	4
2- Structure de la production et analyse des échanges extérieurs.....	7
Section 2 : Analyse des finances publiques béninoises et problème de Recherche	11
1- Analyse de la situation budgétaire et fiscalité du commerce extérieur.....	12
2- Cadre théorique de l'étude.....	16
2-1- Problématique.....	16
2-2- Les objectifs et hypothèses de recherche.....	18
Chapitre II : Libéralisation commerciale et finances publiques dans la littérature économique	20
Section1 : Les fondements théoriques des réformes commerciales et budgétaires	20
1- Analyse théorique de la relation entre libéralisation commerciale et finances publiques.....	21
1-1- Les effets directs de la libéralisation commerciale sur les recettes budgétaires.....	21
1-2- Les effets indirects et de long terme de la libéralisation commerciale sur les finances publiques.....	23
2- Coordination des réformes tarifaires et fiscales : Les.....	25
2-1- Un aperçu des débats théoriques sur la fiscalité optimale.....	25
2-2- Réformes tarifaire et budgétaire coordonnées.....	28
Section2 : Les approches et méthodes d'évaluation des implications budgétaires de la libéralisation	31
1- Les controverses sur la mesure de la libéralisation commerciale.....	31
2- L'empirisme des implications budgétaires de l'ouverture commerciale.....	35
Chapitre III : Evaluation empirique de l'impact des réformes tarifaires sur les recettes budgétaires au Bénin	43
Section1 : Présentation de la démarche méthodologique	43
1- Choix et sources des variables.....	43
1-1- Les variables endogènes.....	43
1-2- Les variables exogènes.....	44
1-3- Sources des données.....	47
2- Spécification du modèle et méthode d'estimation.....	47
Section 2 : Analyse des résultats et recommandations de politique économique	50
1- Présentation et analyse des résultats.....	50
2- Implications et recommandations de politique économique.....	57
2-1- Les implications.....	57
2-2- Les recommandations de politique économique.....	60
Conclusion	64
Bibliographies	66
Annexes	69